

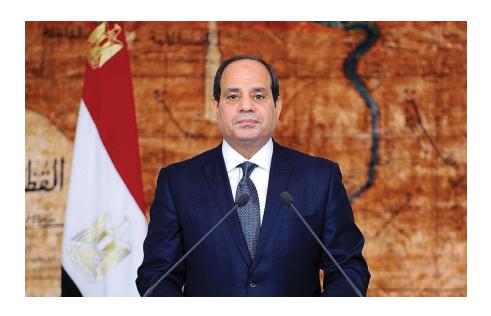
Le Comité Suprême Permanent des droits de l'Homme Le secrétariat technique

La stratégie nationale des droits de l'Homme Troisième année de mise en œuvre Septembre 2023 - Août 2024



# La stratégie nationale des droits de l'Homme Troisième année de mise en œuvre Septembre 2023 - Août 2024





«Tous les droits et libertés sont interdépendants et indivisibles. Il existe un lien étroit entre la démocratie et les droits de l'homme, avec l'importance d'un équilibre entre les droits et les devoirs, entre les droits de l'individu et ceux de la société. Il est également essentiel de lutter contre la corruption pour garantir la jouissance des droits et des libertés. L'Égypte accueille toujours favorablement la diversité des opinions, voire leur divergence, tant qu'elles respectent les libertés des autres et visent, par une critique constructive et participative, à réaliser ce qu'il y a de mieux pour l'Égypte et son peuple».

S.E.M. le Président Abdel Fattah El-Sisi Président de la République

à l'occasion du jour du lancement de la Stratégie nationale des droits de l'homme

## Introduction

Dans le cadre de l'engagement continu de l'État à soutenir et à promouvoir les droits de l'Homme, l'Égypte réaffirme sa détermination à mettre en œuvre sa Stratégie nationale des droits de l'Homme (2021-2026). Cette stratégie bénéficie du patronage et de l'attention du président Abdel Fattah Al-Sisi dès son lancement et tout au long de sa mise en œuvre. Cet effort national vigoureux vise à instaurer les bases de la nouvelle république, basée sur le respect des valeurs d'égalité, de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme.



Cette stratégie constitue une étape sans précédent dans l'histoire nationale. Elle repose sur une vision tournée vers l'avenir. Elle a pour objectif de créer un environnement national garantissant le respect de la dignité humaine, de promouvoir la citoyenneté et le sentiment d'appartenance, ainsi que de développer les capacités de la société civile pour qu'elle devienne un partenaire clé dans le processus de réforme et de développement.

Sous les directives de Son Excellence le Président de la République, le Comité supérieur permanent des droits de l'homme est honoré de présenter le troisième rapport annuel sur les avancées dans la mise en œuvre de la stratégie, à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme 2024. Ce rapport illustre l'approche transparente de l'État vis-à-vis de ses citoyens dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Ce rapport répond également aux aspirations de son peuple à vivre dans une société où la justice prévaut où les droits de l'Homme et les libertés fondamentales sont pleinement garantis.

Dans ce rapport, l'Égypte réaffirme que le respect des droits de l'Homme n'est pas seulement une obligation internationale, mais avant tout une responsabilité nationale. Cela constitue une garantie soutenue par des politiques publiques concrètes, traduites en programmes et initiatives visant à responsabiliser les citoyens, protéger leurs droits et leur garantir une vie digne, tout en assurant la protection des près de 9 millions d'étrangers accueillis par l'Égypte, qu'ils soient réfugiés, immigrants légaux ou illégaux.

Ce rapport offre un suivi en temps réel des efforts des différentes autorités nationales, de la société civile, du secteur privé et des partenaires internationaux, conformément aux axes de mise en œuvre définis dans le document stratégique (législatif, institutionnel et renforcement des capacités). Il documente également les projets, les plans et les initiatives majeurs qui promeuvent les droits de l'Homme et contribuent directement à la réalisation des objectifs de la stratégie. En outre, il souligne les élections présidentielles, marquées par le taux de participation le plus élevé de l'histoire des élections présidentielles en Égypte, ainsi que le dialogue national en cours entre les diverses composantes de la société, les forces et courants politiques.

Il met en lumière les progrès significatifs réalisés dans les domaines des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que dans la promotion et la protection des droits des différents groupes.

Enfin, je tiens à remercier tous les ministères et toutes les autorités concernées, ainsi que le secrétariat technique du Haut Comité Permanent des droits de l'Homme, pour les efforts déployés au cours des trois dernières années dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Je tiens également à souligner que la protection des droits de l'Homme est un processus continu et cumulatif. Quels que soient les efforts déployés ou les résultats obtenus, la perfection reste un objectif à atteindre et des difficultés persistent en ce qui concerne la jouissance effective des droits et libertés par tous. Cela nécessite des efforts supplémentaires pour surmonter les obstacles accumulés et combler les lacunes existantes.

#### Dr. Badr Abdel Aati

Ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et des Affaires des Égyptiens à l'étranger Président du Comité suprême permanent des Droits de l'Homme

Rapport de la stratégie nationale des droits de l'Homme Troisième année de mise en œuvre Septembre 2023 - Août 2024

Éditeur: Le secrétariat technique de Comité Suprême Permanent des droits de l'Homme https://sschr.gov.eg/fr/info@sschr.gov.eg

Numéro de dépôt: 28224/2024 ISIN:978-977-95-1219-8

#### Droits d'auteur

Droits d'auteur @ 2024 réservé, Le secrétariat technique Comité Suprême Permanent des droits de l'Homme, Égypte. Tous droits réservés, et aucune partie de ce rapport ne peut être copiée, stockée dans un système de récupération de données ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, inscription ou par tous autres moyens sans autorisation préalable ou sans indication de la source comme référence.

## Table des matières

13	Résumé exécutif
22	Les indicateurs clés de la mise en œuvre des résultats de la Stratégie nationale des
	droits de l'Homme dans La Troisième année de mise en œuvre
23	État de mise en œuvre des résultats ciblés au cours de la Troisième année de mise en
	œuvre de la Stratégie
25	Axe I : les droits civils et politiques
26	Premièrement: le droit à la vie et à l'intégrité physique
29	Deuxièmement: le droit à la liberté personnelle
30	Troisièmement: Le droit d'ester en justice et la promotion des garanties d'un procès équitable
32	Quatrièmement: Le traitement des prisonniers et autres détenus
35	Cinquièmement: La liberté d'expression
37	Sixièmement: La liberté de réunion pacifique
37	Septièmement: La liberté d'organisation
41	Huitièmement: La liberté de religion et de conviction.
44	Neuvièmement: Le droit à la vie privée
46	Pourcentages de mesures mises en œuvre conformément aux droits de l'Axe I
47	Les indicateurs les plus marquants de la mise en œuvre des objectifs du premier axe
55	Axe II : les droits économiques, sociaux et culturels
56	Premièrement: Le droit à la santé
64	Deuxièmement: Le droit à l'éducation
69	Troisièmement: Le droit au travail
73	Quatrièmement: Le droit à la sécurité sociale
75	Cinquièmement: Le droit à l'alimentation
77	Sixièmement: Le droit à l'eau potable et à l'assainissement
79	Septièmement: Le droit à un logement adéquat
81	Huitièmement: Les droits culturels
84	Pourcentages de mesures mises en œuvre conformément aux droits de l'Axe II
85	Les indicateurs les plus marquants de la mise en œuvre des objectifs du deuxième axo

101	Axe III: les droits de l'Homme pour les femmes, les enfants, les personnes handi-
	capées, les jeunes et les personnes âgées
102	Premièrement: Les droits des femmes
109	Deuxièmement: Les droits des enfants
116	Troisièmement: Les droits des personnes handicapées
122	Quatrièmement: Les droits des jeunes
125	Cinquième: Les droits des personnes âgées
128	Pourcentages de mesures mises en œuvre conformément aux droits de l'Axe III
129	Les indicateurs les plus marquants de la mise en œuvre des objectifs du Troisième axe
143	Axe IV : L'éducation et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de
	l'Homme
144	Premièrement: La diffusion de la culture des droits de l'Homme
147	Deuxièmement: L'intégration de la composante des droits de l'Homme dans les différentes
	étapes de l'éducation
148	Troisièmement: La formation des membres des forces de police
149	Quatrièmement: La formation des membres des autorités et des organes judiciaires
151	Cinquièmement: Le renforcement des programmes de formation des employés de l'appareil
	administratif de l'État et l'éducation dans le domaine des droits de l'Homme
154	Pourcentages de mesures mises en œuvre conformément aux droits de l'Axe IV
155	Les indicateurs les plus marquants de la mise en œuvre des objectifs du Quatrième ax

## Liste des graphiques

22	Graphique no. (1)
	Comparaison des résultats ciblés entre la première, la deuxième et
	Troisième année de mise en œuvre de la stratégie
22	Graphique no. (2)
	Comparaison des mesures prises entre la première, la deuxième et
	Troisième année de mise en œuvre de la Stratégie
22	Graphique no. (3)
	Comparaison du nombre de mesures mises en œuvre au cours des Trois
	volets dans la Troisième année de mise en œuvre de la Stratégie
23	Graphique no. (4)
	Résultats ciblés distribués aux thèmes de la stratégie au cours de la
	Troisième année
23	Graphique no. (5)
	Comparaison des mesures prises au niveau intermédiaire entre la première
	et la Troisième année de mise en œuvre de la stratégie
46	Graphique no. (6)
	Mesures prises pour réaliser les objectifs du premier axe au cours de la
	Troisième année
85	Graphique no. (7)
	Mesures prises pour réaliser les objectifs du deuxième axe au cours de la
	deuxième année
128	Graphique no. (8)
	Mesures prises pour réaliser les objectifs du troisième axe au cours de la
	Troisième année
154	Graphique no. (9)
	Mesures prises pour réaliser les objectifs du quatrième axe au cours de la
	Troisième année

J'ai chéri l'idéal d'une société démocratique et libre dans laquelle toutes les personnes vivent ensemble en harmonie et avec des chances égales. C'est un idéal pour lequel je souhaite vivre et que j'espère accomplir.

Le leader africain

Nelson Mandela

(1918-2013)

premier Président de l'Afrique du Sud après la chute de l'apartheid

## Résumé exécutif

Pour la troisième année consécutive, le secrétariat technique du Comité suprême permanent des droits de l'Homme a poursuivi l'exécution des missions confiées par le Président de la République, et a exercé ses compétences telles que définies par la décision du Premier ministre instituant le comité. Ce travail a inclus le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale des droits de l'Homme (2021-2026) et la documentation des efforts fournis par les différentes autorités nationales, la société civile (locale et internationale), les agences spécialisées des Nations Unies, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme à Genève, ainsi que les partenaires internationaux ayant contribué à l'atteinte des objectifs de la stratégie, répartis sur ses quatre piliers. Ce rapport présente les résultats de la surveillance effectuée par le secrétariat technique des principales mesures prises pendant la période de septembre 2023 à août 2024, qui a constitué la troisième année de mise en œuvre de la stratégie.

Au cours de l'année écoulée, l'État a continué à promouvoir l'approche cohérente qu'il a adopté ces dernières années en matière d'interaction **constructive avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme**, en respectant ses obligations en matière de rapports.

Sur le plan international, l'Égypte a soumis ses rapports périodiques au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'enfant. Elle se prépare également à soumettre ses rapports au Comité des travailleurs migrants, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, à présenter son rapport du quatrième cycle de l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'Homme, ainsi qu'à préparer des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale.

Au niveau des mécanismes régionaux, l'État a présenté son rapport initial au Comité de la Charte arabe des droits de l'Homme de la Ligue des États arabes. Par ailleurs, des rapports périodiques sont actuellement en cours d'élaboration sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, voire de la Charte des droits et du bien-être de l'enfant africain. Le cabinet a également approuvé le projet de décision du Président de la République concernant l'adhésion de l'Égypte au Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique.

L'Égypte a par ailleurs renforcé son interaction avec le système de plaintes et intensifié sa correspondance avec les mécanismes internationaux et régionaux afin de répondre aux allégations, d'examiner celles de nature sérieuse et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

Cette année, nous avons observé une augmentation du nombre de résultats ciblés atteints, qui est passé de 159 l'année dernière à 174 cette année, portant ainsi le total à 195 résultats sur 226 prévus dans la stratégie, soit un taux de réalisation d'environ 86 %. Le nombre de mesures suivies par le secrétariat technique a également progressé, atteignant 1238 mesures, contre 1097 l'année précédente et 531 lors de la première année. En tout, le secrétariat a suivi un total de 2866 mesures au cours des trois dernières années.

Au cours de l'année, l'État a réaffirmé son engagement en faveur du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, en intégrant les objectifs de la stratégie dans plusieurs de ses plans. Cela inclut le nouveau programme de travail du gouvernement «Ensemble pour un avenir durable 2024-2027», le budget pour l'année fiscale 2024/2025, le plan de développement économique et social pour l'année fiscale 2024/2025, ainsi que la stratégie nationale de santé pour l'Égypte 2023-2024. L'État a également lancé le deuxième plan de mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement de la petite enfance 2024-2029.

En ce qui concerne le suivi des principaux efforts des entités nationales selon les axes d'exécution:

Sur le plan institutionnel, les autorités nationales ont publié plusieurs guides visant à améliorer les performances institutionnelles dans une perspective de respect des droits de l'Homme. Parmi ces guides figurent : un guide de procédure pour la budgétisation de programmes qui vise à établir : l'égalité des chances et l'égalité des sexes ; à fournir 40 guides portant sur l'application des principes des droits de l'Homme dans le secteur de la santé, ainsi que la fourniture de soins de santé intégrés et de qualité ; un guide judiciaire sur les normes internationales du travail ; un guide intitulé «Inspection tenant compte de la dimension de genre» destiné à accompagner les inspecteurs du travail dans leurs interventions en milieu professionnel; 7 guides de formation sur les normes d'assurance qualité pour les crèches ; et enfin, concevoir 4 guides de formation pour le renforcement des capacités des associations soutenant les enfants atteints de déficiences mentales.

Par ailleurs, une unité dédiée aux droits de l'Homme et à l'égalité des chances a été établie au sein du ministère des Finances, et son mandat a été clairement défini. De plus, un projet de bureau d'aide juridique au travail a été lancé, visant à fournir des conseils juridiques aux travailleurs.

Un Bureau pour la protection des personnes handicapées a été créé au sein du département d'inspection judiciaire du ministère public. Ce bureau inclut une unité spécifiquement dédiée aux personnes handicapées, au sein de l'autorité chargée des poursuites judiciaires. Le ministère public a également élaboré des guides d'orientation judiciaire destinés à ses membres, et a diffusé un document détaillant les éléments soumis à inspection, ainsi que les mécanismes permettant d'évaluer leur conformité avec les exigences juridiques et les normes internationales pertinentes.

Afin de renforcer les mécanismes de contrôle des institutions d'hébergement, de soins et de défense sociale, 135 employés du ministère de la Solidarité sociale ont reçu des pouvoirs judiciaires pour intervenir en cas de délits commis en violation de la loi. Par ailleurs, un guide de procédure relatif à la politique de protection de l'enfance dans les institutions de protection sociale est actuellement en cours d'élaboration.

Un secrétariat technique permanent a été créé pour le comité chargé d'étudier les mécanismes de contrôle des marchés et des prix des produits de base. Ce comité est responsable du suivi régulier de la disponibilité des produits, de la production, de la consommation et des quantités importées, ainsi que du développement d'un système global de suivi des procédures et de contrôle des prix.

Sur le plan législatif, plusieurs lois renforçant les droits de l'Homme ont été adoptées cette année, en conformité avec la stratégie nationale des droits de l'Homme Parmi ces textes figurent : la loi n° 182 de 2023 sur la réorganisation du Conseil national pour l'enfance et la maternité, la loi n° 186 de 2023 modifiant certaines dispositions de la loi n° 12 de 1996 relative à l'enfance, la loi n° 1 de 2024 autorisant les appels contre les jugements pénaux rendus par tous types de tribunaux, la loi n° 5 de 2024 modifiant certaines dispositions de la loi n° 139 de 2021 établissant le Fonds de réponse aux urgences médicales, la loi n° 19 de 2024 sur la protection des droits des personnes âgées, ainsi que la résolution du Premier ministre n° 4586 relative aux personnes âgées, actuellement en cours d'examen par la Chambre des représentants.

La Chambre des représentants examinera prochainement le projet de nouveau code de procédure pénale soumis par le gouvernement. Dans ce cadre, un dialogue communautaire a été organisé pour recueillir les préoccupations et propositions de toutes les parties prenantes nationales. L'objectif est de parvenir à une révision conforme à la Constitution et aux obligations internationales de l'Égypte, garantissant ainsi l'adoption des normes les plus élevées en matière de justice pénale, tout en répondant à plusieurs objectifs de la stratégie nationale des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne le droit à la liberté personnelle et les garanties d'un procès équitable.

Le secrétariat technique du Comité suprême permanent des droits de l'Homme a également poursuivi la proposition de lois et d'amendements relatifs à la mise en œuvre de la stratégie ainsi qu'au soutien et renforcement des droits de l'Homme.

Sur le plan de l'éducation aux droits de l'Homme et du renforcement des capacités, le ministère de l'Intérieur a élargi ses programmes de formation et de sensibilisation périodiques destinés aux membres des forces de police. Ces formations couvrent divers sujets relatifs aux droits de l'Homme, y compris l'application des règles Nelson Mandela. Parallèlement, les autorités nationales, en collaboration avec des organisations de la société civile nationales et internationales, ont continué de mener de nombreuses initiatives de formation et de sensibilisation. Ces activités portent sur des thématiques telles que la lutte contre la violence et les abus physiques, la promotion d'une culture de la citoyenneté et de l'acceptation des différences, ainsi que des programmes de renforcement des capacités pour les citoyens, les fonctionnaires de l'administration publique et les nouveaux cadres syndicaux.

# Quant au suivi des efforts déployés par les autorités nationales selon les axes de la stratégie, voici les principaux résultats:

Au niveau de l'axe des droits civils et politiques, les actions menées pour garantir le droit à la vie et à l'intégrité physique ont inclus, en 2023, le rendu de vingt-six jugements définitifs par la Cour de cassation pour indemniser les victimes de crimes de torture et de traitements cruels. En outre, de nombreuses mesures pratiques ont été mises en place pour renforcer la responsabilité et prévenir l'impunité. Cela inclut des mesures disciplinaires et pénales prises à l'encontre de certains agents du ministère de l'Intérieur dans le cadre de 1217 incidents survenus entre novembre 2019 et juillet 2024. Le ministère public a également effectué 290 visites d'inspection dans divers centres de soins et de réadaptation pour enfants afin de s'assurer que les mesures juridiques nécessaires étaient prises en leur faveur. Les officiers de police judiciaire du ministère de la Solidarité sociale ont effectué 728 visites sur le terrain dans des institutions d'hébergement et de prise en charge, des orphelinats et des institutions de défense sociale. Le Conseil national des femmes a organisé un programme de formation pour soutenir 897 survivantes de violences, la ligne d'assistance téléphonique pour enfants a reçu 559 nouveaux cas, et 207 rapports psychologiques ont été préparés pour le Parquet.

En ce qui concerne **le droit à la liberté personnelle**, le ministère public a accordé une attention particulière aux demandes des personnes condamnées concernant l'exécution des jugements. Ainsi, les demandes visant à déduire les périodes de détention provisoire purgées par les individus acquittés dans certaines affaires ont été résolues. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du ministère public d'élargir l'utilisation des alternatives à la détention provisoire.

Au cours de la période couverte par le rapport, et pour renforcer les garanties d'un procès équitable et d'une justice équitable, le taux d'exécution des jugements rendus par les tribunaux civils a atteint 86,4%, tandis que celui des jugements rendus par les tribunaux de la famille a atteint 96%. Le département des experts du ministère de la Justice a traité 17537 affaires de statut personnel et 22842 affaires de travail. En outre, les procédures pénales électroniques dans les tribunaux correctionnels des gouvernorats des premières et deuxièmes phases ont été achevées. Les tribunaux correctionnels d'Ismailia, de Suez et de Port Saïd sont désormais pleinement opérationnels, et le nombre total de tribunaux civils automatisés s'élève à 310.

D'autre part, les mesures nationales visant à améliorer les conditions des prisonniers et autres détenus ont fait l'objet d'efforts considérables au cours de l'année écoulée. Ainsi, le nombre de détenus bénéficiaires

de grâces présidentielles pour le reste de la peine et de libérations conditionnelles, entre septembre 2023 et août 2024, a atteint 9513, à l'occasion de plusieurs événements nationaux et religieux.

Le secteur des droits de l'Homme du ministère de l'Intérieur a également mené des visites sur le terrain dans divers services de police des directions de la sécurité des gouvernorats, afin de vérifier la qualité des services publics fournis, la conformité des lieux de détention (commissariats et centres de police) aux normes de bonne ventilation, et le rapport entre la capacité des lieux et le nombre de détenus. Le ministère a également fourni des médicaments et des fournitures médicales aux hôpitaux et cliniques des centres de réforme et de réhabilitation, pour une valeur totale de 134,126,689 livres égyptiennes.

De la même manière, l'État a œuvré pour garantir le droit à la liberté d'expression. Ainsi, les élections présidentielles de 2024 se sont déroulées dans un climat compétitif, au terme duquel le Président Abdel Fattah el-Sissi a été réélu, sous une supervision judiciaire complète, avec une couverture médiatique ouverte et un suivi par diverses organisations internationales, régionales et locales. Par ailleurs, plusieurs institutions nationales ont mis en place diverses initiatives pour encourager les citoyens à exprimer librement leurs opinions lors de ce processus électoral.

De surcroît, une édition extraordinaire du dialogue national sur la situation économique a été organisée, réunissant 428 participants, dont des fonctionnaires, des représentants de partis politiques, de la société civile et des experts en affaires économiques. Par ailleurs, le Conseil suprême de régulation des médias a délivré 78 nouvelles autorisations à des chaînes satellitaires, des sites web, des journaux et des magazines.

Quant au **droit à la liberté de réunion pacifique**, la période couverte par le rapport a été marquée par de nombreuses manifestations et pacifiques organisées par des partis politiques, des journalistes, des avocats, des représentants de la société civile et des citoyens dans les principales places des différents gouvernorats. Ces rassemblements ont permis d'exprimer des opinions sur des questions politiques, sociales ou partisanes. Certaines de ces manifestations ont rassemblé un grand nombre de participants, notamment celles de soutien à la cause palestinienne, organisées en parallèle avec la guerre contre Gaza.

Dans le cadre de la garantie de **la liberté d'association**, **le secteur des organisations de la société civile** a connu des progrès significatifs. En juillet 2024, 34756 demandes de régularisation de statut d'organisations de travail civil ont été approuvées, dont 60 ONG étrangères, 36 fédérations qualitatives et 27 fédérations régionales. Le montant total du financement reçu par ces institutions de travail civil en 2023 s'est élevé à environ 13 milliards 305 millions de livres, dont 66% de financement local et 34% de financement international. Par ailleurs, entre janvier 2023 et juillet 2024, le Fonds de soutien aux projets d'ONG a octroyé des subventions d'une valeur totale de 655957209 livres.

Concernant les syndicats, 16 conventions collectives de travail ont été signées, bénéficiant à 18158 travailleurs. Des séminaires et des formations ont été organisés pour environ 64000 travailleurs afin de les sensibiliser aux dispositions du droit du travail, à la négociation collective et à la conclusion de conventions collectives. En outre, 18 000 travailleurs ont suivi une formation sur la création d'organisations syndicales, et un budget d'environ 29 400 000 livres a été alloué pour soutenir les ressources financières des syndicats.

Quant aux **syndicats professionnels**, plusieurs élections ont eu lieu, dont celles pour le poste de responsable général du syndicat des ingénieurs ainsi que les élections pour les membres du conseil du syndicat des avocats et les élections à mi-mandat pour le syndicat des dentistes et pour le Conseil du Syndicat général des spécialistes de Beaux-Arts.

De surcroît, des progrès notables ont été réalisés dans la légalisation des églises et bâtiments de service pour promouvoir la liberté de religion et de croyance. Le nombre d'églises et de bâtiments de service

dont le statut a été régularisé est passé de 2 973 en fin de deuxième année de mise en œuvre de la stratégie à 3 453 en octobre 2024. De même, des décisions ont été prises pour l'attribution de terrains afin de construire de nouvelles églises dans plusieurs gouvernorats.

La coordination entre les autorités nationales, les institutions religieuses et les organisations de la société civile s'est poursuivie dans la mise en œuvre des plans visant à renouveler le discours religieux et à promouvoir les valeurs de tolérance et de coexistence. De nombreuses initiatives, ateliers, séminaires et conférences ont été organisés, ciblant diverses composantes de la société, pour renforcer les thèmes de la consolidation de la paix, de la citoyenneté, du dialogue et de l'acceptation des autres.

Concernant le droit à la vie privée, le ministère de l'Intérieur, au cours de la période couverte par le rapport, a traité de nombreuses affaires dans le cadre de la lutte contre les crimes liés à l'information. Parmi ces affaires, on dénombre 1 319 cas de piratage et de vol de comptes électroniques, 1 642 affaires de diffamation, 904 affaires de menaces et de chantage, 936 affaires de menaces de diffamation, et 156 affaires d'usurpation d'identité. Le ministère a également organisé 13 sessions de formation pour les officiers, le personnel et les civils, auxquelles 157 stagiaires ont participé, portant sur des domaines liés à la lutte contre les crimes d'information.

Dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, et malgré les crises sanitaires, économiques, les guerres et les conflits armés qui ont eu un impact négatif sur la réalisation des droits de l'Homme et représentent des défis pour la communauté internationale dans son ensemble, l'État égyptien est resté déterminé et engagé à garantir ces droits. Il a ainsi adopté des politiques de protection globale visant à améliorer la qualité de vie, à travers la mise en œuvre de nouveaux projets et le lancement de diverses initiatives. La plus récente est l'initiative présidentielle pour le développement humain, intitulée «Nouveau début pour construire l'homme égyptien», qui a pour objectif de fournir aux citoyens égyptiens des voies vers le développement personnel, la santé, l'éducation, le sport et la culture. Depuis son lancement jusqu'à mi-octobre 2024, l'initiative a fourni un total de 46 millions 646 498 services.

En ce qui concerne **le droit à la santé**, l'Égypte a accueilli, en octobre 2024, la deuxième édition de la Conférence mondiale sur la population, la santé et le développement humain (24PHDC). À cette occasion, le pays a obtenu la certification internationale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'élimination du paludisme. Par ailleurs, les allocations budgétaires pour la santé dans l'exercice 2024/2025 ont atteint 495,6 milliards de livres égyptiennes, en hausse par rapport à l'année précédente. Pour répondre au droit constitutionnel à la santé, les allocations destinées à l'initiative «traitement aux frais de l'État» ont été augmentées à 8,5 milliards de livres égyptiennes. Les investissements totaux alloués aux services de santé ont atteint 115,7 milliards de livres.

En juin 2024, le nombre d'assurés de l'assurance maladie a atteint 53,618,455 bénéficiaires. Les conseils médicaux spécialisés ont émis 2,435,900 décisions de traitement aux frais de l'État, et 383,400 opérations ont été réalisées dans le cadre de l'initiative visant à éliminer les listes d'attente.

Dans le domaine de l'éducation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a annoncé que l'Égypte avait remporté le prix Confucius d'alphabétisation pour 2024. En outre, le taux d'analphabétisme en Égypte a diminué de 1,4% par rapport à 2022, atteignant 16,1 % en 2023. Conformément au droit constitutionnel, les allocations totales pour l'enseignement pré-universitaire et supérieur, ainsi que la recherche scientifique, dans le budget de l'État pour l'exercice 2024/2025 s'élèvent à 998,1 milliards de livres. Par ailleurs, le plan de développement économique et

social pour 2024/2025 prévoit des investissements d'environ 111,6 milliards de livres dans le secteur de l'éducation.

Le nombre d'universités égyptiennes classées dans le classement mondial des universités 2025 du Times Higher Education a augmenté par rapport à l'édition précédente, passant de 28 à 35 universités, soit une hausse de sept établissements. Parmi celles-ci, six universités figurent pour la première fois dans ce classement.

En ce qui concerne la promotion du **droit au travail**, l'État a créé 683,794 opportunités d'emploi pour les jeunes, contribuant ainsi à réduire le taux de chômage à 6,5 % au deuxième trimestre de 2024. Le salaire minimum dans les secteurs public et privé a été relevé à 6000 livres. De plus, 8,5 milliards de livres ont été allouées sous forme de prêts pour financer des projets de petites et micro-entreprises, générant environ 465,000 nouveaux emplois. Par ailleurs, 53,164 établissements ont été inspectés, employant environ 2,258,000 travailleurs. Enfin, 1,754 séminaires ont été organisés pour sensibiliser les travailleurs à la sécurité et à la santé au travail.

Dans le domaine des mesures de protection sociale, l'État a poursuivi ses efforts pour atténuer les effets de la situation économique. En mars 2024, environ 180 milliards L.E ont été allouées à la mise en œuvre du plus grand ensemble de mesures urgentes de protection sociale. Une augmentation de 15 % des pensions a été approuvée, bénéficiant à 13 millions de citoyens, pour un coût total de 74 milliards L.E. Par ailleurs, la limite d'exonération fiscale pour tous les employés de l'État, tant dans le secteur public que privé, a été relevée de 33%, ce qui représente un coût annuel de 5 milliards L.E.

Dans le cadre du programme «Solidarité et Dignité», les allocations pour l'exercice 2024/2025 se sont élevées à environ 40 milliards L.E. Ceci a permis de fournir une aide mensuelle en espèces à environ 5,2 millions de familles à faibles revenus, avec une augmentation de 15 % des montants alloués aux bénéficiaires, portant ainsi l'augmentation totale depuis avril 2023 à environ 40%.

L'État a également mis l'accent sur **le droit à l'alimentation**, avec des allocations financières dans le budget de l'exercice 2024/2025 pour soutenir les produits alimentaires à hauteur de 134 milliards L.E. Parmi ces fonds, 91 milliards L.E ont été destinés à soutenir le pain, tandis que 36 milliards L.E ont été alloués aux cartes de rationnement, bénéficiant à 62,2 millions de citoyens. Le Plan de développement économique et social pour 2024/2025 prévoit des investissements d'environ 179 milliards de livres dans les activités agricoles et d'irrigation, soit une augmentation de 85 % par rapport à l'année précédente. De plus, l'État a injecté 465,6 millions L.E dans des projets agricoles et alimentaires et a fourni 5 649 services de soutien technique pour des projets dans le domaine de la production et de la transformation des produits agricoles et alimentaires.

Dans le cadre des efforts de l'État pour améliorer la qualité de l'eau potable et des services d'assainissement, 18 projets d'eau potable d'une capacité totale de 96 500 m³/jour ont été achevés dans 9 gouvernorats. En outre, 10 projets d'assainissement d'une capacité totale de 1 900 000 m³/jour ont été réalisés dans 8 gouvernorats, et 38 projets d'assainissement ont été terminés dans les zones rurales de 12 gouvernorats. Le plan de développement économique et social pour 2024/2025 a prévu des investissements d'une valeur de 135 milliards L.E pour améliorer les services d'eau potable et d'assainissement.

Concernant **le droit à un logement décent,** l'Égypte a remporté en 2024 le prix du Conseil des ministres arabes du logement et de la construction pour le meilleur projet de logement, attribué au projet Rawdat

Al-Sayeda (anciennement Tel Al akrab). Le budget de l'exercice 2024/2025 a prévu des allocations financières d'environ 11,9 milliards L.E pour soutenir le programme de logement social, en plus de 11,9 millions L.E pour renforcer ce même programme.

Le Comité national pour l'indemnisation des victimes de la Nubie a versé une indemnisation financière d'environ 306,195,000 L.E à 1550 personnes ayant droit à une indemnisation au lieu d'unités de logement et de terres arables jusqu'en juillet 2024, et le nombre de personnes ayant droit à une indemnisation en nature et en espèces jusqu'à la troisième phase a atteint 4021 personnes, et la loi n° 187 de 2023 sur la réconciliation de certaines violations des règles de construction et la légalisation a été promulguée.

Afin de promouvoir **les droits culturels**, l'État a alloué 1,63 milliard L.E dans le budget de l'année fiscale 2024/2025 pour renforcer l'accès aux services culturels. Durant cette période, 863 activités et événements culturels ont été organisés, touchant 27,578 résidents de zones de logement sûres. Par ailleurs, 855 événements culturels et artistiques ont été réalisés au profit de 78,844 résidents des villages de l'initiative «Vie décente». En outre, 35 expositions de livres ont été organisées en 2023/2024 dans plusieurs gouvernorats et universités.

Dans le cadre de la promotion des droits des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des jeunes et des personnes âgées, l'État a poursuivi ses efforts pour garantir l'égalité des droits. Concernant plus spécifiquement les droits des femmes, des campagnes de sensibilisation médiatique ont continué à mettre en lumière leurs droits, tandis que le projet «Votre carte de droits» a été mis en œuvre avec succès. Entre 2014 et juin 2024, 1,326,000 de cartes d'identité nationales ont été délivrées aux femmes. Parallèlement, 88 milliards de LE ont été alloués pour financer des micro entreprises, bénéficiant à 5 millions de femmes et leur permettant d'accéder à l'entrepreneuriat. Le taux de chômage féminin a diminué en 2023, s'établissant à 17%. De plus, 335,849 femmes ont reçu une formation dans des domaines tels que l'éducation financière, l'entrepreneuriat, les petits métiers et l'artisanat. En réponse aux besoins des femmes victimes de violence, un espace sécurisé a été ouvert au tribunal d'Alexandrie Est, et le bureau des plaintes du Conseil national de la femme a fourni des conseils juridiques et un soutien dans 4079 affaires pendant la période couverte par le rapport.

En ce qui concerne **les droits des enfants**, l'État a réalisé des progrès importants. Le service d'assistance téléphonique aux enfants «ligne d'urgence pour les enfants» a reçu 330,117 appels, et des conseils juridiques ont été fournis dans le cadre de 2 019 rapports concernant des enfants en danger. Par ailleurs, 9974 établissements employant des enfants ont été inspectés, et 136 campagnes ont été menées pour vérifier le respect de l'interdiction du travail des enfants dans certaines professions. À la suite de ces inspections, 27 rapports ont été émis pour des établissements en infraction. Le nombre de crèches pour la petite enfance a atteint 26,700, accueillant environ un million d'enfants à travers tous les gouvernorats. Enfin, 20,000 enfants ont été parrainés par 19,800 familles à la fin de juin 2024, un bond par rapport aux 8750 enfants parrainés en 2014.

L'État a également intégré, pour la première fois, dans le plan de développement économique et social pour l'exercice 2024/2025, la méthodologie de l'UNICEF pour mesurer les dépenses publiques en faveur des enfants. À cet égard, environ 45 milliards de livres égyptiennes ont été allouées pour répondre aux besoins essentiels des enfants.

Au cours de la troisième année de mise en œuvre de la stratégie, le nombre de cartes de services **intégrés pour les personnes handicapées** a atteint 1,3 million, contre 1,1 million l'année précédente. Par ailleurs,

3924 campagnes ont été réalisées pour sensibiliser la population aux droits des personnes handicapées. En outre, 202,000 enseignants et responsables éducatifs ont été formés pour promouvoir un système éducatif inclusif. Un total de 2700 mentors, enseignants, et spécialistes sociaux et psychologiques ont également été formés à l'inclusion éducative et à l'utilisation de technologies d'assistance. Enfin, des mesures ont été prises pour garantir l'accessibilité des personnes handicapées lors des élections, afin de favoriser leur pleine participation au processus démocratique.

En ce qui concerne **les droits des jeunes**, le budget de l'exercice 2024/2025 a prévu une allocation de 5,24 milliards de livres égyptiennes pour augmenter le nombre de stades, de centres de jeunesse et de clubs sportifs. En 2023, l'Agence de développement des PME a investi 1,8 milliard de livres égyptiennes pour soutenir 62,800 projets créés par des jeunes. De plus, de nombreux cours et forums ont été organisés pour former les jeunes aux métiers recherchés sur le marché du travail. Au total, 13 millions et 952,000 jeunes ont été ciblés pour promouvoir le concept de citoyenneté et contrer les idées extrémistes, notamment dans les zones frontalières et marginalisées.

Concernant **les droits des personnes âgées**, le nombre de foyers pour personnes âgées a atteint 163 institutions, et le nombre de clubs pour personnes âgées a augmenté pour atteindre 179, bénéficiant ainsi à environ 41 000 personnes âgées. En mars 2024, 713,000 personnes âgées ont bénéficié du programme «Dignité». Des subventions ont également été versées à des associations travaillant dans le domaine des soins aux personnes âgées, pour un montant d'environ 14,92 millions de livres égyptiennes. De plus, 5 milliards de livres égyptiennes ont été allouées au Fonds de développement de la famille et de la famille, et des prêts d'environ 186 millions de livres ont été octroyés aux personnes âgées pour financer divers projets.

En ce qui concerne le quatrième axe, relatif à l'éducation aux droits de l'Homme et au renforcement des capacités, les autorités nationales ont poursuivi leurs efforts pour promouvoir la culture des droits de l'Homme au cours de la période couverte par le rapport. Plusieurs événements ont été organisés dans le cadre du protocole signé entre le ministère de la Solidarité sociale et l'Organisation arabe des droits de l'Homme, visant à diffuser cette culture dans le contexte de l'initiative présidentielle «Une vie décente». Ces événements ont également encouragé la participation citoyenne et rejeté l'immigration illégale. Par ailleurs, un protocole de coopération a été signé entre le Conseil national des femmes et l'Académie arabe des sciences, de la technologie et du transport maritime. Ce partenariat vise à exploiter les technologies modernes de l'information pour traiter les questions relatives aux femmes et sensibiliser l'opinion publique.

Dans le cadre de **l'intégration des droits de l'Homme à toutes les étapes de l'éducation**, le secrétariat technique du Comité suprême permanent des droits de l'Homme prépare actuellement un projet visant à intégrer ces droits dans le système éducatif égyptien, en ligne avec la coopération entre le gouvernement égyptien et les Nations Unies (2023-2027). Ce projet comprend également la révision des programmes d'enseignement religieux afin de promouvoir la tolérance, de rejeter la violence et l'extrémisme, et d'inclure des sujets visant à renforcer les valeurs du dialogue et de l'acceptation de la différence.

Dans le cadre de **la formation des membres des forces de police,** le secrétariat technique du Haut Comité permanent des droits de l'Homme, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies

aux droits de l'Homme (HCDH) à Genève et avec le soutien de la délégation de l'Union européenne (UE) en Égypte, a mis en place un programme de formation des formateurs pour les agents chargés de l'application de la loi en matière de droits de l'Homme. Ce programme a impliqué des représentants du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice et du ministère public. Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur a organisé plusieurs conférences et réunions pour ses membres et ses employés afin de renforcer leurs connaissances des droits de l'Homme.

En ce qui concerne **la formation des membres des organes judiciaires**, 22 sessions de formation ont été organisées pour un total de 407 membres du ministère public. De plus, 7 sessions de formation spécialisées en droits de l'Homme ont été dispensées aux nouveaux membres du ministère public, dont 55 ont bénéficié de ces formations dans différentes juridictions d'appel. En outre, 11 ateliers ont été organisés pour renforcer les capacités de 214 juges et 20 membres du parquet administratif dans la lutte contre les crimes de violence à l'égard des femmes.

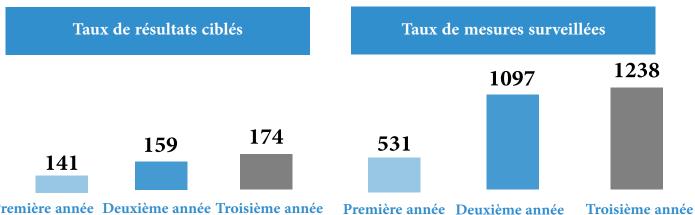
Afin de renforcer les programmes de formation et d'éducation aux droits de l'Homme destinés aux employés de l'administration publique, le secrétariat technique du Comité suprême permanent des droits de l'Homme a organisé deux cours de formation à l'attention du personnel du ministère de la Planification et du Développement économique ainsi que du ministère de la Culture, responsables des questions liées aux droits de l'Homme. Ces formations avaient pour objectif de présenter la stratégie nationale en matière de droits de l'Homme, d'expliquer la mise en œuvre de ses objectifs, ainsi que de sensibiliser aux obligations internationales de l'Égypte dans ce domaine.

Parallèlement, plusieurs agences gouvernementales ont organisé des cours de formation pour leurs employés, portant sur des thèmes essentiels tels que la Charte internationale des droits de l'Homme, l'intégration des personnes handicapées dans les plans d'action des institutions publiques, ainsi que la définition des handicaps. D'autres formations ont été dédiées à la lutte contre les mutilations génitales féminines, à la présentation des normes internationales du travail et au rôle des bureaux d'aide juridique en matière de droit du travail. Des sessions ont également été organisées pour aborder la dimension environnementale et son impact sur le développement durable.

## Les indicateurs les plus importants des résultats de la mise en œuvre de la Stratégie nationale des droits de l'homme Dans les trois ans suivant la mise en œuvre

## Nombre de résultats et de mesures mis en œuvre dans les trois ans suivant la mise en œuvre de la stratégie

Au cours de la troisième année 2023/2024 de mise en œuvre de la stratégie, le nombre de résultats ciblés a augmenté pour atteindre 174, contre 159 lors de la deuxième année et 141 lors de la première. Par ailleurs, le nombre de mesures suivies par le secrétariat technique du Comité suprême permanent des droits de l'homme pour atteindre ces objectifs a atteint 1238, contre 1097 mesures en deuxième année et 531 en première année.



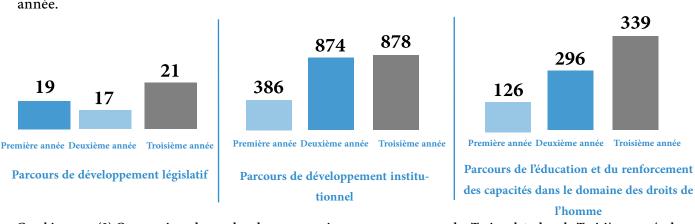
Première année Deuxième année Troisième année

Graphique no. (1): Comparaison des résultats ciblés entre la première, la deuxième et Troisième année de mise en œuvre de la stratégie

Graphique no. (2) Comparaison des mesures prises entre la première, la deuxième et Troisième année de mise en œuvre de la Stratégie

Mesures mises en œuvre conformément aux axes de la stratégie dans les trois ans suivant la mise en œuvre

Le taux de mesures mises en œuvre dans les trois volets de la stratégie a augmenté au cours de cette année, atteignant 878 mesures dans le volet de développement institutionnel, contre 874 la deuxième année de mise en œuvre et 386 la première année. Dans le domaine de l'éducation et du renforcement des capacités en matière de droits de l'homme, ce nombre a atteint 339 mesures, comparé à 296 la deuxième année et 126 la première année. Enfin, dans le processus d'élaboration législative, 21 mesures ont été réalisées cette année, contre 17 au cours de la deuxième année et 19 au cours de la première année.

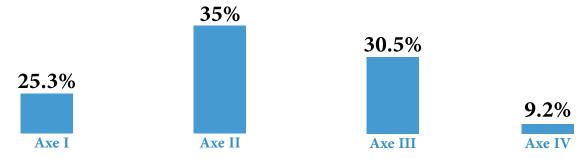


Graphique no. (3) Comparaison du nombre de mesures mises en œuvre au cours des Trois volets dans la Troisième année de mise en œuvre de la Stratégie

## État de mise en œuvre des résultats visés Au cours de la troisième année de mise en œuvre de la Stratégie nationale des droits de l'Homme (septembre 2023 – août 2024)

### Les résultats ciblés selon les axes de la stratégie

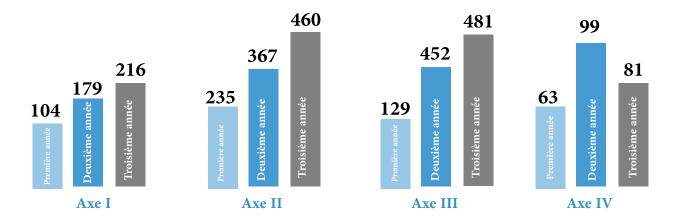
Le nombre de résultats ciblés sur lesquels des actions ont été menées cette année a atteint 174, dont 25,3 % dans le premier axe « droits civils et politiques », 35 % dans le deuxième axe « droits économiques, sociaux et culturels », 30,5% dans le troisième axe «promotion des droits de l'homme des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des jeunes et des personnes âgées», et 9,2 % dans le quatrième axe «sensibilisation et renforcement des capacités en matière de droits de l'homme».



Graphique no. (4) Résultats ciblés distribués aux thèmes de la stratégie au cours de la Troisième année

Taux de mesures selon les axes de la stratégie au cours les trois ans suivant sa mise en œuvre

Le taux de mesures suivies par le Secrétariat Technique du Comité suprême permanent des droits de l'Homme a augmenté au cours de la troisième année dans l'axe I pour atteindre 216 mesures, contre 179 mesures pour la deuxième année, et 104 mesures pour la première année. Quant à l'axe II, cet axe a pu atteindre 460 mesures la troisième année, contre 367 mesures la deuxième année, 235 mesures la première année. L'axe III a atteint 481 mesures la troisième année, contre 452 mesures la deuxième année et 129 mesures la première année, tandis que le nombre de mesures suivies par le secrétariat pour mettre en œuvre l'axe IV a diminué à 81 mesures la troisième année, contre 99 mesures au cours de la deuxième année et 63 mesures au cours de la première année.



Graphique no. (5) Comparaison des mesures prises au niveau intermédiaire entre la première et la Troisième année de mise en œuvre de la stratégie

Les différentes religions, pour moi, sont comme de belles fleurs provenant du même jardin, ou comme des branches d'un même arbre majestueux. Par conséquent, elles sont toutes vraies, bien que leur réception et leur interprétation à travers des moyens humains soient incomplètes, tout comme ces moyens eux-mêmes.

#### Mahatma Gandhi

(1869-1948)

Juriste, homme politique et chef spirituel éminent du mouvement pour l'indépendance de l'Inde



# Axe I

Droits civils et politiques



# Premièrement Le droit à la vie et à l'intégrité physique

En novembre 2023, l'Égypte a présenté son cinquième rapport périodique au Comité des Nations Unies contre la torture (CAT), exposant les mesures prises pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Lors de cet examen, l'État a détaillé les efforts pratiques menés par ses institutions en collaboration avec les organisations de la société civile, les Nations Unies et les partenaires internationaux, dans le cadre d'un processus continu soutenu par une volonté politique forte au plus haut niveau, vise à réaliser les progrès nécessaires dans ce domaine crucial.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie concernant «la lutte continue contre la torture sous toutes ses formes, l'enquête sur les allégations connexes et la protection des droits des victimes, en conformité avec la Constitution et les engagements internationaux de l'Égypte»;

En 2023, la Cour de cassation a rendu vingt-six arrêts définitifs en faveur des victimes de crimes de torture et de traitements cruels, leur garantissant ainsi des indemnités. Ces résolutions complètent d'autres jugements rendus par divers tribunaux compétents dans des affaires similaires.

Par ailleurs, de nombreuses mesures concrètes ont été mises en place pour garantir la responsabilité et prévenir l'impunité. Ainsi, le ministère de l'Intérieur a pris des mesures disciplinaires et pénales contre ses agents dans le cadre de 1 217 incidents entre novembre 2019 et juillet 2024, liés à des cas de maltraitance et d'usage de la cruauté. Ces mesures ont été appliquées aux fonctionnaires jugés coupables par les autorités d'enquête compétentes.

Dans le cadre de la lutte contre la torture sous toutes ses formes, l'Académie de police organise chaque année six sessions de formation avancée sur la gestion des émeutes, afin d'assurer la sécurité et protéger les vies, en tenant compte des spécificités de chaque situation sécuritaire. En

outre, des formations supplémentaires, des ateliers et des séminaires sont régulièrement organisés par le ministère de l'Intérieur à destination des membres des forces de police. Les programmes de formation et de sensibilisation ont été élargis, et intègrent désormais les principes des règles de Nelson Mandela, visant à garantir le respect des droits humains dans le cadre de l'exercice des fonctions de sécurité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «réduire toute forme de pratiques individuelles portant atteinte au caractère sacré du corps, que ce soit dans des entités ou des lieux publics ou privés»,

Le Conseil national de la femme, en collaboration avec les unités de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les universités, a organisé onze sessions de sensibilisation dans différentes universités des gouvernorats, auxquelles ont participé 1 387 étudiants et étudiantes. De plus, deux camps de formation ont été mis en œuvre pour 200 étudiants universitaires, afin de les sensibiliser aux efforts déployés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et de leur fournir une compréhension approfondie des cadres législatifs concernant les crimes violents ainsi que du processus national de gestion de ces crimes.

Dans le cadre des efforts de lutte contre la violence sous le titre «Protégez-la des MGF», et en partenariat avec la Fondation pour le développement de l'enfant, neuf réunions ont été organisées sur la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) dans les villages de l'initiative «Hayat Karima» répartis sur neuf gouvernorats. Ces réunions ont bénéficié à 442 personnes. Par ailleurs, le Conseil a mené diverses activités de sensibilisation à l'échelle nationale dans le cadre de la campagne «16 jours pour éliminer la violence à l'égard des femmes», touchant plus de trois millions de personnes.

Quant à la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «renforcer la protection des détenus des foyers sociaux, des orphelinats, des foyers pour personnes âgées, des établissements psychiatriques et des centres de traitement des dépendances afin de prévenir toute violation de leur droit à une vie sûre, à l'inviolabilité et à l'intégrité de leur corps, et de déférer les contrevenants aux autorités compétentes»,

Le ministère public a effectué 290 visites d'inspection dans des centres de soins et de réadaptation pour enfants à travers le pays pendant la période couverte par le rapport. Ces visites avaient pour objectif de vérifier que les mesures juridiques prises à l'égard des enfants respectaient leurs droits, tels qu'ils sont définis par la Constitution, la loi et les conventions internationales pertinentes. Les détaillés issus de ces visites ont permis de mettre en évidence les domaines nécessitant une mise à jour des critères de classification dans les centres et foyers d'accueil pour enfants, notamment en ce qui concerne l'obtention de documents d'identité pour tous les enfants placés.

Les huissiers de justice du ministère de la solidarité sociale ont effectué 728 visites de terrain dans des institutions résidentielles et sociales, des orphelinats et des établissements de défense sociale répartis dans tous les gouvernorats de la République. Leur objectif était de vérifier qu'aucune violation n'était commise à l'encontre des détenus. Lorsque des violations ont été détectées, des mesures ont été prises, notamment la notification de la commission de l'huissier judiciaire du ministère pour rédiger un procèsverbal auprès du poste de police compétent Dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Protection de l'enfance» et en coopération avec l'UNICEF, l'unité de protection de l'enfance du ministère a intervenu pour fournir l'assistance nécessaire aux enfants dans les orphelinats, les institutions de défense sociale, les familles bénéficiaires des programmes Solidarité et Dignité, ainsi qu'aux familles d'accueil. Cette assistance a été dispensée par des gestionnaires de cas dans quatorze gouvernorats, à savoir Le Caire, Alexandrie, Gizeh, Assiut, Sohag, Qena, Assouan, Damiette, Port Saïd, Sharqia, Suez, Beheira, Ismaïlia et le Nord-Sinaï. En tout, 4 602 enfants ont été ciblés afin de s'assurer qu'ils ne subissent aucune violation. Plusieurs réunions ont été organisées pour écouter leurs plaintes et suggestions, et des suivis ont été réalisés avec les prestataires de services pour garantir que l'intérêt supérieur des enfants soit respecté. Par ailleurs, le ministère a veillé à développer l'aspect préventif et à intervenir rapidement en cas de besoin, grâce à un suivi précoce des besoins spécifiques des enfants et des foyers. Des services sociaux et psychologiques ont été fournis aux enfants, et des recherches sur le terrain ont été intensifiées afin de favoriser la réintégration des enfants dans leurs familles biologiques lorsque cela était possible.

Il convient de noter que le projet a déjà traité 285 cas de violence physique et sexuelle jusqu'en juin 2024, et que des mesures juridiques ont été prises à cet égard. En outre, le ministère travaille à la préparation d'un guide de procédure pour une politique de protection de l'enfance destinée aux institutions de protection sociale, en coopération avec l'ONG Sauvez les enfants.

Par ailleurs, entre septembre 2023 et mai 2024, la ligne d'assistance téléphonique pour les enfants «ligne d'urgence pour les enfants», gérée par le Conseil national pour l'enfance et la maternité, a reçu 28 signalements concernant des détenus dans des foyers d'accueil et des orphelinats. Les mesures nécessaires ont été prises pour mettre fin à ces situations dangereuses, notamment en transmettant les signalements au ministère public, en organisant des missions d'enquête, et en transférant les enfants concernés vers d'autres foyers d'accueil lorsque cela était justifié.

Au cours de la période couverte par le rapport, le ministère de la solidarité sociale a effectué 55 visites sur le terrain auprès de divers organismes de réadaptation, tels que des institutions, des crèches, des centres de physiothérapie, des centres de formation linguistique et des centres de réadaptation intégrale, répartis sur huit gouvernorats. Ces visites ont conduit à de nombreuses interventions visant à protéger les personnes handicapées. Parmi ces mesures, il convient de mentionner la publication de la résolution ministérielle n° 497 de 2023, qui a permis de retirer le projet de protection sociale pour les polyhandicapés et le centre modèle de Talbiya d'une association, pour les confier à la «Fondation nationale pour le développement de la famille et de la communauté». Cette résolution a été prise à la suite d'un suivi régulier des projets et d'une identification des lacunes, suivie de leur correction.

Le ministère a également réalisé 440 visites sur le terrain dans des foyers pour personnes âgées à travers le pays, afin de s'assurer qu'aucune violation n'était commise à l'encontre des résidents. Ces visites ont permis de tenir des réunions avec les résidents pour écouter leurs plaintes, suggestions et besoins, ainsi que de garantir la présence de la protection civile à l'intérieur des foyers. Le ministère a également suivi le personnel des foyers, en lui fournissant des informations sur la manière de traiter avec les résidents et de résoudre leurs problèmes. Par ailleurs, l'infrastructure des bâtiments a été vérifiée pour garantir la sécurité des personnes présentes. Les besoins des foyers en matière de formation et de services ont été identifiés, et les licences ainsi que la conformité aux réglementations de chaque foyer ont été examinées.

Au cours de la période de référence, 213 procèsverbaux de contrôle judiciaire ont été rédigés en coordination avec le Bureau de protection des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées du bureau du procureur général, ainsi qu'avec le ministère de l'Intérieur. Ces procès-verbaux concernaient des infractions et violations détectées par les officiers de contrôle judiciaire du ministère de la Solidarité sociale lors de leurs visites sur le terrain dans les institutions pour enfants privés de soins familiaux, les institutions de défense sociale et les familles d'accueil.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'augmentation et le développement des programmes de réhabilitation psychologique pour les victimes de violence»

Le Conseil national des femmes a organisé deux ateliers sur la mise en œuvre du guide national de lutte contre les mutilations génitales féminines. Ces ateliers ont été destinés à 45 équipes de soins infirmiers des unités de femmes protégées, issues de plusieurs facultés de médecine des hôpitaux universitaires des gouvernorats d'Alexandrie et de Sohag. L'objectif de ces ateliers était de

renforcer les compétences des participants dans le domaine de la réhabilitation psychologique des victimes de l'excision.

Les efforts du Conseil, en coopération avec les centres de services de soutien psychologique, ont permis de fournir un soutien gratuit aux survivants de la violence. Ainsi, 100 survivants ont participé à des groupes de soutien et à des cercles de narration, visant à réduire les effets négatifs de la violence. Ces sessions ont également permis d'enseigner des compétences et des méthodes scientifiques pour améliorer leur bien-être psychologique. En outre, des programmes éducatifs et récréatifs spécialisés ont été proposés aux enfants de ces femmes, afin de les soutenir face à l'impact de l'environnement de violence domestique.

Au cours de la période de référence, le bureau des plaintes du Conseil et ses antennes dans tous les gouvernorats ont reçu plus de 15 000 plaintes. Un premier conseil psychologique et un soutien ont été fournis à tous les plaignants, et un soutien juridique a été offert gratuitement sur demande. De plus, les cas ont été renvoyés aux conseillers psychologiques lorsque cela était nécessaire.

L'unité de soutien psychologique et de conseil familial de la ligne d'assistance téléphonique pour les enfants a poursuivi ses activités de soutien et de traitement. Au cours de la période allant de septembre 2023 à mai 2024, l'unité a reçu 559 nouveaux cas, chacun nécessitant de 12 à 24 séances. Des rapports psychologiques ont été préparés et soumis au ministère public pour 207 des cas traités.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant « la sensibilisation juridique aux pratiques considérées comme des traitements cruels, dégradants ou inhumains, par le biais de campagnes de lutte contre la violence et de prévention, ainsi que le développement de la conscience et des capacités des travailleurs de toutes les institutions de l'État dans ce domaine », et concernant « la promotion de l'esprit de tolérance et la réduction de toutes les formes de violence dans la société»,

le ministère de la Culture a poursuivi ses efforts en organisant, d'octobre 2023 à mai 2024, une série de séminaires sur les thèmes de la citoyenneté, du rejet de la culture de la haine et de la violence. Parallèlement, le Conseil national de la famille (CNF) a mené des campagnes de sensibilisation sur la violence à l'égard des femmes, de septembre 2023 à février 2024, ciblant plus de quatre millions de personnes à travers les gouvernorats. Ces campagnes ont impliqué diverses activités interactives visant à sensibiliser la communauté aux différents types de violence, notamment les abus physiques, les mutilations génitales féminines, le refus d'éducation, les mariages de mineurs et les crimes liés à la traite des êtres humains. Ces initiatives ont contribué à renforcer la conscience publique sur les pratiques violentes et ont encouragé un changement de mentalité au sein de la société.

Le Conseil national de la femme a poursuivi sa formation des employés du Bureau des plaintes des femmes sur la gestion des rapports de violence, et a également organisé plusieurs ateliers interactifs à l'intention des parties prenantes des autorités judiciaires et exécutives pour présenter les cadres législatifs relatifs aux crimes violents. Ces initiatives ont bénéficié à près de 2 500 personnes.

Dans un contexte connexe, le Conseil a continué à mettre en œuvre divers programmes de formation visant à renforcer les capacités des responsables religieux d'Al-Azhar, du ministère des Dotations et des trois Églises égyptiennes. L'objectif de ces formations était de corriger les idées fausses concernant l'utilisation de la violence à l'égard des femmes au sein de la famille, en abordant cette question sous un angle religieux et social. Ainsi, 7 258 chefs religieux ont bénéficié de ces sessions de formation.

Pendant la période couverte par le rapport, le Conseil a également organisé des ateliers visant à intégrer les chefs religieux du ministère des Dotations et de l'Église égyptienne dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre des efforts du Conseil pour réduire toute forme de violence individuelle, notamment les mutilations

génitales féminines, et ont permis de former 9 199 chefs religieux.

Le Conseil national pour l'enfance et la maternité a également organisé l'événement «Notre rêve est notre droit» à l'occasion des vacances scolaires des enfants, afin de promouvoir la culture de la tolérance et l'intégration des groupes d'enfants dans la société. Cet événement a contribué à réduire toutes les formes de violence et d'intimidation auxquelles les enfants de certains groupes sont exposés, en engageant des enfants réfugiés, des enfants handicapés, ainsi que des enfants participants à différents programmes menés par le Conseil.

Parallèlement, une campagne médiatique intitulée «Notre différence ne nous divise pas» a été lancée en coopération avec l'UNICEF, en partenariat avec le HCR, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'ambassade des Pays-Bas au Caire. Cette campagne visait à sensibiliser le public et à soutenir les droits des enfants, en particulier leur intégration dans la société, sans discrimination. Elle cherchait également à créer un environnement sûr et inclusif pour les enfants réfugiés vivant dans les communautés d'accueil.

# Deuxièmement : Le droit à la liberté personnelle

Chambre des représentants examine actuellement le projet de loi soumis par le gouvernement relatif à une nouvelle loi de procédure pénale, visant à garantir le respect de tous les droits et garanties constitutionnels et à répondre aux obligations internationales de l'Égypte. Cette nouvelle législation vise à adopter les normes les plus élevées en matière de justice pénale. Le projet de loi renforce en particulier les droits de la défense à toutes les étapes de la procédure pénale, depuis la collecte des preuves jusqu'à la conclusion de l'affaire. Il régit également l'exercice du droit de la défense devant la Cour de cassation dans le nouveau Code de procédure pénale, selon une approche comprehensive et intégrée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à envisager d'inclure dans le Code de procédure pénale des alternatives technologiquement avancées à la détention provisoire et œuvrer à leur mise en place effective»,

le Centre national de recherche sociale et criminelle a mené une étude exploratoire intitulée Système de surveillance électronique à la lumière des tendances modernes de la politique pénale. L'objectif principal de cette étude est de rechercher des moyens et des mécanismes modernes pour rationaliser la politique pénale, en mettant l'accent sur la réinsertion sociale des condamnés. L'étude vise à tirer le meilleur parti de la construction et du développement des communautés de ces condamnés, tout en améliorant le travail au sein des institutions pénales. Elle cherche également à alléger le fardeau des travailleurs de ces institutions, dans le cadre de l'objectif plus large de gouvernance de ces établissements. En fait, cette étude explore l'opportunité d'utiliser la révolution technologique pour élaborer de nouveaux programmes pénaux et faciliter la réadaptation des condamnés.

Il convient de noter que la recherche s'est appuyée sur un groupe d'experts en justice pénale et en technologies numériques, composé de 100 spécialistes, incluant des officiers de police, des officiers de justice, des procureurs, des avocats, ainsi que des professeurs d'université dans des disciplines telles que le droit, la sociologie, la psychologie, l'économie et les technologies de l'information. Ce groupe a été complété par un échantillon de personnes ayant précédemment été placées en détention provisoire et libérées, ainsi que par des individus condamnés à des peines privatives de liberté de courte durée et qui ont également été libérés.

Le ministère public, responsable de la supervision de l'exécution des peines, a également accordé une grande importance aux demandes des condamnés concernant l'exécution de leur peine. Le département de la coopération internationale, de l'exécution des jugements et des soins de santé mentale du ministère public a traité les demandes des condamnés relatives à la déduction des périodes de détention provisoire effectuées dans

le cadre des affaires dans lesquelles ils ont été acquittés, et ce, pour réduire la durée de leur peine dans d'autres affaires.

Au cours de la période considérée, le nombre de demandes traitées par le ministère public a été substantiel : 580 demandes de déduction des périodes de détention provisoire de la peine imposée en vertu des articles (482 et 483) du code de procédure pénale, 2 919 demandes de réduction de peine en vertu de l'article (35) du code pénal, 447 demandes de peines multiples selon l'article (36) du code pénal, ainsi que 80 demandes de remplacement de l'emprisonnement simple par un travail en dehors des centres de réforme et de réhabilitation, conformément à l'article (479) du code de procédure pénale. En outre, 740 rapports psychiatriques finaux ont été réalisés par un psychiatre légiste pour évaluer l'état mental des accusés.

Par ailleurs, le ministère public continue d'étendre l'utilisation des alternatives à la détention provisoire, en veillant à ce que celles-ci soient appliquées lorsque les circonstances de l'enquête, le profil de l'accusé et la nature de l'infraction le permettent. Cependant, il applique également strictement les règles relatives à la détention provisoire lorsque cela est nécessaire, dans le respect des conditions légales et des exigences de la procédure judiciaire.

# Troisièmement : Le droit d'ester en justice et la promotion des garanties d'un procès équitable

Au cours de la période couverte par le rapport, le ministère de la Justice a continué à mettre en œuvre des initiatives visant à accélérer le traitement des affaires, en particulier dans les domaines du droit de la famille et du droit du travail. En ce sens, les directives ont été renforcées pour assurer une gestion plus rapide des affaires de statut personnel (famille) et de travail, quel que soit le tribunal compétent. Grâce à ces mesures, 17 537 affaires de statut personnel et 22 842 affaires de travail ont été achevées. En outre, 767 affaires ont été exemptées de l'attente, étant donné qu'une des parties impliquées est âgée de plus de 70 ans

Dans le but de faciliter l'accès à la justice, le ministère de la Justice, en coopération avec le ministère du Travail et l'Organisation internationale du travail (OIT), a lancé un guide judiciaire sur les normes internationales du travail. Par ailleurs, le ministère a mis en place le projet de bureaux d'assistance judiciaire du travail, visant à offrir des conseils juridiques gratuits aux travailleurs, contribuant ainsi à renforcer leur accès à la justice.

Dans le cadre du renforcement des garanties d'un procès équitable et juste, ainsi que de la proximité des juridictions, le ministère de la Justice a émis un décret pour la création d'un tribunal exemplaire spécialisé pour enfants au sein du tribunal de première instance du nord d'Assiout. Par ailleurs, une décision a été prise pour créer un siège supplémentaire au complexe des tribunaux d'Adwa, sous l'égide de la Haute Cour d'appel de Minya, facilitant ainsi l'accès à la justice pour les citoyens de ces régions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie relatif à «la promulgation d'une loi permettant l'appel des jugements rendus dans les affaires criminelles par tous types de tribunaux»,

des renforcements des garanties procédurales ont été accordés aux accusés dans les affaires criminelles, conformément aux exigences constitutionnelles prévues dans les articles 96 et 240. La loi n° 1 de 2024 a modifié certaines dispositions du Code de procédure pénale. Désormais, les affaires criminelles sont jugées en deux instances : La première instance est examinée par la Cour criminelle, et la loi permet désormais à l'accusé et au ministère public de faire appel devant la Cour criminelle d'appel en cas de désaccord sur le jugement, en plus de la possibilité de se pourvoir en cassation. Une des avancées majeures de cette réforme est qu'elle autorise désormais les avocats inscrits pour plaider devant les tribunaux de première instance à plaider devant la Cour criminelle de première instance, après que cette possibilité était auparavant réservée aux avocats inscrits auprès des cours d'appel ou de la Cour de cassation, ce

qui ouvre la voie aux jeunes avocats pour plaider dans les chambres criminelles et acquérir une expérience pratique précieuse

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie visant à «développer la mécanisation des procédures de litige dans les tribunaux et les organes auxiliaires afin de promouvoir une justice rapide» et à «développer des mécanismes de liaison électronique entre les autorités judiciaires et les organes associés au travail conjoint au sein du système judiciaire afin de parvenir à une justice rapide»,

Le ministère de la Justice a continué de déployer son plan d'automatisation des procédures contentieuses et judiciaires à plusieurs niveaux. En ce qui concerne les tribunaux correctionnels, la mise en place de procédures judiciaires pénales électroniques a été achevée dans les gouvernorats de la première et de la deuxième phase (Le Caire «New Cairo Court», Gizeh «North Giza Court», Alexandrie, Matrouh, Ismailia, Suez, Port-Saïd). Le nombre total d'affaires correctionnelles traitées par le système a atteint 2 025 276 affaires, dont 563 598 ont été traitées durant la période couverte par le rapport.

Concernant les tribunaux pénaux, les tribunaux des gouvernorats d'Ismailia, Suez et Port-Saïd sont désormais pleinement opérationnels. De plus, quatre chambres ont été mises en place dans les tribunaux pénaux du gouvernorat du Caire, et deux chambres supplémentaires ont été installées à Gizeh. Le nombre d'affaires pénales traitées via le système électronique a atteint 32 228 affaires, dont 22 383 pendant la période concernée par le rapport.

En ce qui concerne le contentieux civil électronique, le nombre total de tribunaux numérisés a atteint 310 tribunaux en septembre 2024. Pendant la période de référence, l'archivage électronique des affaires civiles dans sept tribunaux de première instance et leurs subdivisions a été achevé, portant le nombre total de tribunaux ayant achevé l'archivage à 16 tribunaux de première instance. Par ailleurs, les travaux d'archivage se poursuivent dans 16 autres tribunaux. À ce jour, un total de 1 319 376

affaires civiles a été archivées électroniquement, portant le nombre total d'affaires archivées à 2 483 066 affaires.

Afin d'assurer une justice rapide, le taux d'exécution des jugements rendus par les tribunaux civils a atteint 86,4 % durant la période en question, tandis que le taux d'exécution des jugements rendus par les tribunaux de la famille a atteint 96%.

Pour améliorer l'efficacité du système judiciaire et créer un environnement juridique durable, les tribunaux économiques ont élaboré un plan stratégique pour la période 2023-2026. Ce plan adopte une vision future visant à réaliser la justice sociale en consolidant les valeurs des droits de l'Homme, telles que la dignité humaine, l'intégrité, et la transparence, tout en assurant l'égalité des chances et en respectant l'indépendance du pouvoir judiciaire. Il comprend des objectifs opérationnels améliorer pour l'efficacité institutionnelle et développer les mécanismes de litige. Ce plan propose également une approche de modernisation de l'infrastructure numérique et de soutien aux tribunaux économiques avec des outils technologiques, permettant de traiter efficacement des affaires complexes et d'assurer la transparence.

Enfin, le ministère a étendu ses services notariaux mobiles à travers les gouvernorats du pays, portant le nombre de ces centres à 50. Des préparatifs sont également en cours pour ouvrir de nouveaux centres et pour mettre en place des guichets notariaux uniques dans les bureaux de poste à travers le pays. Ces guichets fourniront des services électroniques, permettant aux citoyens de demander des copies officielles des contrats enregistrés en ligne, avec la possibilité de recevoir ces copies par le biais de la Poste Egyptienne après paiement électronique des frais.

Quant au «développement du système juridique pour l'exécution des jugements civils, commerciaux et administratifs, en tirant parti des progrès réalisés dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information, en application des exigences de la transformation numérique, afin d'augmenter le

taux d'exécution des jugements exécutoires dans les domaines civil et commercial», des efforts ont été déployés pour intensifier la fourniture des services de certification et de validation des documents officiels pendant les heures de travail en soirée, dans le cadre de l'initiative «Nouveau départ pour la construction humaine». A travers les unités mobiles, ces services s'élèvent à 2 717 services dans les différents gouvernorats.

# **Quatrièmement : Traitement des prisonniers et autres détenus**

Le ministère public a poursuivi ses visites d'inspection régulières et inopinées dans les centres de redressement et de réhabilitation à travers le pays, afin de vérifier les conditions de détention et d'inspecter l'état des détenus. comprennent inspections également Ces des enquêtes sur toute allégation reçue. En particulier, le procureur général a effectué une inspection en septembre 2024 au complexe pénitentiaire de Badr. De plus, le département des droits de l'Homme du bureau du procureur général a participé à l'inspection de plusieurs centres de redressement et de réhabilitation entre septembre 2023 et octobre 2024, notamment à Wadi Al-Natroun, Borg Al-Arab, Jamasa, Minya, Badr, 15 mai, New Valley, ainsi qu'au centre de réadaptation des femmes dans le complexe du 10 Ramadan.

Dans le cadre du renforcement des mesures de libération conditionnelle et de l'application de la politique pénale moderne, 9 513 détenus ont bénéficié d'une grâce présidentielle ou d'une libération conditionnelle, conformément aux règles juridiques en vigueur. Ces libérations ont eu lieu lors de plusieurs occasions nationales et religieuses, de septembre 2023 à août 2024.

Par ailleurs, le secteur des droits de l'Homme du ministère de l'Intérieur a mené des visites de terrain auprès des diverses autorités policières dans plusieurs directions de la sécurité, notamment au Caire, à Gizeh, Alexandrie, Qalyubia, Matrouh, Port Saïd, Damiette, Dakahlia, Sharqia, Gharbia, Fayoum, Beni Suef, Minya, Assiut, Qena, Louxor, Beheira, Ismaïlia, Suez, Kafr El Sheikh, Assouan, Sohag, et dans le sud du Sinaï. Ces visites visaient à s'assurer de la qualité des services publics fournis aux citoyens et à vérifier la conformité des lieux de détention dans les commissariats et centres de police avec les normes de ventilation et d'hébergement adaptées au nombre de détenus. En outre, des mesures de précaution ont été prises en coordination avec le secteur des services médicaux, et des examens médicaux ont été réalisés pour 10 296 employés, détenus et citoyens, avec la fourniture gratuite du traitement nécessaire.

Dans le cadre de l'objectif stratégique visant à poursuivre la mise en œuvre du plan de développement et de modernisation des installations pénitentiaires, ainsi que la création de nouvelles prisons pour réduire la densité dans les établissements pénitentiaires, dans le cadre de l'amélioration continue des conditions de vie et des soins de santé des détenus»

Le ministère de l'Intérieur a poursuivi ses efforts pour assurer les soins médicaux aux détenus des centres de réforme et de réhabilitation. Durant la période couverte par le rapport, un examen médical a été effectué pour les nouveaux arrivants dans ces centres, accompagné de la délivrance de carnets de santé. Des consultations médicales ont également été organisées pour les détenus souffrant de maladies dans les hôpitaux et cliniques des centres, avec la dispensation des traitements nécessaires, la vaccination contre les maladies infectieuses et la réalisation d'interventions chirurgicales dans les hôpitaux du secteur de la protection sociale.

En matière d'approvisionnement, le ministère a assuré la fourniture de médica-ments et d'équipements médicaux aux hôpitaux et cliniques des centres à l'échelle nationale, pour un montant total de 134 126 689 livres égyptiennes. Par ailleurs, le ministère a approuvé le transfert de certains détenus vers des centres de réforme et de réhabilitation proches du domicile de leurs proches et a permis à d'autres de rendre visite à leurs proches incarcérés dans d'autres centres. De plus, des visites exceptionnelles ont été accordées aux détenues des centres de réforme et de réhabilitation, du 21 novembre au 7 décembre 2023, à l'occasion de la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes.



Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à poursuivre «les visites du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et des organisations de la société civile dans les prisons, en conformité avec les réglementations légales en vigueur»,

En décembre 2023, une délégation composée de représentants du CNDH, d'organisations de la société civile, de l'Autorité nationale de la presse, de l'Autorité nationale des médias et de chaînes de télévision a visité le complexe des centres de correction et de réhabilitation du Dixième Ramadan. L'objectif de cette visite était d'examiner le développement des nouveaux systèmes de réforme et de réhabilitation, en veillant à leur conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'Homme. À cette occasion, les détenus du complexe ont bénéficié d'une visite exceptionnelle pour célébrer la Journée internationale des droits de l'Homme.

En mars 2024, une délégation de l'État du Soudan a été reçue au complexe des centres de correction et de réhabilitation du Dixième Ramadan. La délégation a inspecté les installations, y compris le centre médical, le bâtiment de réadaptation et d'enseignement technique, ainsi que les projets de production destinés à la réadaptation des détenus et les projets agricoles mis en place pour leur réinsertion.

En avril 2024, le ministère de l'Intérieur a organisé une visite pour les membres du Comité de la Charte arabe des droits de l'Homme de la Ligue des États arabes au Centre de redressement et de réhabilitation du Dixième Ramadan (site 4). Cette visite a permis aux membres du comité d'inspecter divers projets de production, le centre médical, ainsi que les installations religieuses (mosquée et église) présentes sur le site. La délégation a également assisté à une représentation de l'équipe de talents des détenus dans la salle de conférence. À cette occasion, deux visites exceptionnelles ont été accordées aux détenus des centres de réadaptation, en l'honneur de la célébration de la libération du Sinaï et de la Pâque.

En mai 2024, le secteur de la protection de la communauté du ministère de l'Intérieur a

organisé une visite au Centre de redressement et de réhabilitation du Dixième Ramadan, à laquelle ont participé 80 membres du ministère public ainsi que des représentants du Conseil d'État. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de l'initiative de sensibilisation et de suivi des conditions de détention.

Dans le cadre de la 22e Conférence arabe des directeurs d'établissements pénitentiaires et correctionnels, le ministère a également organisé une visite sur le terrain au Centre de correction et de réhabilitation du Dixième Ramadan, Cette visite a rassemblé des représentants des ministères de l'Intérieur et de la Justice de treize pays arabes, ainsi que des délégués du Secrétariat général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, de la Ligue des États arabes et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Au cours de cette visite, les participants ont inspecté les installations du centre, notamment le centre médical et les projets de production en cours. Un spectacle de talents a également été organisé en juin 2024, mettant en avant les compétences artistiques des détenus.

Par ailleurs, le Conseil national pour l'enfance et la maternité a organisé une visite au Centre de correction et de réhabilitation du Dixième Ramadan. L'objectif de cette visite était de féliciter les détenues et leurs enfants à l'occasion des Journées de l'enfance, de leur apporter un soutien moral et de les encourager dans leur processus de réadaptation. La délégation du Conseil a inspecté plusieurs installations, dont la salle de visite des familles des détenues, le bâtiment de réhabilitation et de crèche, l'exposition d'artisanat, l'atelier de couture, la bibliothèque, le cours d'alphabétisation, l'exposition de peinture, ainsi que les salles de séjour pour les détenues et leurs enfants. Les visiteurs ont également visité l'aire de jeux pour les enfants, le centre de santé pour les femmes et la salle de séjour dédiée aux détenues au centre médical.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant «l'élargissement des séminaires religieux et culturels pour les détenus, en coordination avec le Ministère des Awqaf et l'Autorité générale des palais de la culture, afin de développer les aspects religieux et culturels chez les détenus»

Le Ministère de l'Intérieur a fourni aux détenus des centres de réhabilitation et de réinsertion 105 738 livres, avec un total de 138 560 emprunts de livres. Le ministère a également mis à disposition 856 397 exemplaires de divers journaux et magazines. De plus, les détenus ont préparé 510 magazines culturels muraux et organisé 884 séminaires culturels et de sensibilisation. Par ailleurs, 17 434 détenus ont participé à différentes activités récréatives, et 46 590 détenus ont pris part à des activités sportives diverses.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant «l'augmentation du nombre d'ateliers de réhabilitation et de production dans toutes les prisons publiques, afin de permettre la formation et l'emploi de la majorité des détenus»

Le Ministère de l'Intérieur a signé un protocole de coopération avec l'Institut Salésien Don Bosco. L'objectif de cette collaboration est d'organiser des cours de formation dans les centres de redressement et de réhabilitation afin de former les détenus à diverses professions. À la fin de leur formation, les détenus reçoivent des certificats accrédités attestant de leur réussite.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant «le lancement d'initiatives visant à mettre en valeur le rôle de la Direction de la Police de la réinsertion dans le soutien aux familles des détenus»

le ministère de l'Intérieur a continué, entre septembre 2023 et août 2024, à fournir une assistance sociale aux détenus et à leurs familles. Le ministère a mené 27 403 enquêtes sociales pour les détenus en situation de vulnérabilité, 5 173 enquêtes pour leurs familles, et a émis 26 825 notifications d'assistance pour les familles des détenus et 47 121 notifications pour les personnes libérées.

Une aide financière et matérielle a été fournie à 19 820 détenus libérés et à 55 225 familles de détenus. En outre, 201 familles de détenus ont été inscrites dans des unités de formation professionnelle du Système de Formation de la Construction et des Métiers du Bâtiment, relevant du ministère du Logement, des Services publics et des Communautés urbaines, afin de soutenir leur réinsertion professionnelle.

Dans le cadre de la coopération entre le ministère de l'Intérieur et l'Association caritative d'Orman, 26 fauteuils roulants ont été distribués à des familles de détenus en février 2024, au centre médical du complexe des centres de correction et de réadaptation du Dixième Ramadan. De plus, un examen médical a été réalisé pour 68 membres des familles de détenus, et les soins nécessaires ont été fournis aux cas éligibles.

# Cinquièmement : La liberté d'expression

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «le renforcement du climat et de la culture de la pluralité et de la diversité des opinions et des visions sur diverses questions publiques»,

Dans le cadre du renforcement du droit à la liberté d'expression et du droit à la participation politique, la période couverte par ce rapport a vu la tenue des élections pour le poste de Président de la République en 2024, dans une atmosphère compétitive entre quatre candidats. L'élection a été remportée par le président actuel, Abdel Fattah el-Sissi. Le nombre d'électeurs ayant exprimé leur voix a atteint 44 777 668 électeurs, soit un taux de participation de 66,8 % du total des citoyens inscrits sur les listes électorales. La participation des femmes a atteint 60 % du nombre total des électeurs. Cela s'est déroulé sous une supervision judiciaire complète, avec une couverture médiatique ouverte et un suivi par diverses organisations internationales, régionales et locales

Afin d'encourager les citoyens à participer pleinement au processus électoral, plusieurs

mesures de sensibilisation ont été mises en place. Par exemple, un protocole de coopération a été signé entre le ministère de l'Éducation et l'Autorité électorale nationale afin de promouvoir la sensibilisation électorale et de renforcer les pratiques démocratiques parmi les élèves, les enseignants et les parents. En parallèle, du 1er octobre au 31 décembre 2023, le ministère de la Solidarité sociale, par l'intermédiaire de pionniers sociaux, a réalisé 1 782 374 visites à domicile pour informer les citoyens sur les élections, les incitant ainsi à participer activement et librement au processus électoral.

Le Conseil national des femmes a lancé une importante campagne de sensibilisation porte-à-porte intitulée « Mon pays est une confiance » visant à informer les électrices sur leurs droits politiques et l'importance de leur participation aux élections. Cette initiative a permis de sensibiliser les femmes à l'importance de leur rôle dans le processus démocratique, contribuant ainsi à une représentation équitable de tous les citoyens. Les activités de la campagne ont touché des femmes dans tous les gouvernorats, garantissant ainsi une large couverture des zones urbaines et rurales.

Dans le cadre du Dialogue national, une initiative mise en avant par le Président de la République, une édition exceptionnelle a été convoquée en janvier 2024 pour discuter des conditions économiques actuelles du pays. L'objectif était de proposer des mesures concrètes afin de faire face aux défis économiques. Les sessions de dialogue économique se sont déroulées en février 2024 et ont porté sur quatre principaux thèmes : l'inflation et les prix élevés, la dette publique et le déficit budgétaire, les priorités d'investissement public, et la justice sociale.

Le dialogue a donné lieu à 13 sessions avec la participation de 428 intervenants, dont sept ministres. Au total, 96 recommandations économiques ont été formulées, avec des contributions de 179 représentants des ministères et institutions gouvernementales, ainsi que de 76 experts et représentants de partis politiques spécialisés dans les affaires économiques.

Afin de suivre la mise en œuvre de ces recommandations, un comité de coordination a été formé entre le gouvernement et le Dialogue national en février 2024. Le programme de travail du nouveau gouvernement, annoncé en juillet 2024 et approuvé par le Parlement, s'est appuyé sur les objectifs de la Vision 2030 de l'Égypte,



les recommandations du Dialogue national, et diverses stratégies nationales pour la croissance et la prospérité du pays.

En ce qui concerne la régulation des médias, le Conseil suprême de régulation des médias a délivré, au cours de la période couverte par le rapport, 78 nouveaux permis à des chaînes satellitaires, des sites web, ainsi que des journaux et magazines. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi du Conseil n° 180 de 2018 et de ses règlements d'application.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant « l'édition d'un code de conduite complet couvrant tous les domaines médiatiques et journalistiques, y compris les médias numériques et les réseaux sociaux, afin de garantir l'exercice de la liberté d'expression sans empiéter sur les libertés des autres, tout en tirant parti des expériences internationales conformément à la constitution et aux engagements internationaux de l'Égypte»

Le Conseil suprême pour la régulation des médias a émis un certain nombre de normes et de chartes professionnelles pour les médias et le journalisme, qui sont conformes aux normes appliquées dans les pays où la liberté de la presse est pleinement garantie, et qui respectent également les chartes pertinentes des Nations Unies. Ces normes protègent ainsi les droits des téléspectateurs et des lecteurs, ainsi que les intérêts de la société, tout en garantissant les droits des journalistes, des médias et des créateurs.

## Sixièmement: Liberté de réunion pacifique

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à promouvoir et développer la sensibilisation du public à la culture et à la pratique du droit de réunion pacifique sous toutes ses formes, en tant que moyen de renforcer et d'affirmer la démocratie», plusieurs événements marquants ont eu lieu au cours de la période couverte par le rapport. En effet, de nombreuses veillées et manifestations pacifiques ont été organisées par des partis politiques, des journalistes, des avocats, des représentants de la société civile et des citoyens sur les principales places des gouvernorats du pays. Ces rassemblements avaient pour but d'exprimer des opinions sur diverses questions d'ordre politique, sociétal ou sectaire. Parmi ces manifestations, on peut citer plusieurs événements de soutien à la cause palestinienne, qui ont coïncidé avec le conflit en cours dans la bande de Gaza. Ces rassemblements ont témoigné de l'engagement de la société civile à exercer pacifiquement son droit de manifester et à promouvoir ses convictions publiques.

#### Septièmement : Liberté d'organisation

## Créer des associations et des organisations de la société civile et y adhérer

Le nombre d'organisations de la société civile ayant soumis des demandes pour régulariser leur statut au cours de la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie nationale des droits de l'homme a atteint 35 770 organisations. Au cours de la troisième année de mise en œuvre, 34 756 demandes ont été approuvées jusqu'en juillet 2024, dont 60 organisations non gouvernementales étrangères, 36 fédérations sectorielles, fédérations régionales et la fédération générale des associations et institutions de la société civile. En termes de financement, le volume des financements reçus par les organisations de la société civile en 2023 a atteint 13 milliards 305 millions de livres égyptiennes, dont 66 % de financement local et 34 % de financement international. Ce financement a soutenu une large gamme d'activités, notamment dans les domaines des droits de l'Homme, de la sensibilisation au droit, de la protection sociale, de l'accompagnement des personnes handicapées, de la petite enfance et de l'accueil des personnes âgées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à « accroître la coordination et l'intégration entre les partenaires de développement (gouvernement, société civile, secteur privé et donateurs)»,

Au cours de la période couverte par le rapport, le Ministère de la Solidarité Sociale, en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Population et les organisations de la société civile, a lancé le projet « 2 kifaya, 2 , c'est suffisant ». Ce projet a permis l'ouverture et l'équipement de cinquante-sept cliniques médicales dans onze gouvernorats, pour un coût total de vingt et un millions de livres. Ces cliniques ont bénéficié à environ 200 000 femmes, âgées de 18 à 48 ans, en leur offrant un accès à des soins médicaux de qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet national « Un système unifié pour la production de membres prothétiques et de dispositifs prothétiques », le Ministère, en coopération avec la Fondation « Nos mains ensemble », a entrepris la préparation de six centres d'assemblage et d'harmonisation des membres prothétiques, pour un coût de 92 millions de livres. Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en leur fournissant des membres prothétiques adaptés à leurs besoins.

En outre, le Ministère a collaboré avec des organisations de la société civile et des entreprises du secteur privé pour offrir 35 opportunités d'emploi aux détenus des institutions de défense sociale dans plusieurs gouvernorats. Cette initiative vise à faciliter leur réinsertion professionnelle et sociale après leur libération. Le Ministère a également signé un protocole de coopération avec l'Association égyptienne pour le développement des capacités des enfants handicapés (ADVANCE). Ce partenariat vise à améliorer l'efficacité des organismes de réadaptation affiliés au Ministère, pour une durée de trois ans. Dans ce cadre, deux programmes de formation ont été organisés à Alexandrie, au profit de 75 spécialistes travaillant dans des organismes de réadaptation pour le handicap mental et l'autisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie portant sur «le renforcement de la communication entre le gouvernement et les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme » et sur « le renforcement et le développement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile»

Le Ministère de la Solidarité sociale, en coopération avec le Ministère de l'Intérieur, ainsi que des associations et institutions civiles, a activement contribué à la libération de 77 000 débiteurs et débiteurs au cours de la période 2014-2023. Cela a été possible grâce au paiement des dettes s'élevant à 885 millions de livres dans le cadre du Comité suprême des dettes et des dettes. Cette initiative a permis à de nombreuses personnes de retrouver leur liberté et de rétablir leur situation financière.

Le ministère de la Solidarité sociale, en coopération avec la Fondation Care Misr pour le développement, la Fondation Sawiris pour le développement social et L'Oréal Egypte, a organisé une formation à l'intention de trentetrois membres des conseils d'administration d'associations chargées d'accueillir et d'orienter les centres de femmes dans onze gouvernorats. Cette formation, axée sur les questions de gouvernance et sur la loi réglementant la pratique du travail privé, a pour objectif d'améliorer la gestion des centres et de renforcer leur impact social.

Par ailleurs, au second semestre 2023, le ministère a organisé, en coopération avec le Fonds de lutte et de traitement des addictions et des abus, des formations destinées à trente-sept organisations de la société civile, visant à stimuler et à renforcer leurs capacités dans le domaine de la prévention des addictions. Ces sessions ont permis aux participants d'acquérir des outils et des méthodes pour sensibiliser la population aux dangers des dépendances et pour mettre en place des programmes de prévention efficaces.

Dans un contexte connexe, l'unité des droits de l'Homme du ministère de la Solidarité sociale a reçu 184 communications durant la période couverte par le rapport, émanant du Conseil national des droits de l'Homme et de l'Organisation égyptienne des droits de l'Homme. Ces communications concernaient

des demandes de citoyens souhaitant bénéficier des services fournis par le Ministère, tels que le programme Solidarité et Dignité et la Carte de Services Intégrés. Les rapports ont été examinés, et les demandes traitées avec une réponse appropriée.

#### Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «promouvoir la culture du travail bénévole et de la participation communautaire»,

Au cours de la période couverte par le rapport, le Fonds de lutte et de traitement des addictions et des abus a préparé plus de trente-trois mille volontaires à travers tout le pays pour participer à la mise en œuvre du programme « Choisissez votre vie ». Ce programme vise à éduquer les jeunes sur les dangers des addictions et sur les risques sanitaires, psychologiques et sociaux qui en découlent. Les volontaires ont organisé des séminaires et des ateliers de sensibilisation dans les écoles et les maisons de jeunes, contribuant ainsi à la prévention des comportements à risque. De plus, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a organisé cinq cents cours de formation et projets de volontariat au sein des clubs de volontariat à travers le pays. Ces initiatives visent à diffuser la culture du volontariat, en formant une génération capable de leadership et engagée dans des actions communautaires. Cinquante mille stagiaires ont bénéficié de ces formations, renforçant ainsi l'engagement des jeunes dans le développement social et l'amélioration des conditions de vie locales.

## Le droit de créer des syndicats des travailleurs et d'y adhérer

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «accroître les capacités des syndicats et des comités syndicaux dans les domaines de la négociation collective, du règlement des conflits individuels et collectifs et de la conclusion de conventions collectives de travail»,

Au cours de la période couverte par le rapport, 16 conventions collectives de travail ont été conclues entre des employeurs et des représentants

des syndicats généraux ainsi que des comités syndicaux. Ces conventions ont bénéficié à 18 158 travailleurs et ont permis de préserver les droits acquis des salariés tout en introduisant de nouveaux avantages pour améliorer leurs conditions de travail. Ces accords sont un témoignage tangible de l'activation du rôle des organisations syndicales Dans le cadre de la sensibilisation menée par le ministère du Travail, 1 207 séminaires de sensibilisation ont été organisés, auxquels ont participé 28 576 membres des assemblées générales des organisations syndicales et des conseils d'administration des syndicats des établissements à forte intensité de main-d'œuvre. Ces séminaires ont abordé des sujets cruciaux tels que les dispositions du Code du travail, les procédures de règlement des plaintes, ainsi que les conflits individuels et collectifs, et ont renforcé les capacités des syndicats dans les domaines de la négociation collective et de la conclusion des conventions collectives de travail.

Par ailleurs, après la fin des élections des organisations syndicales pour la session 2022-2026, le ministère du Travail a collaboré avec les syndicats généraux pour commencer à former les nouveaux cadres syndicaux. Ces formations avaient pour objectif d'améliorer leurs compétences en matière de négociation collective et de résolution des conflits collectifs de travail. Des formations spécialisées ont été organisées, bénéficiant à 35 500 travailleurs et travailleuses, sur des techniques spécifiques telles que la négociation collective, la conciliation, la médiation, l'arbitrage du travail et l'arbitrage privé. Ces formations ont été destinées aux syndicalistes, aux membres et aux chefs de comités syndicaux de différents secteurs de production.

#### Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «soutenir les ressources financières des syndicats»,

plusieurs actions ont été menées pour fournir un soutien financier aux syndicats et renforcer leur autonomie. Au cours de la période couverte par le rapport, le ministère du Travail a alloué un soutien financier significatif aux organisations

syndicales. Un montant d'environ 18,5 millions de livres a été versé aux travailleurs de la Fondation culturelle ouvrière à partir du Fonds de prestations d'urgence pour les travailleurs. En outre, le ministère a octroyé environ 5,5 millions de livres à la même fondation pour soutenir ses activités. Le ministère a également consacré plus de 3 millions de livres pour soutenir le syndicat général des syndicats égyptiens et les fédérations locales à partir du Fonds de secours d'urgence pour les travailleurs. Par ailleurs, 2,34 millions de livres ont été alloués au secteur social de la Fondation des travailleurs, et 106 000 livres ont été utilisées pour soutenir la publication du journal ouvrier.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant «le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre des cadres juridiques relatifs à la facilitation de l'enregistrement et de la régularisation des syndicats ouvriers conformément aux exigences légales»

Des actions de formation et de sensibilisation ont été entreprises pour améliorer les connaissances des travailleurs et des responsables syndicaux sur les procédures légales relatives à la création et à la gestion des syndicats.

Le ministère du Travail a coordonné avec dix syndicats généraux pour organiser des formations à destination des travailleurs des diverses classifications syndicales affiliées. Ces formations ont couvert les documents requis pour la création de comités syndicaux, de syndicats généraux et de fédérations syndicales, et ont bénéficié à environ 18 000 travailleurs (hommes et femmes). Le ministère a également mis en place six ateliers de formation pour environ 200 employés spécialisés dans le travail syndical au sein des directions du travail. Ces ateliers avaient pour objectif d'unifier les concepts et principes relatifs aux mécanismes du travail syndical, en particulier ceux liés à l'établissement des différents niveaux d'organisations syndicales.Les employés ont été formés sur la mise en œuvre du guide des procédures unifiées pour la création d'organisations syndicales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «renforcer la participation des syndicats à l'élaboration des politiques économiques et sociales»,

En juillet 2024, le Conseil des ministres a approuvé la restructuration du Conseil suprême de concertation sociale dans le domaine du travail. Cette réforme a permis d'assurer une représentation égale des trois parties prenantes : le gouvernement, les employeurs et les syndicats. La représentation des organisations syndicales a ainsi été portée à un tiers des membres du Conseil, soit 11 membres, contre 6 précédemment. Cette évolution vise à renforcer l'influence des syndicats dans la prise de décisions sur les politiques du travail et à garantir une meilleure parité entre les acteurs concernés. La nouvelle composition du Conseil prévoit également la représentation des organisations syndicales non affiliées à la Fédération générale des syndicats égyptiens, et la participation de représentants de divers conseils nationaux, tels que le Conseil national des femmes, le Conseil national des personnes handicapées, le Conseil national de la maternité et de l'enfance, le Conseil national des droits de l'Homme, ainsi que des experts indépendants. Les organisations syndicales jouent également un rôle clé dans les organes décisionnels suivants :Le Conseil d'administration du Fonds de financement de la formation et de la qualification, le Fonds d'indemnisation d'urgence pour les travailleurs, le Conseil consultatif suprême pour la sécurité et la santé au travail, le Comité suprême pour la planification de l'emploi, tant au niveau national qu'international.

Le droit de former et d'adhérer à des syndicats professionnels

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie visant à « activer la participation des syndicats professionnels à l'élaboration des projets de lois relatifs à leurs affaires » et à « intensifier la communication avec le gouvernement concernant les politiques liées aux affaires professionnelles », ainsi que d'assurer la tenue régulière des élections dans

## les syndicats professionnels, plusieurs avancées significatives ont été réalisées.

Pendant la période couverte par ce rapport, des représentants du Syndicat des avocats ont participé à l'élaboration du projet de loi sur le code de procédure pénale. En février 2024, les élections pour le renouvellement partiel du Syndicat des ingénieurs ont eu lieu. En mars 2024, des élections ont été organisées pour le poste de président du Syndicat des avocats ainsi que pour les membres du Conseil du Syndicat général. En avril 2024, des élections ont eu lieu pour le renouvellement partiel du Syndicat des dentistes, et en août 2024, des élections ont été organisées pour le Conseil du Syndicat général des artistes plasticiens.

#### Le droit de créer des partis politiques

Dans le cadre de l'objectif stratégique visant à renforcer la liberté de former et d'établir des partis politiques, L'Autorité d'enregistrement et de documentation des biens immobiliers a publié plusieurs circulaires, dont les plus récentes, les circulaires n° 764 et 779 de 2023, réaffirment la liberté de former et d'établir des partis politiques en Égypte. Ces circulaires ont pour but de clarifier et simplifier les procédures d'enregistrement des partis, afin de garantir une plus grande ouverture et diversité dans la scène politique.

De plus, l'Autorité a désigné deux bureaux de documentation dans chaque gouvernorat pour faciliter l'authentification des documents nécessaires à la création de partis politiques.

## Huitièmement: Liberté de religion et de conviction

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie visant à « intensifier les campagnes de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, pour promouvoir la coexistence, la tolérance et l'acceptation de l'autre, rejeter la violence et la haine, et diffuser les valeurs et principes enseignés par les religions célestes », ainsi qu'à « développer les capacités des jeunes à traiter de manière critique divers contenus»,

plusieurs initiatives ont été mises en place pour promouvoir les valeurs de tolérance religieuse, renforcer l'identité nationale et rejeter l'intolérance et les idées extrémistes.

L'Observatoire Al-Azhar pour la lutte contre l'extrémisme a lancé, au cours de la période couverte par le rapport, la troisième édition de l'initiative « Écouter et parler », destinée aux jeunes des universités publiques et privées égyptiennes. Cette initiative vise à promouvoir les principes du dialogue et à instaurer des mécanismes efficaces de communication avec les jeunes. L'objectif est de répondre à leurs aspirations, de leur fournir des réponses claires sur diverses questions, notamment celles qui ont émergé avec les avancées technologiques récentes, comme les questions liées à l'intelligence artificielle. Cette initiative a permis de renforcer l'esprit de dialogue et de compréhension entre les jeunes générations.

Parallèlement, le ministère de la Jeunesse et des Sports, en coopération avec l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ), a organisé des ateliers de correction des idées fausses au cours de la période allant de septembre 2023 à février 2024, qui ont bénéficié à 300 jeunes. Ces ateliers ont permis de sensibiliser les jeunes de plusieurs gouvernorats aux dangers des idées radicales et de promouvoir une meilleure compréhension des valeurs de tolérance et de respect mutuel.

En outre, le ministère, en collaboration avec Al-Azhar Al-Sharif, a organisé un certain nombre de réunions du corridor Al-Azhari au sein des centres de jeunesse dans tout le pays. Ces rencontres ont pour objectif de diffuser l'esprit de loyauté, d'appartenance et de paix parmi les jeunes, en soulignant les enseignements tolérants de l'Islam et en combattant les idées fausses qui circulent sur la religion. Ces sessions ont bénéficié à environ 130 000 jeunes, hommes et femmes, et ont contribué à renforcer la compréhension mutuelle et à promouvoir la coexistence pacifique dans la société égyptienne.

Dans le cadre du protocole de coopération conjoint entre le ministère de la Jeunesse et des Sports et le Centre international d'Al-Azhar pour la fatwa électronique, l'initiative « La conscience, c'est la vie » a été lancée pour sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, à l'appartenance à la patrie, et à la promotion des valeurs morales tout en luttant contre les phénomènes négatifs dans la société. Cette initiative vise également à encourager la fierté de la patrie. Environ 26 000 personnes ont participé aux séminaires organisés dans dix gouvernorats du pays.

Dans le cadre des efforts visant à valoriser le concept de citoyenneté, le projet « Un pas vers une vie meilleure » a poursuivi sa mise en œuvre en coopération avec la Fondation Hayat Karima, la Fondation Ahla El Bilad Développement, la Fondation Fédération des sports pour tous et l'Autorité japonaise de coopération internationale (JICA). Ce projet a touché les jeunes des zones frontalières et marginalisées, visant à promouvoir des valeurs positives, à modifier le comportement des jeunes et à corriger les idées extrémistes. Près de 14 millions de personnes, hommes et femmes, ont été ciblées par les activités du projet, tant en présentiel qu'en ligne, dans tous les gouvernorats de la République.

Entre juillet 2023 et avril 2024, l'Autorité générale des palais culturels, en coopération avec le ministère des Dotations, a préparé un programme culturel complet, comprenant des conférences, des séminaires et des réunions visant à diffuser une conscience religieuse solide. Ce programme a permis la mise en œuvre de 1 394 activités, touchant un total de 34 961 bénéficiaires.

Dans le cadre de l'initiative nationale de sensibilisation religieuse et morale sous le slogan « Nos valeurs proviennent de notre héritage », mise en œuvre par le ministère de la Jeunesse et des Sports en coopération avec le ministère des Dotations, Al-Azhar Al-Sharif, l'Église égyptienne et l'Union des archéologues égyptiens, plusieurs séminaires ont été organisés pour corriger les fausses conceptions religieuses et inculquer les valeurs de tolérance, de coopération et de rejet de la violence dans la société. En effet, 489 séminaires ont ainsi été animés, touchant environ 88 000 hommes et femmes dans tous les gouvernorats de la République.

Au cours de la période de juillet 2023 à mai 2024, l'Autorité générale des palais culturels a

mis en œuvre un programme visant à renforcer les valeurs et pratiques de citoyenneté dans les villages du gouvernorat de Minya. Ce programme a donné lieu à 164 événements organisés dans 44 villages, touchant environ 24 000 bénéficiaires. Ces initiatives ont contribué à promouvoir l'engagement civique et à renforcer le tissu social dans ces zones.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «renforcer la coordination entre les institutions religieuses dans la mise en œuvre de plans pour renouveler le discours religieux, promouvoir la tolérance, respecter les religions et réfuter les idées extrémistes et fausses»,

le Centre international Al-Azhar pour la fatwa électronique a joué un rôle central dans la surveillance et l'analyse des idées extrémistes véhiculées à travers divers médias. Au cours du premier semestre 2024, 8 813 actions ont été surveillées, comprenant des fatwas extrémistes, des soupçons et des phénomènes négatifs, dont le Centre a effectué une analyse approfondie et préparé des rapports spécialisés.

Le Centre s'attache également à corriger les conceptions religieuses erronées et à répondre aux soupçons affectant la société, en diffusant des idées fausses sur l'Islam et sa modération. Cette action de clarification est menée à travers plusieurs canaux, notamment le Département de la Pensée et des Religions, qui utilise des moyens tels que les appels téléphoniques, les échanges par texte, les réseaux sociaux, ainsi que des médias visuels, audio et l'application électronique du Centre.

Au cours du premier semestre 2024, le Centre a reçu plus de 36 000 questions intellectuelles et a répondu à environ 650 000 fatwas. Ces interventions ont joué un rôle crucial dans la correction des idées fausses, la lutte contre les idées déviantes et extrémistes, et la prévention de l'exploitation de la religion par des groupes violents et terroristes.

Le Centre a également mené, à travers le programme « Sensibilisation familiale et communautaire », plus de 305 000 événements au cours du premier semestre 2024, comprenant

des réunions, conférences, ateliers, événements et consultations familiales. Ces actions avaient pour objectif de corriger les idées fausses, de restaurer les valeurs authentiques de la société égyptienne et de protéger l'esprit des jeunes contre les idées extrémistes et l'influence de groupes violents. Depuis son lancement, le programme a atteint un total de 2 300 252 activités, bénéficiant à près de 7,5 millions de personnes en coopération avec diverses institutions et organismes de l'État.

Dans le cadre de la mise en œuvre par l'Autorité évangélique copte du Forum de dialogue culturel, en coordination avec le ministère des Dotations, Al-Azhar Al-Sharif et diverses églises, plusieurs initiatives ont été menées au premier semestre 2024. 19 ateliers ont été organisés pour 375 chefs religieux dans plusieurs gouvernorats, portant sur des thèmes tels que la consolidation de la paix, la citoyenneté, le dialogue interreligieux et l'acceptation de l'autre. Parallèlement, 11 initiatives communautaires, menées par des chefs religieux, ont bénéficié à 8 300 citoyens, et 3 ateliers ont été organisés pour 75 responsables de palais culturels, de centres de jeunesse et de scouts, sur des enjeux de diversité culturelle et de vivre ensemble.

En outre, 46 ateliers ont été réalisés pour 1 040 jeunes, afin de renforcer leurs capacités d'acceptation des autres, de pluralisme et de diversité culturelle, et de mettre en œuvre des initiatives locales au service de leurs communautés, soutenant les valeurs de tolérance, de paix et de coexistence. Ces jeunes ont également lancé 20 initiatives pour promouvoir la cohésion sociale et les valeurs de paix, touchant environ 204 000 citoyens. De plus, deux ateliers ont été organisés pour 56 jeunes sur la diversité culturelle et l'acceptation

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant « la poursuite du travail sur la révision de l'ensemble des programmes d'enseignement religieux, afin de les purifier de toute thématique ne contribuant pas à promouvoir la tolérance, à rejeter la violence et l'extrémisme, et d'inclure des sujets favorisant la consolidation des valeurs du dialogue, de l'acceptation des différences et de la coexistence pacifique, ainsi que la lutte contre la haine et le sectarisme sous toutes leurs formes » ; et concernant « la mise en œuvre de davantage d'initiatives nationales visant à diffuser la culture des droits de l'homme, à renforcer les valeurs de citoyenneté, à souligner les points communs entre les religions monothéistes, et à sensibiliser la société au respect des libertés religieuses, à rejeter le sectarisme et les idées extrémistes»

le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique a procédé à la révision des matières académiques. Cette révision a mis l'accent sur des concepts tels que la fraternité humaine, la liberté de croyance, l'acceptation de la différence et l'absence de toute expression violente ou excluante.

Les programmes du système éducatif révisé (de la première à la sixième année du primaire) également souligné l'engagement l'État égyptien en faveur de la mise en œuvre effective du principe de citoyenneté et de nondiscrimination, à travers l'enseignement de la matière sur les valeurs et le respect des autres. Le ministère de l'Éducation a également introduit une matière intitulée «Conscience nationale » dans les programmes des collèges. Cette initiative s'inscrit dans un ensemble d'activités de sensibilisation menées à travers la radio scolaire dans toutes les écoles de la République. Par exemple, les 10 et 11 mars 2024, le ministère a organisé des événements pour marquer le début du jeûne musulman et célébrer la journée du « Grand Jeûne » pour les chrétiens.

Le ministère de la Culture a également pris des mesures pour lutter contre le discours d'extrémisme et de terrorisme. Parmi les actions notables, un symposium a été organisé sur le thème « La science face à l'extrémisme et au terrorisme et le rôle de l'identité dans l'établissement de l'appartenance chez la jeunesse ». Ce symposium a abordé les enjeux contemporains, notamment l'ère de la transformation numérique, l'intelligence artificielle et son éthique, en lien avec les questions de tolérance et de rejet de la violence.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant « la poursuite des ministères et des organismes compétents dans les travaux de maintenance et de restauration des sites religieux islamiques, chrétiens et juifs, afin de mettre en valeur la richesse civilisationnelle dont bénéficie l'Égypte et de refléter la succession des différentes époques historiques qu'elle a traversées », et concernant « la poursuite des travaux de la commission compétente pour régulariser la situation des églises, afin de régulariser les autres églises et bâtiments de services qui n'ont pas encore été organisés »

le Président de la République a inauguré la mosquée Sayyida Zainab, après d'importants travaux de rénovation. Cette inauguration s'est déroulée en présence du Sultan Mufaddal Saif al-Din, Sultan de la secte Bohra en Inde, dans le cadre du plan de développement des mosquées historiques de la région d'Al-Bayt. La mosquée Sayyida Zainab est ainsi devenue la troisième mosquée Al-Bayt rénovée, après l'ouverture du sanctuaire de l'Imam Hussein et de la mosquée Sayyida Nafisa.

Dans un même esprit, plusieurs églises ont également été inaugurées, notamment l'église de la Vierge Marie à New Alamein, l'église de la Vierge Marie et du Saint Pape Cyrille à Port-Saïd, l'église évangélique de la côte de Tahta dans le gouvernorat de Sohag, et l'église évangélique de Marj.

Dans le même contexte, des résolutions ont été prises pour attribuer des terrains pour la construction de nouvelles églises. Ainsi, un terrain de 1 911 m² a été mis à disposition dans le Nouveau Caire pour la construction d'une église affiliée à la Congrégation Grace de la communauté évangélique, un autre terrain de 1 868 m² dans la nouvelle ville de Qena pour la construction d'une église presbytérienne, et un troisième terrain dans la nouvelle ville de Fayoum pour un autre projet religieux.

La communauté évangélique a également bénéficié de l'attribution d'un terrain dans la Nouvelle Capitale Administrative, d'une superficie de quatre mille mètres carrés, pour la construction de sa première église dans cette nouvelle ville. Les procédures d'autorisation sont en cours, marquant ainsi une avancée significative pour la communauté évangélique dans la Nouvelle Capitale.

Le Comité chargé de réglementer les conditions des églises a poursuivi ses efforts pour légaliser le statut des églises et des bâtiments de service affiliés. En octobre 2024, le nombre d'églises et de bâtiments légalisés a atteint 3 453, contre 2 973 au cours de la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie. Cela fait partie des 5 415 églises et bâtiments de service ayant déjà soumis des demandes de régularisation de leur statut.

## Neuvièmement : Le droit à la vie privée

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant « la réalisation de campagnes sensibilisation de auxquelles participent tous les organismes compétents de l'État, à leur tête le Conseil suprême pour la régulation des médias, l'Autorité nationale de régulation des télécommunications et les organes chargés de l'application des lois relatives à la protection de la vie privée, visant à sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes et les adolescents, à l'importance du respect de la vie privée d'autrui, à la distinction entre ce qui est permis et ce qui est interdit, ainsi qu'à les informer des droits que leur confèrent les lois en cas de violation de leur vie privée, et des recours disponibles pour obtenir réparation et indemnisation pour les préjudices subis, tout en mettant l'accent sur les activités de sensibilisation dans les lieux fréquentés par les jeunes, tels que les centres de jeunes et les clubs»;

le Ministère de la Culture a poursuivi ses efforts dans ce domaine en organisant de nombreux séminaires sur des sujets connexes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant « accorder une attention accrue à la formation des forces de police responsables de la lutte contre les crimes liés aux technologies de l'information et à la mise à jour de leurs méthodes et outils de travail, tout en continuant à créer des plateformes électroniques permettant aux victimes de soumettre leurs plaintes concernant les violations de leur vie privée aux autorités compétentes, et en suivant les mesures prises à cet égard»

Au cours de la période couverte par le rapport, le Ministère de l'Intérieur a traité un grand nombre d'affaires liées à la criminalité informatique. En effet, il a enregistré les infractions suivantes 1319 cas de piratage et de vol de comptes électroniques, 1642 cas de diffamation et de dénigrement de la réputation, 904 cas de menaces et extorsion, 936 cas de menaces de diffamation, et 156 cas d'usurpation d'identité.

En parallèle, le ministère a organisé 13 sessions de formation destinées aux officiers, aux particuliers et aux civils, auxquelles ont participé 157 stagiaires. Ces formations ont couvert divers domaines relatifs à la lutte contre la délinquance informatique et ont été un moyen efficace de renforcer les capacités des forces de sécurité dans ce domaine crucial.

#### Pourcentages de mesures mises en œuvre conformément aux droits de l'Axe I

Le nombre de mesures mises en œuvre, contrôlées par le secrétariat technique du Comité suprême permanent des droits de l'homme, pour atteindre les résultats visés dans le premier domaine d'action a atteint 216 mesures, et les taux de mise en œuvre de ces mesures ont été de 23,6 % pour le droit à la vie et à l'intégrité physique, 1,9 % pour le droit à la liberté personnelle, 7.4 % pour le droit d'ester en justice et le renforcement des garanties d'un procès équitable, 24,5 % pour le traitement des prisonniers et autres détenus, 2,8 % pour la liberté d'expression, 0,5 % pour la liberté de réunion pacifique, 19,4 % pour la liberté d'association, 14,8 % pour la liberté de religion et de conviction, et 5,1 % pour le droit à la vie privée.



Graphique no. (6): Mesures prises pour réaliser les objectifs du premier axe au cours de la deuxième année

Les indicateurs les plus marquants de la mise en œuvre des objectifs du premier axe : droits civils et politiques au cours de la période «Septembre 2023 - Août 2024»

## Le droit à la vie et à l'intégrité physique

### 1217 incidents

Plaintes/allégations de torture et de mauvais traitements attribués à des employés du ministère de l'Intérieur et faisant l'objet de mesures disciplinaires/judiciaires prises entre novembre 2019 et juillet 2024

## 1168 visites d'inspection sur le terrain

Pour les institutions d'accueil et de soins, les institutions pour orphelins, les institutions de protection sociale et les maisons de retraite

### 897 survivantes des violences

Elles ont été formées pour faire face aux fardeaux psychologiques et sociaux

## 559 nouveaux cas

Ils ont bénéficié de services de soutien et de traitement de la part de l'unité de soutien psychologique et de conseil familial et de la ligne d'assistance aux enfants.

## 290 visites d'inspection

Le ministère public a réalisé cette opération pour un certain nombre de centres de garde d'enfants et de réadaptation à travers la République.

## 285 cas de violences physiques et sexuelles

L'Unité de Protection de l'Enfance du Ministère de la Solidarité Sociale a pris des mesures judiciaires à leur encontre

## 26 Décisions irrévocables

rendues par la Cour de Cassation en 2023 pour indemniser les victimes de crimes de torture et de traitements cruels.

### Le droit à la liberté personnelle

La Chambre des représentants discutera du projet soumis par le gouvernement concernant une nouvelle loi de procédure pénale, visant à faire respecter tous les droits et garanties constitutionnels et à respecter les obligations internationales de l'Égypte, en garantissant l'adoption des normes les plus élevées appliquées dans le domaine de la justice pénale. Le projet assure la mise en œuvre de nombreux objectifs de la Stratégie nationale des droits de l'Homme dans le domaine du droit à la liberté de la personnalité et des garanties d'un procès équitable.

### 580 demandes

Le ministère public les a reçus pour réduire les périodes de détention provisoire par rapport à la peine prononcée

### 80 demandes

Le ministère public les a reçus pour remplacer la simple peine d'emprisonnement par un emploi en dehors des centres de correction et de réinsertion.

Le droit d'ester en justice et la promotion des garanties d'un procès équitable

La promulgation de la loi n° 1 de 2024, qui permet l'appel des condamnations prononcées pour des délits

### 22 mille 842

Un cas de travailleurs a été conclu par les experts du ministère de la Justice

### 17 mille 537

Une affaire de statut personnel a été conclue par les experts du ministère de la Justice

## 310 Tribunaux civil

dont mécanisation est terminée

Le lancement d'un projet de bureaux d'assistance juridique du travail dans le but de fournir des conseils juridiques aux travailleurs

96%

86.4%

Pourcentage d'exécution des jugements rendus par les tribunaux de la famille

Pourcentage d'exécution des jugements rendus par les tribunaux civils

## Traitement des prisonniers et autres détenus

## 134,126,689 livres égyptiens

valeur de la foruniture de la fourniture de médicaments et de fournitures médicales aux hôpitaux et cliniques des centres correctionnels et de réadaptation

### 55 mille 225 cas des membres de familles de détenus

ont reçu une aide financière et en nature

#### 19 mille 820 libérés

Ils ont reçu des aides financières et en nature

#### 9513 bénéficiaires

des décisions de grâce présidentielle concernant le reste de la peine et la libération conditionnelle

#### 26,825

Notification d'assistance pour les familles des détenus

#### 47,121

Notification d'assistance pour les personnes libérées

#### 201 libérés

ont été affectés aux unités de formation professionnelle de l'Autorité de Formation des Métiers du Bâtiment et du Bâtiment

## La liberté d'expression

La période couverte par le rapport a vu l'organisation de l'élection présidentielle de 2024, dans un contexte compétitif entre quatre candidats pour le poste, où le Président Abdel Fattah al-Sissi, a remporté la victoire. Le nombre d'électeurs ayant voté a atteint 44 777 668, soit un taux de participation de 66,8 % du total des citoyens inscrits sur les listes électorales. Le taux de participation des femmes a atteint 60 % du total des électeurs.

## 19 millions 864 mille personnes

ciblées par les campagnes de sensibilisation aux droits politiques et à la participation électorale organisées par le Conseil National des Femmes

## Un million 782 mille 374 Visites à domicile

effectuées par les responsables sociales dans le cadre de la sensibilisation électorale, visant à sensibiliser les citoyens et à encourager leur participation libre et positive

Le dialogue national économique a compté 13 sessions, donnant lieu à 96 recommandations économiques, avec la participation de 428 intervenants, dont sept ministres. Le nombre total de représentants des ministères et des agences gouvernementales a atteint 179 intervenants, tandis que 76 intervenants étaient affiliés à des partis politiques, en plus des experts en affaires économiques

## 78 nouvelles autorisations

ont été délivrées par le Conseil suprême pour la régulation des médias à plusieurs chaînes de télévision satellitaires, sites internet, journaux et magazines

### La Liberté d'organisation

#### Créer et rejoindre des associations et des institutions de la société civile

#### 34,756 organisations

ont vu leurs demandes approuvées jusqu'en juillet 2024

#### 35,770 organisations

ont déposé des demandes pour régulariser leur statut au cours de la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie

#### environ 13 milliards 305 millions de livres

reçus par les organisations de la société civile en 2023: 66 % de financement local et 34 % de financement international

#### 655 millions 957 mille 209 livres

Les subventions ont été accordées par le Fonds de soutien aux projets des associations et institutions de la société civile aux institutions et associations civiles dans divers domaines

#### 77 mille débiteurs et débiteuses

Le Comité suprême, en collaboration avec les associations et institutions de la société civile, a réglé leurs dettes au cours de la période de 2014 à 2023

#### Le droit de créer et d'adhérer à des syndicats

### **Environ 29 millions et 400 mille livres**

Pour soutenir les ressources financières des syndicats au cours de la période couverte par le rapport

## **Environ 64000 travailleurs**

ont été sensibilisés aux dispositions du Code du travail, aux procédures de règlement des plaintes et des conflits individuels et collectifs, aux négociations collectives et à la conclusion des conventions collectives de travail.

## 18000 travailleurs et travailleuses

ont reçu une formation sur la création des organisations syndicales

## 16 conventions collectives de travail

ont bénéficié à 18 158 travailleurs

#### Le droit de former et d'adhérer à des syndicats professionnels

#### février 2024

Les élections de mi-mandat pour le Syndicat des Ingénieurs ont eu lieu

#### mars 2024

Les élections du Syndicat des Avocats pour le poste de président général et de membre du Conseil Général du Syndicat ont eu lieu

#### avril 2024

Les élections de mi-mandat pour le Syndicat des Dentistes ont eu lieu

#### août 2024

Les élections au Conseil du Syndicat Général des Beaux-Arts

## La Liberté de religion et de conviction

#### Environ 14 millions des deux sexes

Ont bénéficié en personne et virtuellement du projet «Un pas vers une vie meilleure» dans le but de développer des valeurs positives, de modifier le comportement des jeunes et de corriger les idées extrémistes.

#### 7 millions et 500 mille bénéficiaires

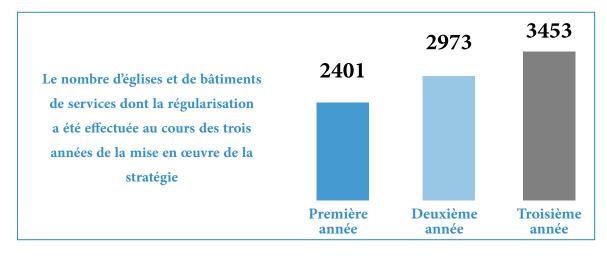
Du programme «Conscience familiale et communautaire» visant à protéger l'esprit des jeunes contre les griffes des idées extrémistes et des groupes violents.

### Plus de 210 mille citoyens

ont bénéficié des programmes de renforcement des capacités en matière d'acceptation de l'autre, de pluralisme, de diversité culturelle, ainsi que des valeurs de tolérance, de paix et de coexistence

### 130 mille jeunes hommes et femmes

ont bénéficié des rencontres du "Riwaq Al-Azhari" pour les jeunes, dans le but de cultiver l'esprit de loyauté, d'appartenance et de paix, ainsi que de corriger les idées fausses



## Droit à la vie privée

1642

affaires de diffamation et d'atteinte à la réputation

1319

affaires de piratage et de vol de comptes électroniques

936

Des affaires de menace de diffamation

904

Des affaires de menaces et de chantage

156

Des affaires d'usurpation d'identité

Le véritable fondement d'un gouvernement populaire est l'égalité de tous les individus en ce qui concerne leurs droits liés à leur personne, leurs biens et leur administration.

#### **Thomas Jefferson**

(1743-1826)

l'un des pères fondateurs des États-Unis, principal auteur de la Déclaration d'indépendance et troisième président des États-Unis



## Axe II

les droits économiques, sociaux et culturels



#### Premièrement : le droit à la santé

En octobre 2024, l'Égypte a accueilli la deuxième édition de la Conférence mondiale sur la population, la santé et le développement humain (PHDC24), en présence du Président de la République. Lors de cet événement, l'Égypte a reçu la certification internationale pour l'élimination du paludisme dans le monde. De plus, la stratégie nationale de santé de la République Arabe d'Égypte 2024/2030 a été lancée lors de la conférence.

Dans le cadre de l'application du droit constitutionnel à un pourcentage prescrit de dépenses de santé, le budget alloué au secteur de la santé a connu une augmentation significative pour l'exercice 2024/2025. En effet, celui-ci s'élève à 495,6 milliards de livres, contre environ 397 milliards pour l'exercice précédent (2023/2024). Le plan d'investissement pour 2024/2025 prévoit également des investissements totaux, publics et privés, dans les services de santé estimés à environ 115,7 milliards de livres, contre 75 milliards dans l'exercice précédent. Ce plan vise la création de 36 hôpitaux, dotés d'une capacité totale de 7250 lits, avec des investissements d'une valeur de 100 milliards de livres pour leur réalisation d'ici deux ans.

En juin 2024, le nombre de personnes couvertes par l'assurance maladie a atteint 53618455 bénéficiaires, dont 27,65 millions d'étudiants, environ 9,5 millions de travailleurs, 200 000 femmes chefs de famille et 3,7 millions de pensionnés et veuves, en plus d'autres catégories de travailleurs irréguliers.

Par ailleurs, la loi n° 5 de 2024 a modifié certaines dispositions de la loi n° 139 de 2021, créant le Fonds de lutte contre les urgences médicales, en ajoutant des termes de référence pour financer le traitement des maladies génétiques et rares. Le fonds a également changé de nom pour devenir le «Fonds de lutte contre les urgences médicales et les maladies génétiques et rares».

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «renforcer la couverture des services de santé à l'échelle nationale, en

## particulier dans les zones rurales, isolées et frontalières»,

le nombre d'unités de soins de santé de base a atteint 5750 unités en août 2024. Ces unités comprennent des bureaux et des cliniques de santé, des centres de soins maternels et infantiles, des centres de santé urbains, des unités de santé familiale, ainsi que des structures de soins primaires en milieu rural.

Afin d'élargir l'accès aux services de santé, un programme a été mis en place pour fournir des médecins itinérants dans les zones dépourvues de professionnels de santé. Ces médecins ont effectué 14000 visites, et les visites des cliniques mobiles ont été considérablement augmentées, atteignant un total de 30000 visites dans des régions éloignées. De plus, le nombre d'unités de lutte contre le paludisme et la schistosomiase s'élevait à 5199 unités réparties sur divers gouvernorats à la fin de l'année 2023.

Dans le cadre de l'initiative présidentielle visant à développer la campagne «Une vie décente», 371 établissements de santé ont été modernisés. De plus, 70 sessions de formation ont été dispensées à 2 050 travailleurs des établissements concernés. Le ministère de la Santé et de la Population a également amélioré l'infrastructure des hôpitaux, des unités de soins et des points d'ambulance dans 12 gouvernorats. L'initiative a permis de rénover 24 hôpitaux, 1119 unités et centres de médecine familiale, 372 points d'ambulance, et 104 centres de soins. En outre, des convois médicaux ont été envoyés dans plusieurs gouvernorats, permettant d'effectuer des examens médicaux pour 12 345 personnes issues des familles les plus vulnérables, qui ont également bénéficié de soins gratuits.

Le Ministère de la Santé et de la Population a poursuivi ses efforts pour améliorer la couverture des services de santé dans tout le pays, notamment à travers l'initiative présidentielle «Un nouveau départ pour le développement humain». Depuis le lancement de l'initiative jusqu'à la mi-octobre 2024, 8824000 services de santé ont été fournis, via 55 convois médicaux, comprenant des soins curatifs et préventifs, des services de planification familiale, ainsi que des visites à domicile pour le suivi de la grossesse et du développement de l'enfant.

Par ailleurs, l'Agence de Développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises a également contribué à la promotion du droit à la santé, avec la réalisation de 905 000 visites à domicile et la fourniture de soins médicaux à 4 461 familles. L'agence a également organisé 28 convois médicaux, dont 1646 bénéficiaires ont profité des services offerts.

Le Conseil national des femmes a également organisé des convois médicaux, bénéficiant à plus de 9 400 personnes à travers tout le pays. Ces convois couvraient diverses spécialités médicales et incluaient également un appareil de mammographie pour la détection précoce des tumeurs.

À la fin de l'année 2023, le système de santé comptait 1 909 hôpitaux, dont 557 hôpitaux publics. Le nombre de patients visitant ces hôpitaux publics a atteint 125660094.

Durant la période couverte par ce rapport, le Ministère de la Santé et de la Population a fourni des vaccins et du matériel de vaccination à tous les bureaux de santé et unités de santé du pays, permettant de vacciner plus de deux millions d'enfants, selon le calendrier de vaccination de routine, pour les enfants de 0 à 18 mois. Le ministère a également organisé des séances de vaccination extérieures dans les zones difficiles d'accès pour garantir que tous les enfants reçoivent les doses appropriées. En outre, des services de vaccination ont été fournis aux non-Égyptiens résidant en Égypte, ainsi qu'aux élèves, qui ont été vaccinés contre la méningite lors de leur première année dans chaque cycle scolaire, ainsi qu'avec le vaccin «DT» (diphtérie-tétanos) en deuxième et quatrième années.

Le ministère a aussi développé et inauguré plusieurs hôpitaux pour renforcer la couverture sanitaire dans tout le pays. Parmi ces établissements figurent le nouvel hôpital de Naga Hammadi dans le gouvernorat de Qena, les hôpitaux de Bagdad et Rummana dans le gouvernorat du Sinaï Nord, les hôpitaux généraux de Farafra et Dakhla dans le gouvernorat de la Nouvelle Vallée, ainsi que les hôpitaux de Ras Gharib et Safaga dans le gouvernorat de la Mer Rouge. De nouveaux hôpitaux généraux ont

également été ouverts dans le gouvernorat du Fayoum, à Fayoum et Youssef Al-Siddiq. Dans le cadre de la lutte contre la schistosomiase, le ministère a mis en œuvre une initiative ambitieuse visant à soumettre le dossier de l'Égypte exempte de schistosomiase à l'Organisation mondiale de la santé d'ici 2025. Une enquête de terrain a été menée, examinant environ 14,4 millions de citoyens, y compris les réfugiés et les arrivées récentes, et 100 % des cas positifs identifiés ont été traités. Par ailleurs, environ 12 millions de citoyens ont été examinés pour détecter des infections parasitaires intestinales, et un million de cas ont été identifiés et traités gratuitement. Le ministère a également mené une enquête sur le trachome dans sept gouvernorats, en ciblant particulièrement les enfants de 1 à 9 ans, un groupe particulièrement vulnérable à cette maladie dans les zones rurales et frontalières. Tous les cas découverts ont été traités et, lorsque nécessaire, les patients ont été orientés vers des hôpitaux d'ophtalmologie pour des interventions

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques visant à «améliorer le système de qualité des établissements et services de santé» et à «augmenter le nombre de médecins et de personnels infirmiers dans le système de santé gouvernemental»,

chirurgicales oculaires.

plusieurs mesures importantes ont été prises.

Au premier trimestre de 2024, l'Autorité d'accréditation et de surveillance de la santé «GAHAR» a délivré des accréditations à 350 établissements, dont 84 issus du secteur privé et 202 unités de soins primaires, répartis sur dix-huit gouvernorats. L'Autorité a également réalisé 135 visites de surveillance dans des établissements de santé agréés, qu'ils soient permanents ou temporaires, en plus de 750 visites de contrôle administratif et 951 visites spéciales pour évaluer le niveau de satisfaction des usagers. Ces efforts ont permis d'enregistrer 41 455 membres issus des professions médicales, afin de garantir l'engagement des établissements à offrir des services de santé de haute qualité, tout en assurant la disponibilité d'équipes médicales spécialisées capables de répondre aux besoins des patients.

Le Ministère de la Santé et de la Population a également mis en place 700 sessions de formation diversifiées à destination des prestataires de services de santé, incluant des médecins, des infirmières, des techniciens et du personnel administratif. Ces formations étaient axées sur les normes de qualité pour la fourniture des services. Par ailleurs, 38 formations ont été organisées pour les responsables de la sécurité et de la santé au travail, en collaboration avec les départements de santé publique et les établissements de santé affiliés. Ces formations ont impliqué 933 médecins et inspecteurs sanitaires, répartis sur 19 gouvernorats.

Dans le cadre des efforts du Ministère de la Santé et de la Population visant à renforcer les procédures de sécurité dans les installations sanitaires et industrielles, vingt cours de formation ont été préparés et mis en œuvre au niveau des directions des affaires sanitaires, ainsi que dans leurs départements et installations affiliées. Ces sessions ont réuni 482 médecins et inspecteurs sanitaires répartis sur 10 gouvernorats.

Le ministère a également poursuivi l'application du programme national de contrôle des infections dans tous les hôpitaux affiliés et dans les unités de soins de santé primaires à travers le pays. Ce programme électronique de surveillance des infections a été déployé dans 33 hôpitaux à l'échelle nationale. Parallèlement, le Plan national de lutte contre la résistance aux antimicrobiens a été mis en œuvre dans 45 hôpitaux, avec l'objectif d'étendre ce programme à 80 hôpitaux d'ici la fin de l'année 2024.

Au cours de la période couverte par ce rapport, le Secrétariat général de la santé mentale et du traitement des toxicomanies a organisé trois cours de formation pour améliorer les compétences de 84 travailleurs dans le but de renforcer la qualité des services de santé dans plusieurs hôpitaux spécialisés dans le traitement de la santé mentale et des toxicomanies. En outre, le Secrétariat a entamé des démarches

pour obtenir l'accréditation locale de l'Autorité générale d'accréditation et de contrôle de la santé (GAHAR) pour cinq hôpitaux spécialisés dans le traitement de la santé mentale et des toxicomanies, dont l'hôpital d'Héliopolis, l'hôpital d'Al-Maamoura, l'hôpital Al-Azzazi dans le gouvernorat de Sharkia, l'hôpital de Port-Saïd et l'hôpital de Sohag.

À la fin de l'année 2023, le nombre de médecins dans le système de santé gouvernemental avait atteint 105 600, tandis que le nombre de membres du personnel infirmier s'élevait à 217949.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie concernant «l'application du système d'assurance santé universelle dans toutes les gouvernorats, selon les six étapes prévues, et l'atteinte de 100 % de la population couverte par l'assurance santé sociale universelle d'ici 2030»

Pour l'exercice 2024/2025, les allocations destinées à soutenir l'assurance maladie complète pour les personnes incapables se sont élevées à 2,4 milliards de livres, en plus de 200 millions de livres allouées au soutien de l'assurance maladie pour les titulaires d'une pension de sécurité sociale.

Dans le cadre des efforts de l'État pour améliorer le système d'assurance maladie complet, une résolution du Premier ministre, n° 4586 de 2023, a été publiée. Celle-ci précise les catégories de citoyens incapables de souscrire à l'assurance maladie, ainsi que les modalités de contrôle pour les exonérer des charges liées au système d'assurance maladie complet.

L'Autorité générale des soins de santé a poursuivi ses efforts pour déployer le système d'assurance maladie complet conformément au calendrier établi. Les statistiques relatives à la couverture des services de santé dans les gouvernorats de la première phase (Port-Saïd, Louxor, Ismaïlia, Assouan, Suez et le Sinaï Sud) sont les suivantes : 5 431 188 bénéficiaires, 311 établissements de santé, 280 centres et unités de médecine familiale,

31 hôpitaux et 1 909 lits d'hospitalisation. Parmi ceux-ci, 811 lits sont dédiés aux soins intensifs, 804 appareils de dialyse sont disponibles, et 358 crèches ont été mises en place.

Au total, 15 millions de services médicaux et thérapeutiques ont été fournis par 156 établissements médicaux affiliés à l'Autorité, tandis que 7,8 millions de services de médecine familiale ont été offerts dans les unités spécialisées. De plus, 223000 opérations ont été réalisées dans les gouvernorats de Port-Saïd, Louxor et Ismaïlia.

L'Autorité également a lancé l'initiative «Référence», visant à unifier la méthodologie des protocoles cliniques de diagnostic et de traitement dans les hôpitaux des gouvernorats où le système d'assurance maladie complet a été mis en place. Plus de 450 protocoles cliniques ont été élaborés pour 28 départements cliniques traitant les maladies les plus courantes et graves. Plus de 94 % des chefs de départements cliniques et des médecins à tous les niveaux ont été formés aux protocoles cliniques standardisés, avec un taux de formation atteignant 100 % dans les services des oreilles, du nez, des reins et de l'urologie, et 98,5 % dans les services neurologiques.

Les prochaines étapes de l'initiative «Marjiya» viseront à compléter et à intégrer ces protocoles cliniques avec la Classification internationale des maladies (CIM-11), tout en assurant un suivi continu et une évaluation périodique du respect des standards cliniques afin de garantir l'excellence des services médicaux et la fourniture de soins de qualité.

Dans le cadre de l'initiative «La sécurité à chaque étape», les autorités ont formé 120 membres du personnel médical et 116 ouvriers d'usine au programme de gestion des brûlures dans le gouvernorat de Port-Saïd.

Jusqu'à fin juin 2024, le ministère de la Solidarité sociale, en coordination avec le ministère de la Santé et de la Population et l'Autorité générale des soins de santé, a fourni environ 267 000 services

de santé aux bénéficiaires du programme de solidarité des familles, sous conditions de santé, dans les gouvernorats de la première phase du système complet d'assurance maladie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «augmenter les taux et la rapidité de la fourniture des services médicaux aux bénéficiaires de soins aux frais de l'État», les allocations affectées à l'initiative «Traitement aux frais de l'État» ont été augmentées. Elles ont atteint environ 6,516 milliards de livres pour l'exercice 2020/2021, et 8,516 milliards de livres dans le budget de l'exercice 2024/2025.

Depuis le lancement de la campagne «100 jours de santé» en juillet 2023 et jusqu'en août 2024, les conseils médicaux spécialisés ont émis 2 435 900 résolutions de traitement aux frais de l'État, et 383 400 opérations ont été réalisées dans le cadre de l'initiative visant à éliminer les listes d'attente.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «accroître la sensibilisation à l'importance de préserver la santé publique et de prévenir la propagation de pratiques nocives pour la santé»,

le ministère de la Santé et de la Population a lancé 40 lignes directrices concernant diverses maladies. Cela a eu lieu lors de la célébration du lancement des lignes directrices égyptiennes et de l'éthique des soins infirmiers, en coopération avec le Conseil égyptien de la santé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'objectif est de mettre en œuvre les principes des droits de l'Homme dans le domaine de la santé, tout en fournissant des soins complets et intégrés à tous les citoyens, et d'éduquer ces derniers sur leurs droits en matière de santé et les informations nécessaires en tant que bénéficiaires de services de santé.

Le ministère a également organisé 41 497 séminaires à travers tous les gouvernorats pour sensibiliser les citoyens aux dangers du tabagisme et aux avantages de l'arrêt du tabac. Ces séminaires ont eu lieu dans des établissements de santé, des universités, des clubs et des centres de jeunesse, et ont également porté sur les risques liés aux nouvelles formes de tabagisme (tabac chauffé et cigarettes électroniques). Par ailleurs, 10 674 appels ont été reçus à la hotline destinée à aider les fumeurs à arrêter de fumer.

Le Fonds de lutte contre les addictions a lancé le programme «Nos enfants, nos héros - Vous êtes le héros», une initiative de sensibilisation destinée aux enfants en âge préscolaire. Ce programme vise à les alerter sur les dangers de l'addiction et les risques psychologiques et sociaux associés, avec des activités organisées dans les gouvernorats, les écoles, les maisons de jeunes et les clubs.

Le Fonds a également élargi le réseau de centres de traitement pour les patients toxicomanes, offrant des services de détention volontaire dans 19 gouvernorats. En 2024, 63572 bénéficiaires ont été pris en charge dans ces centres au cours du premier semestre.

En coopération avec le Secrétariat général de la santé mentale, le ministère de la Jeunesse et des

Sports a lancé l'initiative «Vous pouvez être plus que les autres» pour sensibiliser aux dangers du tabac et des drogues, à laquelle ont participé 10 000 personnes à l'échelle nationale. Le ministère a également mis en place le programme «My Fitness is My Skill» en collaboration avec l'UNICEF, pour promouvoir la santé publique et la sensibilisation culturelle et sportive de la société. Ce programme a bénéficié à 500 personnes à travers le pays.

De plus, le ministère a continué à organiser le camp sportif hebdomadaire «Je choisis ma santé», destiné à promouvoir la santé publique par la pratique du sport. Ce programme a touché 500 participants dans tous les gouvernorats.

Le Conseil national de la femme a lancé plusieurs convois médicaux dans diverses spécialités à travers la République, bénéficiant à plus de 9 600 personnes, hommes et femmes confondus. Ces convois incluaient également un appareil de mammographie pour la détection précoce des tumeurs, dans le but d'améliorer la santé des femmes. Au cours de la période couverte par le rapport, le Conseil a mené diverses actions de sensibilisation en matière de santé reproductive









et générale.

Environ 16 000 femmes à travers le pays ont participé à ses activités de sensibilisation à l'orientation familiale et à l'éducation équilibrée. Le programme abordait plusieurs thèmes, dont la nutrition saine des femmes et des enfants, essentielle pour la prévention des maladies. Ce programme a bénéficié à environ 57 000 participants dans les gouvernorats du pays. Dans le cadre de l'initiative «Un nouveau départ pour construire l'humanité», des campagnes de porte-à-porte ont été organisées pour sensibiliser la population aux dangers de la toxicomanie et de la maltraitance. Ces campagnes ont ciblé 20 504 jeunes, hommes et femmes, depuis le lancement de l'initiative jusqu'à la mi-octobre 2024.

# Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «compléter la mise en œuvre de l'Initiative 100 Millions de Santé»,

la campagne «100 Journées de la Santé» a été lancée comme une initiative nationale globale. Son objectif est d'étendre l'accès aux services de santé publique de manière intensive. Pour ce faire, 500 convois médicaux, 5 000 unités de soins de base et 700 hôpitaux ont été mobilisés. La première phase de cette campagne a débuté le 25 juin 2023, s'est poursuivie pendant 200 jours et s'est terminée le 11 janvier 2024. La deuxième phase a été lancée le 31 juillet 2024 et se poursuivra pendant 100 jours. Cette campagne a permis de fournir plus de 60 millions de services médicaux au cours des 200 premiers jours.

Au cours de la deuxième phase, de nouveaux services ont été ajoutés pour améliorer l'accès des citoyens aux soins de manière équitable et pour rehausser la qualité des services fournis. Des services issus de l'initiative présidentielle ont été également offerts aux Égyptiens et aux non-Égyptiens à travers des unités de santé, des hôpitaux, des convois médicaux et des équipes mobiles. Des services ont été proposés dans des lieux stratégiques, ainsi que dans des zones de rassemblement. En outre, des visites à domicile ont été organisées pour les patients âgés qui ne peuvent pas se déplacer.

Au cours de la première phase, un total de 1,6

million de services a été fourni dans le cadre de l'initiative présidentielle pour soutenir la santé des femmes (première visite), en plus de 4,8 millions de services fournis dans le cadre de l'initiative (visites périodiques). Par ailleurs, 5,2 millions de services ont été fournis dans le cadre de l'initiative présidentielle pour l'examen, le traitement et la détection précoce des maladies rénales.

Dans le cadre de l'initiative présidentielle pour la détection précoce et le traitement des tumeurs cancéreuses (prostate, côlon, poumon, col de l'utérus), 2,8 millions de formulaires de questionnaires ont été remplis. Le nombre de personnes ayant visité les convois médicaux a atteint 1,7 million de citoyens, tandis que 12,7 millions d'enfants ont été interrogés pour les vaccinations de routine. En outre, 951 700 services ont été fournis dans le cadre de l'initiative pour la détection précoce et le traitement de la déficience auditive et de la perte auditive chez les nouveau-nés.

La campagne a également permis de fournir 843 800 services dans le cadre de l'initiative présidentielle pour l'examen des personnes sur le point de se marier, 483 100 services dans le domaine de la santé mentale et 437 200 services pour la santé maternelle et fœtale. Le nombre de bénéficiaires des services des cliniques de planification familiale a atteint 13,1 millions de femmes, tandis que 13,2 millions de visites à domicile ont été effectuées pour les femmes rurales pionnières.

Depuis le lancement de la deuxième phase de la campagne jusqu'au 31 août 2024, plus de 49 millions de services médicaux ont été fournis. Parmi ceux-ci, 19,2 millions de services ont été offerts dans le secteur des soins de base et de la planification familiale, tandis que 10,9 millions de services ont été fournis dans le secteur des soins thérapeutiques. Par ailleurs, 3,2 millions de services ont été réalisés dans le cadre des initiatives présidentielles de santé publique.

Le secteur de la médecine préventive a fourni 1,9 million de services, et 2,5 millions de services ont été fournis par les hôpitaux du Secrétariat des centres médicaux spécialisés. En outre, 1,2

million de services ont été fournis par les unités affiliées à l'Autorité générale des hôpitaux et des instituts d'enseignement, tandis que 1,7 million de services ont été fournis dans le cadre de l'Initiative de soutien à la santé mentale. Enfin, 5,6 millions de services ont été fournis par les hôpitaux et cliniques de l'Autorité générale d'assurance maladie.

En complément de ces actions, l'Autorité des ambulances a fourni 149 600 services, tandis que les hôpitaux de traitement de l'institution ont fourni 321 200 services. Ces établissements ont également fourni des services de sensibilisation et d'éducation sanitaire à environ 2,1 millions de citoyens.

#### Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique portant sur «la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à la maladie pyschiatrique»,

le ministère de la Santé et de la Population a ouvert, en octobre 2023, des bureaux de conseil psychologique dans tous les centres et unités de soins primaires à travers les gouvernorats. Cette initiative a été réalisée grâce à la coopération entre le Secrétariat général de la santé mentale et ses secteurs, ainsi que les centres et unités de soins primaires (notamment l'Autorité générale des soins de santé et le Secteur des Soins de Santé et des Soins Infirmiers du Ministère de la Santé et de la Population).

Dans le même cadre, 155 travailleurs (médecins) de l'Autorité générale de santé des gouvernorats de la première phase du système d'assurance maladie complète ont été formés au programme «Combler l'écart des services de santé mentale» dans les unités de soins primaires. Par ailleurs, 498 travailleurs (infirmières) ont été formés au programme «Guide des services de santé mentale dans les unités de soins primaires», destiné à différents groupes d'âge. Ce programme fait partie d'un ensemble d'initiatives visant à ouvrir des bureaux de conseil psychologique dans les unités de soins primaires, tout en formant une cinquantaine d'équipes thérapeutiques. Ces équipes sont présentes dans huit hôpitaux affiliés

au Secrétariat Général de la Santé Mentale et du Traitement des Addictions, à savoir : Abbasiya, Héliopolis, Al-Khanka, Helwan, Port Saïd, Assiout, Sohag, et Assouan. Ces équipes supervisent le fonctionnement des bureaux de conseil psychologique.

Par ailleurs, le ministère, en coopération avec le Conseil national de l'enfance et de la maternité, a renforcé les capacités de 85 professionnels (médecins, infirmières, travailleurs sociaux et psychologues) des foyers sociaux qui travaillent avec les enfants, afin de mieux répondre aux besoins sociaux, psychologiques et juridiques des enfants.

Le Conseil national de l'enfance et de la maternité, en collaboration avec le Conseil national des droits de l'Homme, a également organisé deux tables rondes pour discuter d'une proposition de programme national de soutien à la santé mentale des enfants et des adolescents. Ces tables rondes ont réuni 79 représentants d'agences gouvernementales, d'organisations internationales et d'institutions de la société civile locale.

#### Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «préparer une plateforme électronique pour la fourniture de services de santé pyschiatrique»,

la Plateforme électronique nationale pour le traitement de la santé mentale et de la toxicomanie en Égypte a été lancée en mars 2022. Cette plateforme offre des services gouvernementaux gratuits pour le traitement de la santé mentale et des addictions à tous les citoyens et résidents de la République arabe d'Égypte, sans discrimination en fonction des groupes d'âge. Elle est considérée comme la première du genre dans la région de la Méditerranée orientale et bénéficie du soutien d'un groupe d'élite composé de personnel technique du ministère de la Santé et de la Population, de psychothérapeutes et d'experts internationaux dans les domaines de la psychiatrie et du traitement des addictions.

Depuis son lancement, la plateforme a enregistré 93 223 utilisateurs, avec 8 659 séances de thérapie virtuelle et 21 754 questionnaires remplis. Parmi les utilisateurs, 31 % sont des femmes et 69 % des hommes. En ce qui concerne leur statut matrimonial, 18 % sont mariés et 82 % non mariés. De plus, 63 % des utilisateurs sont non actifs, tandis que 37 % sont des travailleurs. La majorité des utilisateurs de la plateforme se situe dans la tranche d'âge de 15 à 20 ans à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques visant à promouvoir «une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, à intensifier les campagnes de sensibilisation à la préservation de l'environnement, et à développer un système de gestion des déchets», le ministère de l'Environnement a installé quarante stations de surveillance des niveaux de bruit dans tout le pays. L'objectif est d'évaluer l'impact du bruit sur l'environnement et de collecter des données pour les zones peuplées et touristiques. Ces données sont essentielles pour élaborer des stratégies dans le cadre du plan national de lutte contre le bruit.

En 2023, le ministère a annoncé que le nombre d'installations industrielles connectées au réseau national de surveillance des émissions industrielles avait atteint 95, avec 477 points de surveillance. Ce réseau couvre des secteurs industriels clés tels que l'industrie du ciment, la fabrication d'engrais, la production d'énergie électrique, ainsi que le secteur du fer et de l'acier.

Dans le but de réduire la pollution de l'air, le nombre de stations de surveillance de la qualité de l'air ambiant a atteint 121 à travers le pays. Ces stations jouent un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de l'air et dans l'élaboration de politiques environnementales en fournissant des données fiables permettant aux décideurs d'adopter des mesures appropriées pour améliorer l'environnement et la santé publique.

Le ministère a également œuvré pour améliorer

les capacités de ses employés et de l'Agence des Affaires Environnementales à travers diverses formations sur la production et la consommation durables, ainsi que l'intégration des dimensions économiques et sociales dans les travaux environnementaux. Un protocole de coopération a été signé avec le Syndicat des journalistes pour développer et diffuser la sensibilisation à l'environnement, afin de mieux aborder les problèmes environnementaux contemporains. Cette initiative a permis de former des jeunes professionnels des médias et de renforcer leurs compétences rédactionnelles sur les enjeux environnementaux, en les engageant à traiter ces questions dans les journaux et sur les sites web.

Entre février et juin 2024, le Conseil suprême de la culture a organisé plusieurs séminaires sur le changement climatique, la gestion de l'environnement et l'éducation environnementale dans les programmes scolaires.

Dans le cadre des efforts de sensibilisation, l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises a organisé 44 400 visites à domicile et 26 séminaires sur la question environnementale, auxquels ont participé 1 505 personnes.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports, en coopération avec des organisations de la société civile, a lancé l'initiative «Longue vie aux pionniers égyptiens» pour sensibiliser les jeunes aux dangers des déchets électroniques et promouvoir des pratiques sûres pour leur gestion. L'initiative a également ciblé les responsables de la production de déchets électroniques dans les secteurs public et privé, afin de les sensibiliser à une gestion écologique. Dans ce cadre, 105 séminaires ont été organisés, bénéficiant à 5 100 personnes à travers les gouvernorats de la République.

Dans le cadre de l'initiative «La jeunesse sauve la terre», lancée par le Ministère en coopération avec le Ministère de l'Environnement, 57 séminaires ont été organisés dans différents gouvernorats de la République. Ces séminaires ont permis

de sensibiliser 2 850 jeunes à l'importance de la préservation de l'environnement et ont guidé les citoyens, notamment les jeunes, vers les centres de jeunesse. L'objectif est de promouvoir un développement durable et une stabilité à long terme, tout en éduquant la société sur la nécessité de préserver l'environnement et de lutter contre le changement climatique.

Parallèlement, le Ministère, en collaboration avec le Ministère des Ressources en Eau et de l'Irrigation, a lancé l'initiative «Économiser l'eau», visant à sensibiliser les citoyens à la gestion rationnelle de l'eau, en particulier les jeunes. Cette initiative met l'accent sur l'importance de préserver le Nil et de rationaliser la consommation d'eau. En tout, 66 séminaires ont été organisés dans différents gouvernorats, et 3 300 participants, hommes et femmes, ont bénéficié de ces sessions.

De plus, l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises a retiré 1 696 tonnes d'ordures des rues, et 1 070 familles ont bénéficié du service de collecte des déchets.

## Deuxièmement : Le droit à l'éducation

Les allocations budgétaires totales pour l'éducation préuniversitaire, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique pour l'exercice 2024/2025 se sont élevées à 998,1 milliards de livres égyptiennes. Cette somme se répartit comme suit : 565,2 milliards pour l'éducation préuniversitaire, 293,1 milliards pour l'enseignement supérieur et universitaire, et 140,1 milliards pour la recherche scientifique. Le plan de développement économique et social pour l'exercice 2024/2025 prévoit également des investissements d'environ 111,6 milliards de livres pour l'éducation, contre 94,2 milliards pour l'exercice précédent.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à réduire l'analphabétisme l'Égypte a remporté en 2024 le Prix Confucius

#### pour l'éradication de l'analphabétisme»,

décerné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ce prix récompense les efforts réalisés par l'Université Mansoura en partenariat avec l'Autorité générale pour l'éducation des adultes. Cette dernière a travaillé avec le bureau de l'UNESCO au Caire pour former ses cadres sur le programme global d'éducation des adultes et pour préparer des formations sur les méthodes d'apprentissage modernes.

L'Autorité générale pour l'éducation des adultes, en coopération avec des organisations telles que «Sauvez les enfants», a ouvert des classes d'alphabétisation dans plusieurs gouvernorats pour éradiquer l'analphabétisme chez les citoyens, avec un programme intergénérationnel d'apprentissage. Durant l'exercice 2023/2024, ces efforts ont permis d'éradiquer l'analphabétisme de 770 118 citoyens, dont 41,5% d'hommes et 58,5% de femmes. Le taux d'analphabétisme en Égypte a ainsi diminué de 1,4 %, passant de 17,5 % en 2022 à 16,1 % en 2023.

En parallèle, l'Agence de Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises a formé 23 enseignantes et ouvert 280 classes d'alphabétisation, auxquelles ont participé 2 765 personnes. Le Conseil national de la population a également ouvert 1 155 classes dans les clubs de femmes à travers les gouvernorats.

Dans le cadre de l'initiative «Un nouveau début pour le développement de l'Homme», visant à renforcer les efforts d'alphabétisation, 750 événements culturels ont été organisés, comprenant séminaires, conférences, ateliers et représentations théâtrales, auxquels ont participé près de 75 000 citoyens. Par ailleurs, 53 nouvelles classes d'alphabétisation ont été ouvertes, bénéficiant à 1 590 citoyens depuis le début de l'initiative jusqu'à la mi-octobre 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie concernant «l'augmentation des taux d'inscription, la réduction de l'abandon

## scolaire, et la réduction de l'écart éducatif entre les enfants des zones urbaines et rurales»,

l'année scolaire 2023/2024 a vu un total de 25 494 232 élèves inscrits dans les écoles publiques et privées en Égypte. Parmi eux, 42 490 élèves étrangers, y compris des réfugiés, ont bénéficié de services éducatifs gratuits. En outre, 25 étudiants étrangers ont reçu une bourse du ministère de l'Éducation.

Le taux d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire était de 3,4 % chez les garçons et 2,3 % chez les filles.

Dans le cadre des efforts continus du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique visant à réduire le taux d'analphabétisme et à lutter contre l'abandon scolaire, le ministère a poursuivi la création d'écoles communautaires dans les zones les plus nécessiteuses. En coopération avec la Fondation Misr El Kheir, 200 écoles communautaires ont été établies dans le cadre du projet d'initiative «Vie décente». Grâce à ces efforts, le nombre total d'écoles communautaires a atteint 4 881, accueillant 139 771 élèves et employant 10 000 animatrices à travers tout le pays.

En avril 2024, un protocole de coopération a été signé entre le Conseil national de l'enfance et de la maternité, le ministère de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique. Ce protocole vise à réhabiliter, améliorer l'efficacité et équiper les écoles d'enseignement communautaire dans les gouvernorats du Nord Sinaï, du Sud Sinaï et d'Ismaïlia, dans le but de lutter activement contre l'abandon scolaire.

Parallèlement, le ministère de la Solidarité sociale a mis en œuvre le programme «Égalité des chances en matière d'éducation» pour protéger les enfants contre l'abandon scolaire. Ce programme vise à fournir un soutien matériel et moral aux familles dans le besoin, afin de garantir la poursuite des études de leurs enfants. Parmi les actions clés du programme, on trouve l'octroi d'aides financières aux étudiants, couvrant leurs frais de scolarité ainsi que l'achat de manuels et d'outils scolaires. Grâce à ce soutien, le ministère aide environ 480 000 étudiants à différents niveaux scolaires, en

veillant à ce que les familles n'aient pas à envoyer leurs enfants sur le marché du travail par manque de moyens.

Le ministère soutient également les familles en contribuant à améliorer l'environnement éducatif, en réhabilitant les infrastructures scolaires et en offrant des services sociaux et psychologiques aux enfants.

Les campagnes de sensibilisation menées par le ministère ont permis une augmentation du taux de scolarisation parmi les enfants bénéficiant du programme, passant de 83 % en 2015 à 94 % en 2023. De même, le taux d'abandon scolaire parmi ces enfants a fortement diminué, passant de 12 % en 2015 à seulement 3 % en 2023. Ces résultats témoignent de l'impact positif des initiatives mises en place pour soutenir l'éducation des enfants dans les zones vulnérables.

Le coût total du programme d'égalité en matière de santé et d'opportunités éducatives, depuis l'exercice 2020/2021 jusqu'à l'exercice 2023/2024, s'élève à environ 853 millions 765 000 livres égyptiennes à l'échelle nationale. Ce programme a permis d'exempter cinq millions d'élèves incapables de payer leurs frais de scolarité, grâce à l'initiative «Solidarité» et au programme «Égalité des chances en matière d'éducation», pour un montant total de 882 millions de livres.

Dans le cadre du programme «Solidarité et Dignité», et en coopération avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique ainsi que la Banque mondiale, des soutiens ont été apportés aux bénéficiaires du programme sous condition que leurs enfants poursuivent leurs études et ne quittent pas l'école prématurément. L'aide en espèces n'est plus versée aux familles dont les enfants sont en âge scolaire mais ne sont pas inscrits à l'école, ni à celles dont les enfants abandonnent l'école sans raison valable. La condition pour continuer à recevoir l'aide est que le taux de scolarisation des enfants ne soit pas inférieur à 80 %.

Le ministère fournit également un soutien matériel et moral aux familles bénéficiaires du programme «Solidarité et Dignité», afin de garantir la poursuite des études des enfants. Grâce à ce soutien, le taux de scolarisation dans l'enseignement de base parmi les enfants ayant bénéficié de ce programme est passé de 76 % en 2015 à 92 % en 2023. De même, le taux d'abandon scolaire a diminué, passant de 10 % en 2015 à seulement 2 % en 2023.

Le ministère, en coopération avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique, a également pris des mesures pour inscrire dans les établissements scolaires les enfants ayant abandonné l'école, en particulier ceux issus des institutions de protection sociale dans les différents gouvernorats de la République. Ces efforts ont permis de garantir que ces enfants retrouvent un parcours éducatif adapté à leurs besoins.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique d'élargir le nombre d'écoles à tous les niveaux d'enseignement dans toutes les régions, et de développer l'infrastructure technologique des établissements scolaires, un montant de 35,5 milliards de livres a été alloué au budget de l'exercice 2024/2025 pour la création de salles de classe et d'instituts religieux au niveau de l'enseignement préuniversitaire.

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, le nombre de salles de classe a atteint 550 000, réparties dans 29 698 bâtiments scolaires. Depuis 2014, l'État a construit un total de 129 155 salles de classe, dont 38 836 salles situées dans les villages les plus démunis et dans ceux qui bénéficient de l'initiative présidentielle «Vie décente».

Au cours de l'exercice 2023/2024, le secteur éducatif a continué à se développer avec la création de 7 475 salles de classe et la livraison de 462 projets de construction de bâtiments scolaires. Parallèlement, 1 355 projets ont été réalisés pour l'entretien, le développement et l'amélioration de l'efficacité des écoles.

Les écoles égypto-japonaises ont également vu leur nombre croître, atteignant un total de 55 écoles réparties sur 26 gouvernorats. Quatre nouvelles écoles ont été inaugurées pour l'année scolaire 2024/2025, accueillant environ 16 000

élèves, garçons et filles. En parallèle, le ministère de l'Éducation a modernisé 27 439 salles de classe dans 3 260 écoles et a équipé 2 474 nouvelles écoles secondaires en infrastructure technologique.

Le ministère a également mis à disposition 2 530 écoles en ressources numériques, y compris des canaux et des plateformes pédagogiques, des plateformes de formation pour enseignants, et du contenu numérique sur la plateforme du ministère. En outre, 1 131 projets ont été achevés dans le cadre de l'Initiative présidentielle pour une vie décente, comprenant 15 334 nouvelles salles de classe et 1 301 écoles rénovées dans le cadre de projets d'amélioration de l'efficacité des établissements scolaires.

Le plan de développement économique et social pour l'exercice 2024/2025 prévoit un investissement de 35,5 milliards de livres pour étendre la création de salles de classe et d'instituts religieux au niveau de l'enseignement préuniversitaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie concernant «le renforcement des efforts visant à former les enseignants et à augmenter leur nombre», ainsi que «l'amélioration de la qualité de l'enseignement pré-universitaire afin de le rendre conforme aux normes mondiales»

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, le nombre total d'enseignants a atteint 834 490. L'État a poursuivi ses efforts pour résoudre la pénurie d'enseignants, notamment en complétant l'initiative présidentielle d'un concours visant à recruter 30 000 enseignants par an. De plus, des efforts ont été réalisés pour légaliser le statut des spécialistes de l'éducation titulaires de diplômes délivrés par le Conseil suprême, et pour financer l'embauche de 50 000 enseignants dans des matières de base.

Le ministère a également augmenté les indemnités pour le quota d'enseignants de 50 livres, en plus de travailler sur la réintégration des diplômés affectés au service public dans les écoles. Parallèlement, 16 000 nouveaux

enseignants adjoints et 45 enseignants assistants ont été recrutés au cours de l'exercice 2023/2024. Prolongation de la durée de service et amélioration des conditions des travailleurs La loi n° 15 de 2024 a été promulguée pour définir les règles relatives à la prolongation du service des travailleurs du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement technique et d'Al-Azhar Al-Sharif après l'atteinte de l'âge de la retraite. Cette loi a également introduit des mesures visant à améliorer les conditions des employés, notamment par l'augmentation des allocations, des subventions mensuelles, des incitations à la performance, ainsi que des primes supplémentaires pour les examens de transfert, qui bénéficient à tous les employés du ministère de l'Éducation, des techniciens de l'éducation et des employés d'Al-Azhar Al-Sharif.

Dans le cadre de la préparation des cadres éducatifs, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique a signé un protocole de coopération avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Ce protocole vise à offrir un diplôme professionnel de direction pédagogique et de sécurité nationale aux cadres sélectionnés dans le cadre de l'initiative présidentielle «1 000 directeurs d'école et jeunes enseignants». Cette initiative s'inscrit dans une démarche de formation continue des cadres éducatifs, notamment les jeunes, afin de les préparer à des rôles de responsabilité avec des programmes de formation adaptés et diversifiés. Le ministère a également lancé un dialogue communautaire visant à actualiser le plan stratégique du ministère 2024/2029, dont l'objectif est de rendre l'éducation accessible à tous sans discrimination. Cette mise à jour vise également à améliorer la qualité de l'enseignement dans un cadre institutionnel solide, équitable et durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie concernant «le développement du système d'enseignement technique et de la formation professionnelle, l'augmentation des spécialisations et l'adaptation de l'enseignement aux besoins du marché du travail»

le ministère de l'Éducation a entrepris plusieurs

initiatives pour renforcer la formation technique et la rapprocher des besoins du marché du travail. Ainsi, pour l'année scolaire 2024/2025, le ministère a ouvert 11 nouvelles écoles de technologie appliquée, offrant diverses spécialisations. Un total de 100 cadres ont été formés pour ces nouvelles spécialités, et 20 autres cadres sont actuellement en formation pour prendre en charge de nouvelles spécialisations. La méthodologie des compétences professionnelles a été introduite dans 20 écoles industrielles et 18 écoles agricoles, en plus de l'application des programmes de formation modernisés dans 581 écoles.

En outre, un protocole de coopération a été signé avec le ministère du Travail pour la gestion de 37 centres de formation professionnelle répartis dans 24 gouvernorats, dans le but d'y créer des écoles d'enseignement technique. Cette coopération vise à répondre aux besoins croissants du marché du travail et à assurer une formation de qualité dans les domaines techniques.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique a signé cinq protocoles de coopération avec la Fédération des industries égyptiennes pour créer des écoles de technologie appliquée. Ces écoles couvriront des spécialités stratégiques en lien avec les industries essentielles, avec des établissements comme :

L'École de technologie des industries alimentaires (en partenariat avec la Banque nationale d'Égypte), l'École de technologie industrielle (en partenariat avec la Banque Misr), l'École de technologie pour les matériaux de construction (également en partenariat avec la Banque Misr). Ces écoles sont conçues pour répondre aux besoins croissants du marché du travail en formant des jeunes aux métiers techniques et industriels.

En parallèle, le ministère, en coordination avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique, a mis en place un plan de financement pour le développement des écoles industrielles et techniques. Ce programme vise à soutenir la culture du travail indépendant en formant 9 448 jeunes hommes et femmes dans 49 métiers au travers de 479 formations. Cette initiative s'inscrit dans un effort global pour préparer une main-d'œuvre qualifiée qui puisse contribuer au développement économique du pays.

Le ministère des Communications et des Technologies de l'information a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative «Les Lionceaux numériques d'Égypte», un programme visant à perfectionner les compétences en technologies de l'information des élèves exceptionnels. Ce programme est destiné aux étudiants de la première à la deuxième année du secondaire dans toutes les écoles de la République. L'objectif est de préparer une génération de jeunes talents capables de se démarquer dans les domaines des communications et des technologies de l'information, en ligne avec la vision numérique de l'Égypte.

Pour l'année académique 2023/2024, 18 825 étudiants ont été inscrits dans cette initiative, renforçant les compétences numériques de la jeunesse égyptienne et contribuant à l'essor du secteur technologique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie concernant «l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur afin de le rendre conforme aux normes mondiales»

l'Égypte a fait des progrès notables sur la scène mondiale. Le nombre d'universités égyptiennes classées dans le Classement mondial des universités du Times Higher Education pour 2025 a augmenté de sept universités par rapport à l'édition précédente, passant de 28 universités en 2024 à 35 universités en 2025. Ce résultat reflète l'engagement de l'Égypte à améliorer la qualité de son enseignement supérieur et à accroître sa compétitivité internationale.

En plus de ces progrès, le nombre total d'universités en Égypte a atteint 108 établissements en 2024, contre 49 universités en 2014. Ce total comprend .

27 universités publiques (contre 23 en 2014),32 universités privées (contre 23 en 2014), 10 universités technologiques, 9 branches d'universités étrangères, 6 universités avec des accords internationaux, 2 universités avec des accords-cadres.

Cette expansion témoigne de l'effort constant de l'État pour diversifier et renforcer l'enseignement supérieur, tout en répondant aux exigences du marché mondial du savoir et de la recherche.

L'Égypte continue d'investir massivement dans l'éducation à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, en mettant en place des initiatives stratégiques pour développer les compétences techniques, renforcer la qualité de l'éducation et répondre aux besoins du marché du travail. Les protocoles de coopération avec les secteurs privés, comme ceux avec la Fédération des industries égyptiennes, ainsi que les initiatives numériques et la modernisation des universités, sont des éléments clés de cette politique ambitieuse.

Au cours de l'exercice 2023/2024, plusieurs initiatives ont été lancées pour améliorer l'enseignement supérieur et l'accès à des formations spécialisées :

Neuf universités technologiques ont été créées, neuf collèges d'intelligence artificielle ont vu le jour, huit collèges et instituts d'études supérieures affiliés à des universités américaines ont été établis. Deux nouveaux instituts de recherche ont été créés. Ces nouveaux établissements visent à renforcer les compétences techniques et scientifiques de la jeunesse égyptienne, notamment dans les domaines de la technologie et de l'intelligence artificielle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie concernant «l'encouragement de la pensée créative et le développement de la culture de l'innovation chez les jeunes et dans la société»

Un Camp de formation à la créativité artistique et dramatique : Organisé par le Conseil national de l'enfance et de la maternité, en coopération avec le Conseil suprême de régulation des médias et l'UNICEF, ce programme a réuni 24 enfants issus des gouvernorats du Caire, Beheira, Qena et Assouan.

Des Forums scientifiques et technologiques pour les jeunes : En collaboration avec le ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Autorité nationale de télédétection et des sciences spatiales, et l'Université d'Helwan, un ensemble de forums a été lancé pour développer l'innovation chez les jeunes. Ces forums ont touché 10 000 jeunes. Le programme «Mon parcours» : Mis en œuvre par le ministère de la Jeunesse et des Sports, en coopération avec l'UNICEF, ce programme vise à améliorer les compétences de vie des jeunes, en stimulant leur créativité, leur innovation et leur contribution au développement de la société. Environ 600 000 jeunes à travers la République ont bénéficié de ce programme.

#### Troisièmement : Le droit au travail

Le ministère du Travail a mené plusieurs réformes pour améliorer les conditions de travail et soutenir l'emploi, notamment :

Le dialogue communautaire sur la loi du travail : Un dialogue a été organisé pour discuter du projet de loi du travail, en présence des représentants du gouvernement, des employeurs, des travailleurs, ainsi que de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le projet de loi vise à rééquilibrer les relations de travail, attirer les investissements et garantir la sécurité de l'emploi.

dans le cadre de la mise en oeuvre de l'objectif de la politiques de l'emploi et à accroître les nouvelles opportunités d'emploi, plusieurs actions ont été prises à savoir

Le taux de chômage : Le taux de chômage a diminué, passant de 13 % en 2014 à 6,9 % en 2023. Le taux de chômage a encore baissé à 6,5 % au deuxième trimestre de 2024, grâce aux efforts du ministère pour offrir de nouvelles opportunités d'emploi.

L'emploi des jeunes : En 2024, environ 683 794 jeunes ont trouvé un emploi grâce aux agences pour l'emploi et aux entreprises recruteurs, y compris 8 303 personnes handicapées employées dans le secteur privé.

La formation professionnelle : Le ministère a lancé 500 cours de formation dans 80 villages ciblés dans le cadre de l'initiative «Vie décente». Des unités mobiles de formation ont été mises en place, et 11 nouvelles unités mobiles sont en cours de création pour former les jeunes dans les métiers nécessaires au marché du travail.

Le financement des microprojets : L'Agence de développement des moyennes, petites et microentreprises a injecté un total de 5,5 milliards de livres pour financer environ 154 000 petits et microprojets, créant ainsi près de 272 000 opportunités d'emploi. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'initiative présidentielle «Vie décente», qui a financé 112 300 microprojets dans les villages ciblés, créant environ 193 000 emplois.

Soutien à l'autonomisation économique : Le ministère de la Solidarité sociale, à travers la Fondation nationale pour le développement familial et communautaire, a soutenu des microentreprises dans des zones rurales et reculées. En 2023/2024, un montant de 126 millions de livres a été alloué à 7 676 projets.

L'Égypte a fait des progrès significatifs dans la création d'opportunités d'éducation et d'emploi à travers des réformes stratégiques dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et du droit du travail. L'objectif est de renforcer la compétitivité de la jeunesse égyptienne sur le marché mondial, tout en soutenant le développement économique à travers l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat. Les diverses initiatives, telles que les universités technologiques, les formations professionnelles, et le financement des micro-entreprises, visent à créer un environnement propice à la croissance durable et à la réduction des inégalités sociales et économiques.

Le ministère s'efforce d'autonomiser économiquement les jeunes en facilitant l'accès à des prêts. Ainsi, à travers le programme «Forsa», le nombre de bénéficiaires de micro-entreprises a dépassé un million, avec un capital renouvelable total de 4,6 milliards de livres à la fin du mois de mars 2024.

Au cours du second semestre 2023, ces initiatives ont été mises en œuvre à l'échelle nationale.

Dans le cadre de l'initiative «Un nouveau départ pour la construction humaine», 20 752 projets de taille moyenne, petite et micro ont été financés, visant à soutenir les jeunes et les familles vulnérables. De plus, des séminaires sur l'inclusion financière, animés par des pionnières, ont été organisés, bénéficiant à 4 422 personnes. Ces actions ont été réalisées depuis le lancement de l'initiative jusqu'à la mi-octobre 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «réaliser des progrès tangibles en matière d'intégration de l'économie informelle dans l'économie formelle et à établir une base de données précise sur l'emploi irrégulier»,

le ministère du Travail a entrepris plusieurs actions importantes pour surveiller et répondre aux besoins du marché du travail, tant interne qu'externe.

Le ministère a lancé un projet pour créer 27 observatoires couvrant toutes les directions du travail à l'échelle nationale. Ces observatoires sont chargés de suivre l'évolution du marché du travail, d'étudier les professions nécessaires, les salaires, les horaires de travail, ainsi que la densité du travail par secteur. En parallèle, des recherches et des études sont régulièrement menées pour produire des rapports visant à faciliter l'intégration du secteur informel dans le secteur formel.

Une base de données sur l'emploi irrégulier a été mise en place grâce à des inventaires réalisés sur de nombreux sites de travail, y compris les projets nationaux, sous la supervision des inspecteurs du travail et des inspecteurs de la sécurité et de la santé au travail. Cette base de données enregistre les travailleurs selon la nature de leur emploi et leur fournit des services, y compris des soins de santé et des services sociaux. Elle est régulièrement mise à jour pour garantir que les travailleurs irréguliers sont correctement suivis sur leurs lieux de travail. Un système de

services de travail irrégulier a également été lancé, permettant aux entreprises de s'enregistrer électroniquement et de transmettre les données de leurs travailleurs sur les chantiers.

En 2024, la base de données des travailleurs irréguliers du ministère a enregistré un total de 1 156 562 travailleurs, dont 440 000 travailleurs réellement employés et bénéficiant d'allocations pour travailleurs irréguliers. Même les travailleurs non enregistrés auprès du ministère peuvent bénéficier de certaines prestations, telles que l'indemnisation en cas de décès, qui s'élève à 200 000 livres pour la famille du travailleur décédé. Le montant total dépensé pour l'assistance sociale aux travailleurs irréguliers pendant cette période s'élève à quatre millions de livres.

Au premier semestre 2024, en coopération avec les organisations de la société civile, le ministère de la Solidarité sociale a également apporté un soutien aux travailleurs irréguliers du secteur de la pêche, en distribuant des outils de pêche à 42 000 pêcheurs artisanaux pour un montant total de 110 millions de livres. De plus, des indemnisations ont été versées à 4 000 pêcheurs pour compenser les périodes de cessation de la pêche, pour un montant total de 50 millions de livres.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «activer le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du droit au travail»,

le ministère du Travail a poursuivi l'expansion des programmes de formation professionnelle à travers ses centres de formation fixes et mobiles, répartis dans les différentes directions du travail. Ces programmes ont également été soutenus par des protocoles de coopération avec de grandes internationales, permettant entreprises transférer l'expertise internationale aux jeunes, ainsi que par la supervision de programmes de formation réalisés par des entreprises du secteur privé agréées. L'objectif est de garantir une participation active des entreprises dans la formation des jeunes et l'amélioration des compétences professionnelles.

De plus, le ministère a organisé cinq forums sur l'emploi en partenariat avec des entreprises du secteur privé durant la période couverte par le rapport, et 4 500 jeunes en ont bénéficié. Par ailleurs, une liste d'orientations pour les ressources humaines a été diffusée et publiée, détaillant les droits et avantages standards des travailleurs dans les entreprises. Cette liste sert de guide pour l'élaboration des règlements internes des entreprises. En outre, des licences ont été accordées à de nouvelles entreprises du secteur privé exerçant des activités tant au niveau national qu'international, favorisant ainsi l'emploi et le développement du secteur privé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «accroître les efforts déployés dans le domaine de la formation professionnelle des salariés et des ouvriers, et à les sensibiliser à leurs droits et devoirs professionnels»,

le ministère a lancé, en janvier 2024, le projet «Professionnel 2030», en coopération avec des centres de formation affiliés au secteur privé. Ce projet a pour but de développer le système de formation et de qualification professionnelle en alignant ses standards avec les exigences internationales de qualité et les besoins du marché local et international, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ce développement s'appuie sur les dernières méthodes scientifiques et technologiques en matière de gestion et de formation, tout en renforçant le processus de recrutement et d'intégration professionnelle.

Le ministère a également mis en place plusieurs programmes d'orientation professionnelle via les agences pour l'emploi, destinés à guider les jeunes vers des professions disponibles sur le marché du travail qui correspondent à leurs compétences et qualifications, ou à des métiers qui peuvent être obtenus grâce à une formation intensive. En outre, des programmes ont été mis en place pour orienter les jeunes vers l'entrepreneuriat, en les aidant à obtenir un financement ou des dons de sources appropriées.

Le ministère du Travail a également renforcé la

coopération, tant internationale que locale, avec des acteurs externes d'intérêt commun, dans le but de sensibiliser la communauté aux questions de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'à la sécurisation de l'environnement de travail. À cet égard, des séminaires ont été organisés dans les secteurs de la santé (notamment dans les hôpitaux) et de l'éducation (écoles et universités). De plus, le ministère a poursuivi sa coopération avec l'Organisation internationale du travail (OIT), en organisant des cours et des réunions sur des thématiques telles que le travail décent, la violence et le harcèlement au travail.

Le ministère a également continué de publier mensuellement des bulletins de sensibilisation et d'éducation sur la sécurité et la santé au travail. Ces bulletins sont conçus de manière simple et accessible afin de s'adresser à tous les travailleurs, quels que soient leur secteur ou domaine d'activité. Ces actions visent à sensibiliser les travailleurs aux risques liés à la sécurité et à la santé au travail, tout en contribuant à la sécurisation de leur environnement professionnel.

Parailleurs, le ministère a mis en œuvre six sessions de formation destinées à 150 responsables des ressources humaines dans diverses entreprises. Ces formations ont pour objectif de promouvoir l'égalité des chances et l'égalité professionnelle, en particulier lors de l'annonce des postes vacants et de la sélection des candidats. Ce processus vise à garantir des conditions de travail équitables et un environnement de travail sûr pour tous, indépendamment du sexe, et à promouvoir la justice et l'égalité dans le milieu professionnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «renforcer les normes du travail décent, notamment en ce qui concerne la fourniture de conditions de travail sûres et saines, l'assurance de salaires équitables, le renforcement des mécanismes de médiation et d'arbitrage, ainsi que le règlement des conflits collectifs de travail, tout en promouvant les droits des travailleurs et conformément aux directives du Président de la République»,

le gouvernement a lancé un programme urgent de protection sociale. En application de la résolution du Cabinet n° 631 de 2024, le salaire minimum des employés et travailleurs des agences d'État et des organismes économiques publics a été révisé. Désormais, le salaire minimum pour les employés et travailleurs de la première classe d'emploi ne sera pas inférieur à 7 500 livres, et à 12 000 livres pour les postes de niveau supérieur (excellents).

Le Conseil national des salaires a également publié la résolution n° 27 de 2024, augmentant le salaire minimum dans le secteur privé à 6 000 livres. En conséquence, le ministère du Travail a publié la circulaire n° 10 de 2024, qui inclut des directives à l'attention des organes exécutifs du Conseil national des salaires. Le ministère assurera désormais le contrôle de l'application de ces salaires minimums dans les établissements des différents gouvernorats du pays.

Le ministère du Travail a effectué des inspections dans les établissements afin de vérifier l'application de la loi du travail et des résolutions qui en découlent, ainsi que pour garantir l'application du concept de travail décent dans tous les secteurs. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier pour réduire les risques liés aux environnements de travail.

Au cours de la période couverte par le rapport, le nombre d'établissements inspectés a atteint 53 164, employant environ 2 258 000 travailleurs. Les inspections ont été généralisées à toutes les directions des établissements de contrôle. Par ailleurs, le processus d'informatisation des bureaux de sécurité et d'hygiène du travail dans toutes les directions du travail est en cours d'achèvement, afin de faciliter le suivi et la gestion des conditions de travail.

Le ministère a également pris des mesures préventives en matière de pollution et de risques environnementaux dans les lieux de travail. Ainsi, le nombre de mesures effectuées par les directions du travail pour mesurer les polluants et les émissions a atteint 19 157 contrôles dans 13 873 établissements, employant environ 1 210 000 travailleurs. Ces actions visent à limiter et réduire les émissions polluantes et les déchets industriels,

notamment les eaux usées, en collaboration avec le Centre de surveillance de l'environnement du ministère de la Santé.

En matière de sensibilisation à la sécurité et à la santé au travail, le ministère a organisé 1 754 séminaires dans différents gouvernorats, en partenariat avec un large éventail d'entreprises des secteurs privé, public et gouvernemental. Ces séminaires ont touché 25 823 participants et ont permis de diffuser largement les concepts de sécurité au travail et de travail décent, afin de garantir que les travailleurs bénéficient de conditions de travail sûres et qu'ils ne soient pas exposés à des risques d'accidents ou de blessures. Dans le cadre de l'initiative «Votre sécurité nous importe», le ministère a mis en place des forums et des semaines de sécurité en collaboration avec de nombreuses entreprises de divers secteurs. Cette initiative a permis de réaliser 43 activités de sensibilisation, auxquelles ont participé 2 561 personnes dans l'ensemble des gouvernorats de la République. En parallèle, 17 réunions ont été organisées avec les responsables de la santé au travail dans les directions des affaires sanitaires et les services de santé pour sensibiliser aux enjeux de la sécurité et de la santé au travail, touchant 14 gouvernorats.

Le ministère a également pris en compte les préoccupations des citoyens concernant les normes de travail décent, en particulier les questions de sécurité et de santé au travail. Ainsi, 13 455 plaintes ont été examinées durant la période couverte par le rapport. Ces plaintes étaient principalement liées aux violations des normes de sécurité et de santé au travail, ainsi qu'à la garantie d'un environnement de travail sécurisé.

L'initiative «Un nouveau départ pour l'édification humaine» a joué un rôle clé dans la promotion de la culture de sécurité et de santé au travail parmi les travailleurs. À ce titre, 13 événements ont été organisés pour diffuser cette culture dans divers secteurs. Ces événements ont réuni 401 travailleurs provenant de différents établissements du secteur public, depuis le lancement de l'initiative jusqu'à la mi-octobre 2024.

#### Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «légaliser les conditions des travailleurs domestiques»,

le Comité législatif du ministère du Travail a achevé l'élaboration d'un projet de loi visant à garantir les droits des travailleurs domestiques et assimilés. Ce projet de loi prévoit de réglementer leur travail, de protéger leurs droits vis-à-vis des employeurs et des agences de placement, ainsi que de faciliter leur formation et leur emploi. Il inclut également des dispositions pour accorder des licences gratuites aux travailleurs domestiques afin de leur permettre d'exercer ce métier de manière officielle. Le projet de loi est actuellement en cours de validation, avec la mise en place de mesures constitutionnelles et juridiques pour garantir son application.

# Quatrièmement : Le droit à la sécurité sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie visant à «identifier et combler les lacunes dans la couverture des programmes de protection sociale pour les groupes cibles» et à «élargir le soutien au programme Solidarité et Dignité pour cibler les familles souffrant de pauvreté multidimensionnelle, tout en favorisant l'autonomisation économique des familles capables de travailler pour sortir du seuil de pauvreté»,

l'État a poursuivi ses efforts pour alléger les conditions économiques difficiles résultant des tensions mondiales, notamment dans plusieurs zones de conflit, ainsi que des crises alimentaire et énergétique qui en découlent. Par ailleurs, le lourd fardeau de la dette pesant sur les pays à revenu intermédiaire et faible constitue un défi supplémentaire.

Dans ce contexte, l'État a alloué, en mars 2024, un montant de 180 milliards de livres à la mise en œuvre du plus grand programme urgent de mesures de protection sociale. Cela inclut une augmentation de 15 % des retraites, profitant à 13 millions de citoyens, pour un coût total de 74 milliards de livres. En outre, le plafond d'exonération fiscale pour tous les employés de

l'État, ainsi que du secteur public et privé, a été augmenté de 33 %, passant de 45 000 livres à 60 000 livres, ce qui représente un coût annuel de 5 milliards de livres.

Le ministère de la Solidarité sociale a également élargi les programmes d'autonomisation économique pour les familles pauvres. Ainsi, 1,3 million de familles ont bénéficié de projets soutenus par la Banque Nasser, la Fondation générale pour la solidarité et la Fondation nationale pour le développement de la famille, avec un capital renouvelable d'environ 5 milliards de livres entre 2014 et 2024.

Au cours du second semestre 2023, la Banque Nasser a lancé un programme de financement intitulé «démarrage d'idées», destiné à soutenir les petites et microentreprises. Ce programme permet aux entrepreneurs de transformer leurs idées en projets réussis, tout en offrant de nouvelles opportunités d'emploi aux jeunes, en soutenant l'inclusion financière et en contribuant au développement de l'économie nationale. 185 projets ont ainsi été soutenus à l'échelle nationale, pour un montant total d'environ 128 millions 281 mille livres.

Au cours du second semestre 2023, le Ministère de la Solidarité Sociale a lancé 21 990 projets au profit de familles dans le besoin, de leurs enfants capables de gérer des projets, ainsi que de personnes handicapées titulaires de la carte «Solidarité et Dignité». Ces projets ont nécessité un investissement total de 449 millions de livres. Les allocations destinées au programme «Solidarité et Dignité» dans le budget de l'exercice 2024/2025 s'élèvent à environ 40 milliards de livres, permettant ainsi de fournir une aide mensuelle en espèces à environ 5,2 millions de familles à faibles revenus. De plus, les ressources financières allouées aux bénéficiaires du programme ont été augmentées de 15 %, portant l'augmentation totale à environ 40 % depuis avril 2023.

Dans le cadre de l'initiative «Un nouveau départ pour la construction humaine», des cartes du programme de soutien en espèces «Solidarité et Dignité» ont été distribuées à 67 733 bénéficiaires, de son lancement jusqu'à mi-octobre 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «accroître la sensibilisation des groupes bénéficiaires des programmes de protection sociale aux avantages de la planification familiale»,

le projet «Réduire l'augmentation de la population» a été mis en place en coordination avec le Ministère de la Solidarité Sociale et le Ministère de la Santé et de la Population. Ce projet vise à fournir des services de planification familiale et de santé reproductive par le biais de campagnes de porte-à-porte et de campagnes médiatiques, tout en développant les infrastructures et en fournissant des ressources humaines pour les cliniques de planification familiale dans les associations de la société civile. L'objectif est de rendre ces services accessibles dans les zones mal desservies afin de répondre aux besoins non satisfaits.

D'ici juin 2024, le projet a permis d'effectuer 9,3 millions de visites à domicile, touchant 1 138 000 familles réparties sur 2 257 villages. De plus, 4 500 séminaires ont été organisés en partenariat avec 108 organisations de la société civile, et 65 cliniques de planification familiale affiliées à des organisations de la société civile ont été équipées et mises en service. Plus de 520 000 femmes ont ainsi bénéficié des services de ces cliniques. Le projet a récemment équipé 37 cliniques supplémentaires, et des travaux sont en cours pour leur permettre de commencer à recevoir des femmes.

Au cours de la période couverte par le rapport, le Conseil national des femmes a élaboré un plan d'intervention pour sensibiliser et éduquer la population sur les enjeux démographiques dans les villages du programme «Vie décente», intégré au Projet national pour le développement de la population égyptienne. En coopération avec des personnalités religieuses formées, plus de 150 000 citoyens ont été sensibilisés à travers des séances de sensibilisation, des soirées culturelles et des caravanes de sensibilisation médicale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «développer le système de sécurité sociale et le système d'assurance et de retraite pour inclure tous les groupes cibles»,

l'État cherche à éliminer progressivement le phénomène des faibles valeurs des retraites, notamment à la lumière de l'augmentation de l'inflation, en augmentant les niveaux minimum et maximum du salaire de souscription à l'assurance sur une base annuelle, et l'augmentation annuelle est liée aux taux d'inflation, en en plus d'approuver une augmentation annuelle des retraites à un taux au moins égal au taux d'inflation et au maximum, de 15%, la valeur des retraites a été augmentée de 10% en 2014, et la valeur des retraites versées cette année-là s'est élevée à 86 milliards. et 500 millions de livres pour huit personnes. Un million et 700 mille bénéficiaires, tandis que l'augmentation en 2024 a atteint 15%, et la valeur des pensions versées en 2024 a atteint environ 430 milliards de livres pour 11 millions et 200 mille bénéficiaires.

Au cours du second semestre 2023, l'Autorité nationale d'assurance sociale a étendu la protection d'assurance pour certains groupes cibles, afin d'inclure les travailleurs irréguliers avec un nombre de 2 307 cas, 271 travailleurs égyptiens à l'étranger, 25 151 propriétaires d'entreprises et 785 404 travailleurs du secteur public. Et les particuliers, 2 500 pionniers sociaux et la catégorie des praticiens du tik-tok sont inclus.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «renforcer les politiques de protection sociale efficaces pour fournir une aide et des subventions urgentes dans les situations de crise et d'urgence»,

le Ministère de la Solidarité Sociale et la Société du Croissant-Rouge égyptien ont apporté une aide significative au premier semestre 2024 pour soutenir les pays arabes et africains frappés par des crises et des catastrophes. Cette aide a totalisé environ 450 millions de livres, en plus de 1,651 million de livres provenant d'organismes internationaux et d'ONG partenaires, qui ont été allouées à la population de Gaza.

Le Ministère et le Fonds d'hommage aux familles des martyrs et des blessés ont également versé des compensations financières aux familles des victimes civiles et des blessés des attaques terroristes. Depuis 2018, un total de 1 374 martyrs et 2 509 blessés ont reçu une indemnisation, pour un coût total d'environ 370 millions de livres. Parallèlement, le ministère continue de développer les services de soins et de soutien pour les familles des martyrs et des blessés de la Révolution du 25 janvier, en mettant à jour régulièrement les bases de données des bénéficiaires afin d'assurer une prise en charge optimale.

optimale. Jusqu'en juin 2024, le ministère a fourni une aide à 240 000 familles touchées par des crises et des catastrophes, avec des sommes d'argent atteignant environ un milliard de livres. De plus, la valeur des indemnités accordées aux victimes de catastrophes publiques et aux familles des martyrs des opérations terroristes a été considérablement augmentée, passant de 10 000 livres à 200 000 livres.

# Cinquièmement : Le droit à l'alimentation

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie concernant «le renforcement de l'approvisionnement en réserves de biens stratégiques», ainsi que «le soutien au système de distribution du pain dans toutes les gouvernorats de la République, à travers l'amélioration de l'infrastructure informatique par la création de bases de données fiables, la validation des informations disponibles, le renforcement de la confiance des citoyens dans les services informatisés, le développement du système électronique de distribution du pain, et l'élévation de la culture informatique des citoyens», ainsi que «le renforcement du système des cartes de rationnement et la garantie de la durabilité de l'approvisionnement en produits de rationnement, par l'élargissement du réseau de distribution organisé de ces produits»

Le budget de l'exercice 2024/2025 a alloué des ressources financières pour soutenir les produits alimentaires, avec 134 milliards de livres

d'allocations, dont 91 milliards de livres destinées à soutenir le prix du pain, et 36 milliards de livres pour les cartes de rationnement. Ces mesures bénéficieront à 62 millions 200 000 citoyens.

Les efforts du Ministère de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur, en coopération avec les ministères des Finances, des Communications et Technologies de l'information, et la Banque centrale d'Égypte, se poursuivent pour adapter les technologies de l'information et purifier le système de soutien aux produits alimentaires, en particulier au pain. Cette mécanisation complète du système vise à garantir que l'aide parvienne de manière équitable à ceux qui en ont le plus besoin, tout en maximisant les bénéfices pour les citoyens.

Le ministère a également travaillé à constituer une réserve stratégique de produits de base, garantissant une suffisance de plus de six mois pour des produits essentiels tels que blé, sucre, huiles, viande et volaille. Cette réserve stratégique vise à assurer la sécurité alimentaire à long terme du pays.

Dans le cadre de ce plan, des mesures ont été prises pour augmenter les capacités de stockage du blé. Le nombre d'établissements répertoriés auprès de l'Autorité générale pour l'approvisionnement en produits de base a atteint 22 établissements agréés par la quarantaine agricole égyptienne. De plus, les capacités de stockage des silos ont été doublées, passant de 3,4 millions de tonnes à 6 millions de tonnes, avec des silos répartis dans 23 sites capables de recevoir et de distribuer le blé via transport fluvial et ferroviaire.

Le Ministère de l'Approvisionnement a également collaboré avec le Ministère de l'Agriculture pour fixer les prix de la canne à sucre et des betteraves destinées à la production de sucre, avec une augmentation de 25 % par rapport aux prix de l'année précédente. Cette mesure vise à soutenir les agriculteurs égyptiens, stimuler la production locale et atteindre l'autosuffisance en sucre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'adoption de plans

appropriés pour atteindre les objectifs de croissance de la production agricole locale, assurer l'approvisionnement en eau nécessaire à l'augmentation des surfaces agricoles, promouvoir les innovations et la recherche scientifique dans le domaine agricole, ainsi que les technologies modernes en agriculture, et étendre les projets de transformation agricole, tout en augmentant la sensibilisation des agriculteurs aux meilleures pratiques agricoles»,

l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPE) a apporté son soutien à de nombreux projets agricoles. Elle a ainsi fourni 5 649 services d'appui technique pour des projets agricoles de production et de transformation alimentaire. De plus, 36 études de faisabilité ont été préparées pour des projets agricoles et alimentaires, et un programme de formation a été mis en place en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce programme a ciblé 25 stagiaires pour développer des idées d'entrepreneuriat agricole et encourager des projets innovants, visant à résoudre les problèmes des chaînes de valeur agricoles en Égypte et répondre aux besoins des régions locales.L'Agence a également fourni un financement de 465,6 millions de livres pour soutenir des projets agricoles et alimentaires.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs de croissance du secteur agricole, 350 nouvelles variétés et hybrides de cultures stratégiques ont été développés, spécialement adaptés aux conditions climatiques et offrant une haute productivité. La culture de ces nouvelles variétés a conduit à une augmentation significative de la productivité, tout en renforçant la sensibilisation des agriculteurs à l'importance des innovations agricoles. Des recommandations techniques ont également été mises en œuvre pour optimiser la productivité à l'échelle de l'unité de superficie.

La première phase de l'initiative présidentielle visant à planter 100 millions d'arbres et à augmenter la superficie agricole de plus de quatre millions d'acres a été achevée. Parmi les projets majeurs, nous trouvons:

Le projet Toshka Al-Khair, d'une superficie de 1,1 million d'acres, le projet New Delta, avec 2,2 millions d'acres, le projet de développement du nord et du centre du Sinaï, couvrant 456 000 acres.

Dans le cadre du Plan national des ressources en eau (2017-2037), un autre projet phare a été mis en œuvre : la station de traitement des eaux usées agricoles à Al-Hamam, sur la côte nord. Cette station s'étale sur une capacité de 7,5 millions de mètres cubes par jour et vise à renforcer la sécurité alimentaire de l'Égypte. Le projet permettra de cultiver 500 000 acres dans le delta occidental, en s'inscrivant dans une stratégie plus large de développement agricole et d'industrialisation dans la région du désert occidental, tout en créant de nouvelles communautés agricoles.

Le plan de développement économique et social pour 2024/2025 prévoit des investissements d'environ 179 milliards de livres dans les activités agricoles et d'irrigation, soit une augmentation de 85 % par rapport aux 97 milliards de livres investis pour l'année 2023/2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de «renforcement de la surveillance des marchés et lutte contre les pratiques monopolistique» En décembre 2023, le Premier ministre a adopté la résolution n° 4585, établissant un secrétariat technique permanent pour le comité chargé d'étudier les mécanismes de contrôle des marchés et des prix des matières premières. Ce comité est responsable de surveiller la disponibilité des produits, ainsi que les quantités de production, de consommation et d'importation sur le marché, et ce de manière périodique. Il a pour objectif de développer un système de suivi complet des procédures et des contrôles des prix, avec la mise en place d'indicateurs de mesure pour stabiliser les prix, afin de garantir un «prix juste» pour le consommateur. En parallèle, des efforts sont déployés pour numériser toutes les opérations d'échange et de vente de biens à travers un système mis à jour.

Le ministère de l'Approvisionnement et du

Commerce intérieur a confié à la Société Holding des Industries Alimentaires la préparation d'une étude sur le plan de développement des complexes alimentaires, afin d'augmenter leur efficacité, maximiser leur compétitivité et intégrer tous les complexes sous une seule marque. L'objectif est également d'explorer des partenariats avec le secteur privé pour la gestion et l'exploitation de ces complexes, tout en préservant leur rôle stratégique dans la fourniture de produits alimentaires de haute qualité à des prix compétitifs.

Dans le cadre de la coordination entre le ministère, les directions de l'approvisionnement des gouvernorats et les agences de régulation, les marchés ont été étroitement surveillés, ce qui a permis de produire 406 394 rapports d'infractions entre janvier et octobre 2024. Par ailleurs, 19 000 tonnes de denrées alimentaires ont été saisies, dont une grande partie provenait de marchandises d'origine inconnue ou issues du recyclage.

Le ministère a également promulgué la résolution n° 171 de 2024, qui établit des règles strictes pour la commercialisation de certains produits stratégiques (huile, haricots, riz, lait, sucre, pâtes, fromage blanc). Cette résolution interdit notamment le retrait de ces produits de la vente, leur dissimulation, ainsi que leur non-vente ou toute forme de manipulation visant à en entraver la circulation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «la mise à jour des législations et des règlements afin de garantir la sécurité et la qualité des produits alimentaires locaux et importés, le développement des normes de qualité et des spécifications des produits agricoles, ainsi que le renforcement des capacités et du rôle de l'Autorité nationale de sécurité alimentaire»,

La Chambre des Représentants examine actuellement une proposition visant à modifier la loi sur l'Autorité nationale de sécurité alimentaire, dans le but de renforcer ses pouvoirs et son efficacité. De plus, l'accréditation internationale du laboratoire central d'analyse

des résidus de pesticides se poursuit, garantissant ainsi la conformité aux normes internationales dans le domaine de la sécurité alimentaire. Parallèlement, la base de données sur les contaminants alimentaires dans les produits agricoles a été mise à jour, et les laboratoires de sécurité alimentaire continuent d'être accrédités selon les spécifications internationales.

# Sixièmement : Le droit à l'eau potable et à l'assainissement

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques visant à «augmenter la disponibilité moyenne d'eau potable pour la population, améliorer la qualité de l'eau potable et augmenter le nombre d'usines de dessalement», ainsi qu'à «accroître la production d'eau souterraine de manière durable sans nuire à la durabilité des aquifères, en tenant compte de leur non-renouvellement»

Au cours de l'exercice 2023/2024, le gouvernement a réalisé plusieurs projets d'infrastructure clés pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à travers le pays. 18 projets d'eau potable, représentant une capacité totale de 96 500 mètres cubes par jour, ont été achevés dans neuf gouvernorats. De plus, 10 projets d'assainissement urbain, d'une capacité totale de 1 900 000 mètres cubes par jour, ont été mis en œuvre dans huit gouvernorats. En parallèle, 38 projets d'assainissement en milieu rural ont été achevés dans 12 gouvernorats, contribuant ainsi à améliorer l'accès aux services d'assainissement dans les zones moins desservies.

L'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises (ADMPE) a également étendu l'infrastructure d'eau potable vers des zones défavorisées, avec environ 780 km de conduites supplémentaires installées pour desservir ces régions. Le Ministère des Ressources en Eau et de l'Irrigation a poursuivi ses efforts pour combler le déficit en eau en mettant en œuvre des projets de réutilisation des eaux usées agricoles, une solution clé pour soutenir la demande croissante d'eau, notamment dans

le secteur agricole, qui représente le plus grand consommateur d'eau en Égypte (environ 27 % de la consommation totale). Ces initiatives ont pour objectif de réduire la pression sur les ressources en eau douce tout en optimisant l'utilisation des eaux usées traitées.

Parmi les projets notables figure l'amélioration de la qualité des eaux de drainage de Kitchener, un projet visant à réduire la pollution et à améliorer les conditions environnementales pour les 2,4 millions de citoyens vivant dans les zones voisines du drain et de la mer Méditerranée. Ce projet contribue non seulement à préserver l'environnement, mais aussi à améliorer la qualité de vie des populations locales.

Ces initiatives font partie d'un effort global pour améliorer la gestion de l'eau en Égypte, renforcer la durabilité des ressources en eau et garantir que tous les citoyens aient accès à une eau potable de qualité et à des services d'assainissement adéquats.

Le taux de couverture des services d'eau potable pure en Égypte a atteint 98 % à l'échelle nationale, marquant un progrès significatif dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les citoyens. Dans le cadre des projets futurs, des efforts sont en cours pour étendre les capacités de dessalement de l'eau de mer. D'ici 2050, la production d'eau dessalée devrait atteindre 10,5 millions de mètres cubes par jour, un pas important pour répondre aux besoins croissants en eau potable dans les régions côtières et urbanisées. En parallèle, la consommation d'eau souterraine, utilisée principalement pour l'irrigation et la fourniture d'eau dans des zones spécifiques, a atteint 2,7 millions de mètres cubes par jour et devrait augmenter pour atteindre 3,5 millions de mètres cubes par jour d'ici 2037, à mesure que des projets en cours et futurs dans le cadre de l'initiative «Vie Décente» viendront compléter ces efforts.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «réduire les pertes en eau et sensibiliser les citoyens à la rationalisation de la consommation d'eau»,

Le Ministère des Ressources en Eau et de

l'Irrigation a mis l'accent sur l'adoption de technologies modernes d'économie d'eau, tant dans le secteur public que privé. Lors de la sixième Semaine de l'eau du Caire en novembre 2023, des expériences de gestion efficace de l'eau ont été présentées pour promouvoir l'innovation et les meilleures pratiques en matière de conservation de l'eau. Cette initiative a été accompagnée de campagnes de sensibilisation dans les écoles, lieux de culte et autres espaces publics pour informer les citoyens sur l'importance de la conservation de l'eau.

En parallèle, le ministère a mené des actions ciblées pour sensibiliser les agriculteurs aux pratiques agricoles durables grâce à l'Administration centrale pour l'orientation de l'eau. Des campagnes médiatiques continues ont été lancées pour promouvoir les meilleures pratiques agricoles visant à optimiser l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, secteur le plus consommateur d'eau du pays. Un concours national a également été organisé pour récompenser les agriculteurs ayant mis en place des expériences innovantes et efficaces pour réduire la consommation d'eau en agriculture.

La Société Holding d'Eau Potable et d'Eaux Usées a lancé une campagne nationale d'une semaine pour sensibiliser les citoyens à la rationalisation de l'eau. Cette initiative a impliqué la participation de ministères, d'agences et de leaders communautaires afin de diffuser des messages sur l'importance de la conservation de l'eau. Un matériel médiatique a été produit et distribué via des canaux sociaux et des sites web, et des messages de sensibilisation ont été diffusés pendant cent jours, touchant un large public à travers des publications régulières.

Un autre aspect essentiel des efforts de rationalisation de l'eau est la réduction des pertes dans les réseaux de distribution. La Société Holding d'Eau Potable et d'Eaux Usées a mis en place des départements spécialisés dans la réduction des pertes dans les réseaux de distribution d'eau potable. Ces départements ont activé des équipes de terrain équipées de technologies avancées, comme les dispositifs de détection des fuites, pour surveiller et identifier les

pertes dans les branchements domestiques, ainsi que dans les conduites principales et secondaires. Un plan d'enquête intensif a été déployé pour repérer et réparer les fuites, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité des réseaux de distribution et à réduire les gaspillages d'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie consistant à «développer les projets d'infrastructures d'assainissement et à les réaliser pour qu'ils s'étendent au reste des régions géographiques»,

Le taux de couverture en services d'assainissement a atteint 65 % de la population totale, et plusieurs projets sont en cours de mise en œuvre pour augmenter le taux de service à 100 % d'ici 2030. Parmi ces projets figure l'initiative présidentielle «Vie décente», qui vise à étendre le service d'assainissement. à la campagne.

Le plan d'investissement de l'État pour l'exercice 2024/2025 vise à orienter les investissements publics vers le développement des services d'eau potable et d'assainissement à hauteur de 135 milliards de livres, et à augmenter la couverture des services d'assainissement ruraux de 43 % à 60 % dans le cadre des projets. de la première phase de l'initiative «Vie Décente», portant notamment sur la création et l'aménagement de 471 stations d'eau potable et de 1 417 km de réseau d'eau potable, ainsi que sur la création et l'aménagement de 248 stations d'épuration et de 101 stations de relevage, ainsi que ainsi que 3 027 km de réseau. Sanitaire.

# Septièmement : Le droit à un logement adéquat

Le Comité national d'indemnisation des victimes Nouba, dirigé par le ministère des Affaires parlementaires, juridiques et politiques, a poursuivi son action pour indemniser les victimes des incidents survenus dans la région de la Nouba. Jusqu'en juillet 2024, environ 306 millions de livres ont été versés en indemnisation, visant à compenser les pertes de logements et de terres agricoles. Un total de 1 550 personnes ont bénéficié de logements alternatifs ou de terres arables, et 1 200 logements ont été réservés dans

les nouvelles villes pour répondre à la demande de logement. Jusqu'à la troisième étape, 4 021 personnes ont été indemnisées, mais il reste encore 546 personnes qui n'ont pas encore été indemnisées, bien qu'elles y aient droit. De plus, 2 451 personnes ont vu leur indemnisation suspendue en raison de documents manquants, tandis que 4 088 personnes n'ont pas demandé d'indemnisation.

Une autre mesure importante a été la loi n° 187 de 2023 sur la réconciliation des violations dans le domaine des bâtiments, qui permet aux citoyens ayant des constructions illégales de se conformer aux normes en vigueur tout en régularisant leur situation. Cette loi a conduit près de trois millions de citoyens à soumettre des demandes de réconciliation dans tout le pays, offrant ainsi une solution pour régulariser les constructions non conformes et encourager la légalisation de l'urbanisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «l'augmentation du nombre d'unités résidentielles pour toutes les catégories sociales», «la fourniture et le développement des services et infrastructures de base dans les communautés résidentielles et les nouvelles villes», «l'extension de la construction de nouvelles villes et d'unités résidentielles adaptées dans les zones désertiques», «le développement des zones informelles et non sécurisées», ainsi que «l'aménagement des zones non planifiées et la modernisation des réseaux d'infrastructures de base»,

l'État a prévu un budget de 11,9 milliards de livres pour l'exercice 2024/2025, destiné à soutenir le programme de logements sociaux. Ce programme vise à répondre aux besoins des citoyens à faibles revenus, en construisant environ 330 000 unités de logement pour leur fournir un toit décent.

L'État a également poursuivi la construction de nouvelles villes et de logements adaptés dans des zones désertiques et non urbanisées. Cela fait partie d'un effort plus large de développement urbain qui inclut également la réhabilitation des bidonvilles dangereux et la rénovation des zones non urbanisées, avec un accent particulier sur le renouvellement des réseaux de base (eau, électricité, routes) dans ces zones. Ce travail vise à améliorer l'infrastructure et à intégrer ces zones dans le développement global du pays.

L'État a concentré ses efforts sur plusieurs axes clés pour améliorer l'accès au logement et répondre aux besoins des citoyens vulnérables. Cela inclut des mesures d'indemnisation pour les victimes de certaines régions, la réconciliation des violations dans le secteur du bâtiment, ainsi que la construction de nouveaux logements sociaux et l'amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines et rurales défavorisées. Ces initiatives sont essentielles pour promouvoir l'égalité d'accès au logement et soutenir les citoyens dans leur quête d'un logement décent et sûr.

Au cours des dix dernières années, l'État égyptien a mis en œuvre un large éventail de projets visant à améliorer l'accès au logement pour tous les citoyens, en particulier pour ceux à faibles revenus. Ces initiatives ont ciblé la construction de logements sociaux, la réhabilitation de bidonvilles, et le développement d'infrastructures urbaines dans les nouvelles villes. Voici les principaux projets et réalisations qui ont marqué cette période.

Le projet «Logement pour tous les Égyptiens» Ce projet ambitieux vise à fournir un appartement pour chaque citoyen, en particulier pour les personnes à faible revenu. En juin 2024, environ 661 000 logements avaient été achevés sur un total d'un million d'unités prévues dans le cadre de ce programme, destiné à répondre aux besoins des familles modestes.

Le projet Beit Al-Watan et le projet de la maison d'Égypte (Dar Misr) Ces initiatives ont été créées pour fournir des logements de qualité pour les citoyens égyptiens, tant dans les zones urbaines que dans les nouvelles villes. Les projets ont permis de construire des logements de moyenne et haute gamme, en particulier pour les Égyptiens de la diaspora qui souhaitent revenir vivre dans leur pays.

Les villes de quatrième génération L'État a également investi dans le développement de villes de quatrième génération, des projets urbains modernes avec des infrastructures de haute qualité, des zones résidentielles, commerciales et des équipements publics. Ces nouvelles villes visent à décongestionner les grandes agglomérations et à offrir des alternatives de logement dans des zones moins densément peuplées.

Le projet Dar Misr (Logement pour les classes moyennes) En parallèle, le programme de logements sociaux pour les classes moyennes et supérieures a permis de réaliser environ 684 000 logements, dont 602 000 unités ont déjà été attribuées aux citoyens. Le reste des logements est en construction, avec 186 000 unités prévues pour être livrées en 2025, et 130 000 autres unités attendues pour 2026. L'État a poursuivi ses efforts pour réhabiliter les bidonvilles et améliorer les conditions de vie de deux millions de citoyens résidant dans 357 zones dangereuses à travers la république. Ce programme a été largement salué au niveau international.

En 2024, l'Égypte a remporté le prix du Conseil des ministres arabes du logement et de la construction pour le meilleur projet résidentiel mis en œuvre, en particulier pour le projet de Rawdat al-Sayyida (anciennement Scorpions Hill), un projet de réhabilitation de l'habitat dans les bidonvilles. En tout, 260 projets de logements alternatifs ont été achevés, et environ 5 400 autres logements sont en cours de réalisation à travers le pays. Le coût des efforts de réhabilitation dans ces zones est estimé à 810 millions de livres, couvrant la meubler et équiper 22 704 logements dans les zones nouvellement aménagées. Ces logements ont été attribués à des familles vivant dans des conditions précaires dans les anciennes zones informelles.

Le ministère de la Solidarité sociale a également mis en place des programmes pour soutenir les enfants des foyers de soins, en leur fournissant des logements adaptés après leur sortie de ces institutions. En 2023/2024, 1 673 logements ont été achetés et aménagés pour ces enfants, en particulier pour ceux qui remplissent les critères requis.

Outre la construction de logements, l'État a aussi mis l'accent sur le développement des infrastructures de services publics dans les nouvelles villes :

Un total de 226 projets d'eau potable et d'assainissement a été réalisé, avec investissement dépassant 94 milliards de livres. Ces projets visent à fournir des services d'eau et d'assainissement de qualité aux habitants des nouvelles villes, garantissant ainsi un cadre de vie sain. En plus des services d'eau, l'État a investi dans la construction d'infrastructures pour améliorer la vie quotidienne des citoyens : 1 516 projets de services publics ont été achevés, couvrant toutes les nécessités de vie pour les résidents des nouvelles villes, avec un coût total de 17,2 milliards de livres. En effet, 18 216 km de routes, 136 ponts, 20 tunnels automobiles, et 42 tunnels et ponts piétonniers ont été construits, permettant une meilleure accessibilité et mobilité dans les nouvelles zones urbaines.

L'Autorité des nouvelles communautés urbaines a joué un rôle central dans le développement des infrastructures et des services essentiels dans les nouvelles villes d'Égypte. En mettant en œuvre de nombreux projets dans divers secteurs, l'État a cherché à offrir des conditions de vie modernes et durables pour ses citoyens, tout en luttant

contre les facteurs contribuant à la formation de zones non planifiées.

Dans le cadre de la stratégie de développement économique et social pour 2024/2025, un montant de 375 milliards et 400 millions de livres a été alloué au secteur des transports et des infrastructures, une priorité essentielle pour soutenir la croissance urbaine et améliorer les conditions de vie des citoyens.

Lesecteur des transports recevra un investissement direct important, avec une allocation de 318 milliards de livres pour mettre en œuvre des projets de transport et d'infrastructure qui aideront à relier les nouvelles villes aux zones urbaines existantes et amélioreront la mobilité des citoyens à travers le pays.

#### Huitièmement : Les droits culturels

Dans le cadre de la stratégie de développement des talents émergents en matière de programmation et d'intelligence artificielle, le ministère a lancé le projet «Je suis Digital». Ce programme vise à construire l'enfant égyptien numériquement, en formant les jeunes générations aux technologies numériques»,

Découvrir et soutenir les enfants créatifs,









en mettant en lumière leurs talents en programmation et en IA.

Commercialiser les produits numériques issus de ces jeunes talents.

Le projet est conçu pour intégrer la culture numérique dès le plus jeune âge, préparant ainsi les enfants égyptiens à un futur technologique et créatif.

Ainsi, durant la période couverte par le rapport, le ministère a réussi à traduire 1 366 livres entre l'arabe et d'autres langues.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie concernant «la distribution équilibrée des services culturels dans toutes les régions du pays, en particulier dans les zones éloignées, frontalières et les plus nécessiteuses», ainsi que «l'apport d'un soutien accru aux palais de la culture pour leur permettre de remplir les missions qui leur sont confiées», et «l'augmentation du soutien à l'activité culturelle de la société civile, afin de renforcer la préservation de l'identité culturelle»

un investissement de 1 milliard 630 millions de livres a été alloué dans le budget de 2024/2025 afin de soutenir l'activité culturelle dans les communautés sous-desservies, en fournissant des infrastructures et des ressources pour la culture.

L'Académie des Arts a organisé un total de 428 événements culturels durant cette période, touchant une large gamme de publics, y compris des festivals, des forums locaux et internationaux, pièces de théâtre, des productions cinématographiques et des campagnes de sensibilisation. Ces événements ont permis de bénéficier à 18 836 personnes dans plusieurs gouvernorats. L'Autorité générale égyptienne du livre a joué un rôle essentiel dans la promotion de la lecture et de la culture, notamment en organisant 671 événements, répartis sur 116 initiatives électroniques, dont des salons du livre dans les gouvernorats et des événements dédiés aux femmes, enfants et personnes handicapées. Voire en distribuant 12 300 livres pour soutenir les bibliothèques publiques et privées et ainsi élargir l'accès à la culture. De même, une table ronde sur la justice culturelle a été organisée, afin de souligner l'importance du rôle des organisations civiles dans ce domaine.

Dans un effort pour réduire les inégalités culturelles, l'Autorité générale des palais culturels a organisé 863 événements culturels dans des zones de population vulnérable. En particulier, le programme «You Are Life», en partenariat avec la Fondation Vie Décente, a permis la mise en œuvre de 619 événements culturels.

Ces initiatives ont permis de bénéficier à 52 644 personnes, souvent dans des zones à forte densité de bidonvilles, en offrant des alternatives culturelles et éducatives aux résidents.

Afin de promouvoir la justice culturelle, des efforts ont été faits pour augmenter la disponibilité des centres de services culturels dans les régions sous-desservies. Ces centres, soutenus par un investissement d'1 milliard 630 millions de livres dans le plan de développement pour 2024/2025, visent à garantir un accès égal à des ressources culturelles et artistiques pour tous les citoyens .

Les initiatives entreprises par le ministère de la Culture et d'autres institutions culturelles en Égypte visent à renforcer les droits culturels des citoyens, en particulier ceux vivant dans des zones reculées, défavorisées ou vulnérables. En investissant dans la digitalisation de la culture, la préservation du patrimoine, et la promotion de la justice culturelle, l'État cherche à garantir que chaque citoyen ait accès à une éducation et à une activité culturelle de qualité, tout en soutenant l'émergence de nouveaux talents créatifs, notamment dans le domaine de l'innovation numérique.

L'Égypte a fait des progrès notables dans la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer la propriété intellectuelle, protéger son patrimoine culturel, et promouvoir les industries culturelles. Ces efforts contribuent à une meilleure valorisation de la créativité, du patrimoine, et des métiers artisanaux, tout en intégrant des pratiques modernes pour protéger ces atouts dans un contexte mondial en évolution rapide. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie concernant «l'augmentation de la sensibilisation à l'importance de la propriété intellectuelle et de sa protection, plusieurs initiatives ont été lancées»,

le Conseil suprême de la culture a organisé une série de séminaires pour sensibiliser le public à la propriété intellectuelle, en soulignant son rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ces événements ont permis d'aborder plusieurs aspects importants de la propriété intellectuelle, notamment :

Le rôle de la propriété intellectuelle dans la protection des créations culturelles et artistiques. La responsabilité de l'Égypte à protéger sa civilisation en vertu des droits de la propriété intellectuelle.

La relation entre propriété intellectuelle, concurrence et lutte contre les pratiques monopolistiques, afin de favoriser un environnement économique plus équitable pour les créateurs et les entreprises culturelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre des deux objectifs stratégiques concernant «la protection et le développement des métiers traditionnels, ainsi que l'augmentation du soutien qui leur est accordé», et concernant «la promotion des industries culturelles et le renforcement de leurs mécanismes de financement»,

Exposition «Notre patrimoine» (2023): Organisée par l'Autorité de développement des micro, petites et moyennes entreprises, cette exposition a réuni 1 071 exposants, y compris des artisans, des femmes, des organisations humanitaires et des personnes handicapées. Cet événement a permis de valoriser les produits artisanaux et d'ouvrir de nouveaux marchés pour ces créations. En outre, l'exposition s'est également tenue en marge de l'Assemblée annuelle du Groupe de la Banque africaine de développement, et une exposition d'artisanat a été organisée au ministère des Affaires étrangères pour promouvoir le savoirfaire égyptien à l'international.

L'initiative vise à renforcer la position économique des artisans et à leur fournir des plateformes pour promouvoir leurs produits tout en préservant les traditions artisanales. Cela contribue également à la création d'emplois et au soutien de l'économie locale.

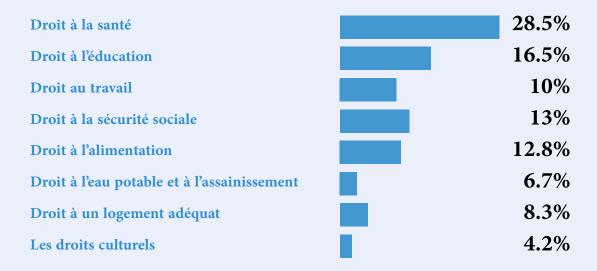
Dans le cadre du projet «Peuple égyptien», des efforts ont été déployés pour promouvoir les industries culturelles et offrir une plateforme pour la créativité locale. Parmi les initiatives importantes 437: Activités culturelles et artistiques ont été réalisées dans plusieurs domaines, y compris des ateliers artistiques, des ateliers plastiques, des ateliers artisanaux et des événements culturels dans différents gouvernorats. Ces forums ont réuni une diversité de participants, contribuant à l'enrichissement culturel des communautés locales.

Des rencontres éducatives et représentations théâtrales ont été organisées pour les enfants et les jeunes adultes des gouvernorats frontaliers, favorisant ainsi l'accès à des expériences culturelles pour des populations éloignées. Ces activités ont bénéficié à 2 356 jeunes.

Le Conseil suprême de la culture a organisé plusieurs événements pour promouvoir la sensibilisation au patrimoine égyptien, parmi lesquels des tables rondes sur la jeunesse et le patrimoine à l'ère de la mondialisation, des sessions de discussion sur la réproduction du patrimoine populaire, ainsi que des ateliers de formation sur la préparation de listes de recensement du patrimoine et des dossiers de candidature pour les listes du patrimoine dans le monde islamique et le patrimoine mondial.

#### Pourcentages de mesures mises en œuvre conformément aux droits de l'Axe II

Le nombre de mesures suivies par le Secrétariat technique du Comité Suprême Permanent des droits de l'homme pour mettre en œuvre les objectifs du deuxième axe a atteint 460 mesures, les proportions de ces mesures étant réparties comme suit : 28,5 % pour le droit à la santé, 16,5 % pour le droit à l'éducation, 10 % pour le droit au travail, 13 % pour le droit à la sécurité sociale, 12,8 % pour le droit à l'alimentation, 6,7 % pour le droit à l'eau potable et à l'assainissement, 8,3 % pour le droit à un logement convenable, et 4,2 % pour les droits culturels.



Graphique no. (7): Mesures prises pour réaliser les objectifs du deuxième axe au cours de la deuxième année

Indicateurs clés de la mise en œuvre des objectifs du deuxième pilier des droits économiques, sociaux et culturels au cours de la période «Septembre 2023 - Août 2024»

#### Le droit à la santé

#### 495 milliards 600 millions LE

Crédits alloués au secteur de la santé dans le budget de l'État pour l'exercice 2024/2025

#### Environ 115 milliards et 700 millions de livres

Ciblé par le plan d'investissement pour l'année fiscale 2024/2025, pour les investissements totaux dans les services de santé

#### 53 millions 618 mille 455 bénéficiaires

Assurés dans le cadre de l'assurance maladie

### 905 mille visites à domicile

effectuées par l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises pour promouvoir le droit à la santé

#### 1909

Nombre d'hôpitaux dans le système de santé

# 14 millions et 400 mille citoyens, expatriés et réfugiés

Dépistage de la schistosomiase

# 12 millions de citoyens

Dépistage des parasites intestinaux

### 350 établissements

Accrédités par l'Autorité d'accréditation et de contrôle de la santé au cours du premier trimestre 2024

#### 738 cours de formation

Pour les médecins, les infirmières, les pionniers, le personnel technique et administratif sur les normes standardisées pour fournir des services de santé de qualité

#### 105 mille 600

Nombre de médecins dans le système gouvernemental jusqu'à la fin de 2023

### 217,949

Nombre de personnel infirmier dans le système gouvernemental jusqu'à la fin de 2023

#### 2 milliards 400 millions de livres

Allocations destinées à soutenir l'assurance maladie complète pour les personnes qui n'en ont pas les moyens dans le budget de l'exercice 2024/2025

## 5,431,188 bénéficiaires

Allocations pour soutenir l'assurance maladie universelle Port-Saïd, Louxor, Ismaïlia,
Assouan, Suez et le sud du Sinaï

L'Égypte a accueilli la deuxième édition de la Conférence mondiale sur la population, la santé et le développement humain (PHDC24) en octobre 2024, au cours de laquelle le pays a reçu la certification internationale pour l'élimination du paludisme de l'Organisation mondiale de la santé. 15 millions de services médicaux et thérapeutiques, 7 millions et 800000 services de médecine familiale, 223000 interventions chirurgicales Système complet d'assurance maladie dans les gouvernorats de Port Saïd, Louxor et Ismaïlia

#### 267000 services de santé

Pour les familles bénéficiant du programme Solidarité qui remplissent les conditions de santé dans les gouvernorats du système système d'assurance maladie universel d'assurance maladie

#### 8 milliards et 516 millions de livres

Fonds inclus dans le budget général de l'État pour l'initiative «Traitement aux frais de l'État» dans le budget de l'exercice 2024/2025

#### 2 millions 435 mille 900

Nombre de décisions de traitement aux frais de l'État

#### 383,400

Nombre d'interventions chirurgicales réalisées dans le cadre de l'initiative visant à mettre fin aux listes d'attente

#### 40 Manuels de conseil

Sur l'application des principes des droits de l'homme dans le domaine de la santé

#### **Environ 41500 séminaires**

Afin de sensibiliser les citoyens aux dangers du tabagisme et aux avantages du sevrage tabagique

### 63572 bénéficiaires

Le salaire minimum des travailleurs de l'appareil administratif de l'État et des organismes économiques est passé de 4 000 à 6 000 L.E.

Le salaire minimum dans le secteur privé est passé de 3 000 à 6 000 L.E.

# Campagne «100 jours de santé» de juin 2023 à octobre 2024

#### 6 millions 400 mille services médicaux

dans le cadre de l'initiative présidentielle en faveur de la santé des femmes

#### 5 millions 200 mille services médicaux

dans le cadre de l'initiative présidentielle pour l'examen et le traitement des maladies chroniques et le dépistage précoce de la néphropathie.

#### 1,7 million de citoyens

Le nombre de personnes se rendant aux caravanes médicales

#### 12 millions et 700 000 enfants

ont été examinés pour les vaccinations de routine

#### 951700 services médicaux

dans le cadre de l'initiative présidentielle «Détection et traitement précoces de la perte d'audition chez les nouveau-nés».

#### 437200 services médicaux

dans le cadre de l'initiative présidentielle de prise en charge de la santé maternelle et fœtale

#### 13 millions et 100000 femmes

ont bénéficié des services des cliniques de planning familial

#### Environ 2 millions 183 mille services médicaux

Fournis par l'initiative de soutien à la santé mentale

#### 5 millions 600 mille services médicaux

Fournis par les hôpitaux et les cliniques de l'Autorité générale de l'assurance maladie

#### Le droit à l'éducation

Allocations financières pour l'éducation et la recherche scientifique dans le budget de l'exercice 2024/2025

#### 565 milliards L.E et 200 millions L.E

Pour l'enseignement pré-universitaire, contre 392 milliards L.E et 400 millions L.E l'année précédente.

#### 293 milliards L.E et 100 millions L.E

pour l'enseignement supérieur et universitaire, contre 199 milliards 500 millions L.E l'année précédente

#### 140 milliards L.E et 100 millions L.E

pour la recherche scientifique, contre 99 milliards 600 millions L.E l'année précédente.

### Environ 111 milliards et 600 millions de livres

Investissements dans l'éducation dans le plan de développement économique et social pour 2024/2025

# 770118 citoyens

Alphabétisation éradiquée au cours de l'exercice 2023/2024

# 16,1% de taux d'analphabétisme en 2023

Une baisse de 1,4% par rapport à l'année précédente

#### 1488

Ouverture d'une classe d'alphabétisation

# Statistiques de l'enseignement préuniversitaire pour l'année académique 2023/2024

#### Environ 25 millions et 494 000 élèves

Au sein des écoles publiques et privées en Egypte

#### 42490 élèves

étrangers, y compris les réfugiés, bénéficient de services éducatifs gratuits dans les écoles publiques

#### 7475 salles de classe

Le nombre total de salles de classe a atteint 550 000

#### 462 bâtiments scolaires

ont été construits, portant le nombre total de bâtiments scolaires à 29 698

#### 1355 écoles

Entretenues, développées et modernisées

#### 834 mille 490

Nombre d'enseignants

Taux de décrochage dans l'enseignement primaire

2.3% de filles 3.4% de garçons

#### 4881 écoles communautaires

Avec une capacité d'accueillir accueillir 139771 étudiants

#### 5 millions d'étudiants

Exemption des frais de scolarité de juin 2020 à juin 2024

# 35 universités égyptiennes

Inclus dans le classement mondial des universités du Times pour 2025, contre 28 universités dans l'édition 2024

108 universités en 2024

Par rapport à 49 universités en 2014

#### Droit au travail

## Taux de chômage de 6,5% en 2024

Contre 13% en 2014

## 683794 jeunes hommes et femmes

Employés par le ministère du Travail

#### 8 milliards 500 millions L.E.

Valeur du financement de 266300 petites et microentreprises qui ont contribué à la création de 465000 opportunités d'emploi

#### 4 milliards et 600 millions L.E

Valeur des prêts accordés par le programme «Forsa» pour l'autonomisation économique des jeunes

#### 1,156,562 travailleurs

Travailleurs en situation irrégulière enregistrés dans la base de données du ministère du travail

## 4000 pêcheurs

Indemnisés pour les périodes d'interruption de la pêche

Le salaire minimum des travailleurs de l'appareil administratif de l'État et des organismes économiques est passé de 4000 à 6000 L.E.

Le salaire minimum dans le secteur privé est passé de 3000 à 6000 L.E.

#### 53164 établissements

qui emploient 2 258 000 travailleurs ont été inspectés."

#### 1754 séminaires

Pour sensibiliser à la sécurité et à la santé au travail dans divers gouvernorats, 25823 participants ont pris part à ces séminaires

#### Le droit à la sécurité sociale

# 180 milliards L.E

ont été allouées pour mettre en œuvre le plus grand programme urgent de mesures de protection sociale

## 74 milliards L.E

Augmentation des pensions au profit de 13 millions de citoyens

# 5 milliards de L.E

ont été allouées aux programmes d'autonomisation économique pour les familles pauvres bénéficiant à 1,3 million de familles entre 2014 et 2024

# 21 mille et 99 projets

Fourniture de services aux familles les plus démunies pour un coût de 449 millions de L.E

# 40 milliards de L.E

sont allouées pour l'année financière 2024/2025 au programme de pensions «Takaful et Karama», bénéficiant à environ 5 millions 200 000 familles

#### le montant des pensions versées

en 2024

430 milliards L.E

11 millions et 200 mille bénéficiaires

86 milliards 500
millions L.E

8 millions et 700 mille bénéficiaires

# 9 millions et 300 mille visites à domicile

Pour un total de 1,138 million de familles dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Réduction de la croissance démographique»

# 1 milliards de L.E

Indemnisation et assistance à 240,000 familles touchées par des crises et des catastrophes individuelles et publiques au cours du premier semestre 2024

# 1 milliards 651 millions de L.E

L'aide du ministère de la Solidarité sociale, des organismes internationaux et des ONG partenaires a été dirigée vers la population de Gaza au cours du premier semestre 2024

#### Le droit à l'alimentation

# 91 milliards L.E

Allocations financières dans le budget de l'exercice 2024/2025 pour subventionner la miche de pain

# 36 milliards L.E

Allocations financières dans le budget de l'exercice 2024/2025 pour soutenir les cartes de rationnement, au profit de 62 millions et 200 mille citoyens

# Environ 179 milliards de L.E

5649 services

465 millions et 600 mille L.E

406,394 procès verbaux

Investissements orientés dans le plan de développement économique et social 2024-2025 pour les activités agricoles et d'irrigation

Diverses aides techniques aux petits projets agricoles dans le domaine de la production et de la transformation des produits agricoles et alimentaires

Financement dans le domaine des projets agricoles et alimentaires

Grâce aux efforts des autorités concernées en matière de surveillance des marchés et de contrôle des prix

## Le droit à l'eau potable et à l'assainissement

18 projets d'eau potable, d'une capacité de 96500 m3/jour

dix projets d'assainissement urbain, d'une capacité de 1,900,000 m3/jour

38 projets d'assainissement ont été réalisés en milieu rural

98%

Pourcentage de couverture des services d'eau potable au niveau national

65%

Pourcentage de la population totale couverte par les services d'assainissement

# 135 milliards de L.E

Investissements prévus dans le plan de développement économique et social 2024/2025 pour développer les services d'eau potable et d'assainissement

## Le droit à un logement décent

Efforts de la commission nationale pour indemniser les victimes des Nouba jusqu'en juillet 2024

306 millions et 195 mille livres	Valeur de la compensation financière pour 1550 bénéficiaires
4021 bénéficiaires	Total des compensations en nature et en espèces versées
1200 logements	Réservé dans les nouvelles villes à ceux qui n'ont pas reçu de compensation de

logement de ceux qui n'ont pas été com-

pensés précédemment

L'Égypte a remporté le prix du Conseil des ministres arabes du logement et de la construction pour le meilleur projet résidentiel mis en œuvre en 2024, pour Rawdat Al Sayeda (anciennement Tel Al Akarb).

# 318 milliards de L.E

Investissements ciblés dans le plan de développement économique et social 2024/2025 pour mettre en œuvre la stratégie de traitement des facteurs à l'origine du phénomène des zones non planifiées

11 milliards et 900 millions de L.E	Allocations financières dans le budget de l'exercice 2024/2025 pour soutenir le programme de logement social
661 mille logements	ont été réalisés sur un total de 1 million d'unités pour les personnes à faible revenu dans le cadre de l'initiative présidentielle « Un logement pour chaque Égyptien »
684 mille logements sociaux	ont été construits pour soutenir le logement moyen et supérieur à travers «le Programme de logement social »
260 mille unités de logement	ont été réalisés dans le cadre du programme des unités de logement alternatives pour les habitants des zones informelles.
810 millions L.E	Le coût de l'aménagement et de l'équipement de 22,704 unités de logement dans certaines zones développées

#### Les droits culturels

# 1366 L.E

Traduit de et vers l'arabe et d'autres langues

# 1 milliard et 630 millions L.E

Alloué dans le budget de l'exercice 2024/2025 pour augmenter la disponibilité des centres de services culturels

# 863 activités et événements culturels

auxquels ont participé 27 578 habitants des zones d'habitation, alternatives aux bidonvilles, dans cinq gouvernorats."

# 855 événements culturels et artistiques

78,844 résidents des villages de l'initiative «Une vie décente»

# 35 salons du livre

Ils ont été organisés en 2023/2024 dans un certain nombre de gouvernorats et d'universités

# 2356 bénéficiaires

15 forums et semaines culturelles pour les enfants, les jeunes et les filles dans les gouvernorats frontaliers

Que dans ce troisième millénaire qui vient de commencer, sur notre terre commune, aucun enfant, quel que soit son sexe, sa langue ou sa religion, ne soit abandonné à la faim ou à l'ignorance, laissé à l'écart du festin. Cet enfant porte en lui l'avenir de notre race humaine.

Jean-Marie Le Clézio

écrivain français, lauréat du prix Nobel de littérature en 2008



# Axe III

Promouvoir les droits humains des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des jeunes et des personnes âgées



#### Premièrement : les droits des femmes

Dans le cadre de la mise en œuvre des deux objectifs stratégiques, à savoir : «formuler des politiques visant à remédier aux héritages culturels négatifs qui perpétuent la discrimination à l'égard des femmes» et «promouvoir une approche de planification fondée sur le genre pour renforcer l'autonomisation des femmes»,

le Conseil national de la femme a lancé plusieurs campagnes de sensibilisation dans les médias, en utilisant les médias audiovisuels et sociaux En 2023, ces campagnes ont atteint 103 millions de vues. Le Conseil a également poursuivi la mise en œuvre du plan d'action national pour l'élimination des mutilations génitales (2022-2026), en se concentrant sur des priorités spécifiques permettant aux acteurs concernés de réaliser les progrès nécessaires pour remédier aux héritages culturels négatifs, conformément aux cadres mondiaux.

Des campagnes de porte-à-porte ont été menées, et des ateliers ont été organisés à l'intention de 1 941 chefs religieux, dont des imams du ministère des Dotations et des prêtres de l'Église orthodoxe égyptienne, en coopération avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). Parallèlement, le ministère des Finances a lancé un guide de procédure pour la budgétisation de programmes prenant en compte l'égalité des sexes, élaboré en collaboration avec le Conseil national des femmes (CNF) et ONU Femmes (UN Women).

Le Conseil a également mis en place une formation des formateurs (TOT) sur ce guide, afin de promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'égalité des chances dans les programmes et le processus de planification stratégique. Cette formation, qui a ciblé 37 employés, hommes et femmes, de l'Institut national de planification du ministère de la Planification et du Développement économique, visait à leur fournir des connaissances pratiques et des outils pour intégrer et appliquer la perspective de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des

femmes dans la planification stratégique de l'Institut.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «étendre la collecte de données relatives aux femmes aux niveaux national et local sur une base régulière afin d'identifier les lacunes qui entravent l'autonomisation des femmes».

le Conseil national de la femme, en coordination avec le Centre égyptien pour la recherche sur l'opinion publique (Basira), a organisé six sessions de formation. Ces formations ont bénéficié à 33 membres du personnel du secrétariat général du Conseil et à des représentants des ministères. L'objectif était de renforcer leurs capacités à fournir des données ventilées selon le sexe, à analyser ces données, à préparer des documents d'orientation, et à utiliser des programmes et applications informatiques.

#### En termes d'autonomisation politique

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques «renforcer la participation politique des femmes» et «continuer à travailler sur l'émission de cartes d'identité nationales pour les femmes dans tous les gouvernorats d'Égypte»,

le Conseil a mené diverses initiatives. En particulier, les activités du «Programme national pour les femmes occupant des postes de direction» ont permis de renforcer les capacités des femmes dans les fonctions de leadership, tout en soutenant un modèle de direction fondé sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce programme a accueilli 300 stagiaires.

Le Conseil a également poursuivi la mise en œuvre du projet «Votre carte de droits», en partenariat avec le ministère des Dotations, ONU Femmes et l'Union européenne (UE). De 2014 à juin 2024, ce projet a permis de délivrer un total de 326 514 514 cartes d'identité nationales aux femmes à travers le pays.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «augmenter le nombre de femmes nommées à des postes dans

l'appareil administratif de l'État et dans les centres de décision, que ce soit à des postes de direction ou dans les conseils d'administration des institutions publiques et privées»,

le Conseil continue de renforcer la participation des femmes aux processus de planification et d'élaboration des politiques à tous les niveaux. Le nombre de femmes nommées au sein du corps diplomatique du ministère des Affaires étrangères a atteint 293 à différents niveaux. Conformément à la politique de l'État en matière d'égalité des sexes, le nombre de femmes nouvellement nommées au poste d'attaché diplomatique est égal à celui des hommes, avec un total de 134 attachés. Le ministère de la Solidarité sociale compte 51 responsables au bureau général, dont 30 femmes et 21 hommes. De son côté, le ministère de la Justice a affecté et renouvelé l'affectation de 7 femmes en tant que professeurs principaux et inspecteurs dans les tribunaux primaires à l'échelle nationale, et a nommé 18 femmes notaires juridiques.

Le Conseil national de la femme a poursuivi la mise en œuvre des différentes phases du programme «les femmes dirigent», visant à renforcer les capacités des femmes à occuper des postes de direction et de prise de décision dans l'appareil administratif de l'État et dans le système judiciaire. Dans ce cadre, plusieurs programmes de formation et ateliers interactifs ont été organisés pour 405 femmes.

Le Conseil a également lancé le programme «Mentorat des femmes dirigeantes dans l'appareil administratif de l'État». Un manuel de formation à l'orientation professionnelle a été élaboré pour améliorer les compétences des femmes occupant des postes de direction. Deux ateliers de formation basés sur ce manuel ont été organisés pour 27 femmes.

Le Conseil a également permis à 50 stagiaires distinguées, diplômées du programme national de leadership féminin, de bénéficier d'un programme annuel de bourses de l'Académie pour l'autonomisation des femmes, l'inclusion et l'avenir du travail, qui s'est tenu au Centre

international de formation de Turin, en Italie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'accès à des opportunités égales pour les femmes et les hommes dans le recrutement aux postes judiciaires de l'État»,

en octobre 2024, le nombre de femmes juges avait atteint 147 dans le système judiciaire ordinaire, 17 au ministère public, 137 au Conseil d'État, 2365 membres de l'Autorité des poursuites administratives, et 1289 conseillères à l'Autorité des poursuites judiciaires de l'État.

#### En matière d'émancipation économique

le taux de chômage des femmes a diminué pour atteindre 17,7% en 2023, contre 24,8% en 2014. En 2023, 88 milliards L.E ont été alloués au financement de microentreprises pour les femmes, bénéficiant à cinq millions de femmes. Le coût des projets d'autonomisation économique des femmes fournis par le ministère de la Solidarité sociale a atteint 4,1 milliards L.E, avec un total de 1,3 million de bénéficiaires. L'État a également alloué 3,2 milliards L.E par an pour soutenir les femmes à mobilité réduite, soit un total de 435,000 bénéficiaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie visant à «accroître la participation des femmes dans la main-d'œuvre, en particulier dans les gouvernorats de Haute-Égypte», et à «encourager la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, promouvoir le travail dans les secteurs non traditionnels et soutenir les femmes dans les petites, moyennes et microentreprises»,

Des mesures concrètes ont été prises pour renforcer l'autonomisation économique des femmes.

Le ministère du Travail, en coopération avec le ministère de la Santé et de la Population, le ministère des Dotations et l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises, a poursuivi la mise en œuvre du projet «Soutenir l'intégration de la dimension de genre», qui vise à autonomiser les femmes sur le plan économique et à renforcer leur participation au marché du travail. Au cours de la période couverte par le rapport, ce projet a ciblé 650 femmes chefs de famille dans tous les gouvernorats d'Égypte, en particulier dans les zones rurales et en Haute-Égypte. Ces femmes ont été formées à la fabrication semi-automatique de tapis, à la couture de meubles et à la broderie à la main.

Le ministère de la Solidarité sociale a élargi la mise en place de centres de services pour les femmes travaillant, en tant que centres de services productifs, destinés à alléger les charges pesant sur les femmes et à leur offrir des solutions pratiques pour concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. En juin 2024, 46 centres de services pour les femmes actives sur le marché du travail ont été installés dans 25 gouvernorats. Le ministère prévoit de continuer à étendre ces centres jusqu'en 2030 et de proposer des services innovants pour soutenir les femmes dans leur parcours professionnel. De plus, le ministère a lancé plusieurs initiatives dans le gouvernorat de Qena pour aider les femmes rurales à lutter contre la hausse des prix et favoriser leur autonomisation économique, au bénéfice de 6 468 femmes.

En coordination avec l'USAID et Pathfinder International, le ministère a formé 200 femmes entrepreneures sociales à l'inclusion financière et à la lutte contre la violence sexiste dans le cadre du programme d'autonomisation économique et sociale des femmes.

Le ministère s'efforce également d'élargir les d'autonomisation programmes économique pour les familles pauvres, en particulier celles dirigées par des femmes. De 2014 à 2024, 1,3 million de personnes (dont 70 % de femmes) ont bénéficié de projets d'autonomisation économique soutenus par la Banque Nasser, la Fondation générale Solidarité et la Fondation nationale pour le développement familial, avec un capital renouvelable d'environ 5 milliards L.E. Le Conseil national des femmes (NCW), en coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Holding Company for Drinking Water and Wastewater, a lancé la deuxième phase du projet d'autonomisation économique des femmes dans le gouvernorat de Fayoum. L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des femmes et de leur offrir des opportunités d'emploi égales grâce à des formations spécialisées et des visites éducatives sur le terrain, afin d'améliorer les compétences commerciales de 200 femmes.

Entre septembre 2023 et février 2024, le Conseil a formé 532 femmes dans le domaine de l'éducation financière, afin de leur apprendre à gérer leurs budgets personnels et à créer des petites et microentreprises. De plus, 3 625 femmes ont été formées dans le cadre du projet national pour le développement de la famille égyptienne, sur des programmes visant à introduire l'entrepreneuriat, dans divers gouvernorats de la République.

Le Conseil a pour suivi ses efforts pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes en soutenant l'initiative des groupes d'épargne et de prêt, la numérisation et l'utilisation des technologies modernes à travers le programme «Épargne et prêt». Dans ce cadre, 85 sessions d'épargne numérique ont été mises en œuvre via l'application «Tahwisha», qui a bénéficié à 160 532 personnes. En outre, 60 facilitateurs financiers ont été formés au cours bancaire, et 1 239 formateurs masculins et féminins ont été formés pour gérer les groupes d'épargne grâce à des formations spécifiques, portant à 5 782 le nombre total de stagiaires depuis le lancement du programme en 2021.

Le Conseil a formé 97 530 femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la création de petites entreprises. En coopération avec Huawei, un atelier a été organisé pour former 200 facilitatrices financières dans le cadre du projet d'épargne et de prêt numérique, dans le cadre de l'initiative «Femmes en technologie». Par ailleurs, un autre atelier a été organisé pour 144 facilitatrices financières dans les gouvernorats de Beheira, Qalyubia, Louxor et Assouan, dans le cadre de l'initiative «Green Smart Projects».

À travers les unités de formation productive présentes au siège du Conseil et dans ses antennes locales de vingt gouvernorats, dont huit en Haute-Égypte, 286 ateliers de formation ont été organisés dans le domaine de l'artisanat, dans le cadre de l'initiative «Atelier». Ces ateliers ont profité à 6 039 femmes dans les villages des gouvernorats couverts par le Projet national pour le développement de la famille égyptienne et dans le gouvernorat du Caire. Le Conseil a également formé 123 femmes à l'artisanat dans le cadre de l'initiative «Adha et Adoud», visant à développer les compétences artisanales.

En outre, l'université de Louxor, en coopération avec la fondation Inroot Development, a organisé une formation intitulée «Women's Capacity Development». Cette formation visait à développer les compétences des femmes du gouvernorat de Louxor, à les encourager à exploiter leurs talents et à les aider à s'engager sur le marché du travail, à devenir des leaders au sein de leurs communautés et des modèles pour les femmes de Haute-Égypte.

En 2023, l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) a accordé des prêts à 67 700 petits et micro-projets. Parmi les bénéficiaires, 29 % étaient des femmes pour les services de guichet unique, 30 % pour les services de marketing, 90 % pour les services de développement de projets industriels, 73,5 % pour les services de programmes d'entrepreneuriat, 54 % pour la participation à des expositions internes, 41 % pour les expositions externes, et 71 % pour les services de formation à l'emploi. En outre, plus de 240 600 emplois quotidiens ont été créés pour les femmes dans le cadre de projets de développement communautaire, d'infrastructure et de formation.

Dans le cadre du programme de financement «Mistura Loan», lancé par la Nasser Social Bank en 2019 pour permettre aux femmes égyptiennes de créer des microentreprises et d'améliorer leur niveau de vie, des prêts sans intérêt d'un montant d'environ 604 millions de livres égyptiennes ont été accordés depuis le lancement du programme jusqu'en juin 2024.

Dans le cadre des efforts du Conseil national de la population pour soutenir l'autonomisation économique des femmes, 2 659 expositions de produits de clubs de femmes ont été organisées lors de convois et de campagnes menés par le

Conseil pour ouvrir de nouveaux marchés à la commercialisation des produits des bénéficiaires. Par ailleurs, le Conseil a mis en place des formations pour environ 228 000 femmes, portant sur divers petits métiers et artisanats afin de les autonomiser économiquement. De plus, 22 ateliers ont été organisés dans dix gouvernorats pour enseigner aux femmes des métiers productifs adaptés au marché de l'emploi. Au cours de la période couverte par le rapport, les femmes ont occupé une proportion équilibrée avec les hommes dans les projets mis en œuvre par le ministère des Communications et des Technologies de l'information (MCIT), ainsi que dans les projets de développement institutionnel et de renforcement des capacités numériques soutenant la relocalisation vers la nouvelle capitale administrative. Le nombre de femmes bénéficiaires a atteint 1 857 employées (43,94 %) dans ces projets, 4 004 employés ont suivi des formations en développement des capacités numériques (41,02 %), 1 595 femmes (56,12 %) ont été impliquées dans des projets de développement institutionnel numérique pour préparer les gouvernorats égyptiens à devenir des gouvernorats numériques, et 56,12 % des femmes ont participé à des projets numériques soutenant l'inclusion numérique et financière des citoyens.

Les femmes ont joué un rôle influent dans les projets de développement institutionnel numérique du ministère, en particulier dans le cadre du projet national de développement des villages ruraux égyptiens «Vie décente». Ainsi, 17 932 femmes, soit 67,7 % des bénéficiaires des programmes d'éducation et de développement des compétences numériques, ont été formées dans 20 gouvernorats. Ces femmes ont également contribué à des groupes socialement influents, notamment en tant que facilitateurs numériques, dans le cadre de l'initiative «vie numérique décente» mise en œuvre dans les villages ciblés, après avoir renforcé leurs capacités numériques. En mai 2024, le ministère a lancé la plateforme et l'application «vie numérique décente- notre histoire» pour les résidents des villages ciblés par l'initiative «Vie décente». L'objectif est de créer une société numérique interactive, sûre, productive et durable. Cette plateforme vise à renforcer la participation numérique des citoyens, en particulier des femmes, et à maximiser les opportunités d'autonomisation économique pour les femmes et les familles les plus démunies. Pour l'exercice 2024/2025, le ministère prévoit d'achever le modèle pilote de la plateforme et de l'application dans certains villages des gouvernorats de Fayoum et de Menoufia, d'évaluer l'expérience et d'étudier la possibilité de l'étendre à tous les villages du programme «Vie décente» à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'activation des lois protégeant les femmes travailleuses et garantissant leurs droits, ainsi que la mise en place de réformes législatives supplémentaires pour renforcer le droit des femmes au travail, telles que l'unification des congés de maternité dans les secteurs public et privé, la proposition d'un congé paternité payé, l'inclusion explicite de la prévention de la discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne l'accès aux prêts et au financement, ainsi que la facilitation des procédures pour prendre en compte les conditions particulières des femmes les plus

vulnérables, des femmes chefs de famille, et l'instauration du principe de l'égalité salariale pour un travail de valeur égale»,

plusieurs avancées ont été réalisées. Parmi cellesci, la promulgation de la loi n° 186 de 2023, qui modifie certaines dispositions de la loi n° 12 de 1996 sur l'enfance, accordant aux mères nourricières un congé de garde rémunéré de quatre mois si elles accueillent un enfant de moins de six mois.

Le comité législatif du Conseil national de la femme et le secteur des droits de l'Homme, des femmes et des enfants du ministère de la Justice travaillent actuellement à l'élaboration d'une encyclopédie des principes établis par les cours suprêmes égyptiennes sur les droits et libertés des femmes, ainsi que sur la protection judiciaire des femmes à la lumière de la Constitution de 2014.

Le ministère du travail a publié un guide intitulé «Inspection sensible au genre» pour orienter les inspecteurs du travail lors des inspections des établissements. De plus, plusieurs ateliers de formation ont été organisés pour former les inspecteurs du travail, de la sécurité et de l'emploi sur ce guide, les concepts d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que sur les









conventions internationales pertinentes.

Le ministère a également organisé des séminaires de sensibilisation aux dispositions relatives à l'emploi des femmes dans les établissements. Ces séminaires visent à protéger les femmes qui travaillent, à les informer sur leurs droits et devoirs, à leur expliquer les dispositions de l'article 35 de la loi sur le travail concernant l'égalité salariale, et à les sensibiliser aux résolutions n° 43 et 44 concernant les heures de travail de nuit et les professions pour lesquelles l'interdiction a été levée pour les femmes. En tout, 234 séminaires ont été organisés, bénéficiant à 3 172 femmes à travers le pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «proposer des politiques et des procédures pour lutter contre le harcèlement sur le lieu de travail et les inscrire dans la loi sur le travail»,

le ministère du travail a publié un code de conduite sur le harcèlement. Ce code s'adresse aux travailleurs et aux établissements, et inclut des instructions pour réduire les actes de violence et de harcèlement dans le monde du travail. Il éduque également les travailleurs et travailleuses sur leurs droits et sur la manière de déposer une plainte s'ils sont victimes de violence ou de harcèlement sous toutes leurs formes. L'objectif est de garantir un environnement de travail sûr et sain. Par ailleurs, le Conseil national des femmes a organisé un séminaire sur la Convention n° 190 de l'OIT concernant la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

#### En matière d'autonomisation sociale.

Lors de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, le Ministère de l'Intérieur a consacré chaque vendredi du mois de mars 2024 à effectuer des examens médicaux pour les femmes dans tous les hôpitaux de la police, en leur fournissant gratuitement les soins nécessaires. Un groupe de la commission sanitaire du Conseil national des femmes a également visité l'hôpital de la police à Al-Agouza pour découvrir les cliniques et les services de

soins de santé offerts aux femmes. Par ailleurs, une cérémonie a été organisée au complexe des centres de réhabilitation et de réinsertion de la ville d'Octobre (10 Ramadan) en présence de délégations des Conseils nationaux des droits de l'homme, de l'enfance et de la maternité, ainsi que des femmes. Lors de cette cérémonie, des cadeaux symboliques ont été offerts à plusieurs détenues avec leurs enfants.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «renforcer les efforts d'alphabétisation des femmes en développant les programmes d'alphabétisation écrite, numérique et technologique pour les femmes»,

le Conseil national des femmes (CNF) a organisé 38 séminaires de sensibilisation dans plusieurs gouvernorats sur l'importance de l'éducation des filles. Ces séminaires ont bénéficié à 2 191 femmes

Concernant les objectifs de la stratégie visant à «étendre la fourniture de services de soins de santé reproductive et de méthodes de planification familiale», ainsi qu'à «développer les capacités des travailleurs du secteur de la santé à fournir des services de soins maternels et infantiles de haute qualité», le ministère de la Solidarité sociale, dans le cadre du projet «2 c'est suffisant», a investi 9,5 millions d'euros pour réaliser diverses activités de sensibilisation et de soutien.

Le ministère de la Solidarité sociale, dans le cadre du projet «2 c'est suffisant», a réalisé 9,3 millions de visites de sensibilisation auprès des familles bénéficiaires du programme «Solidarité», afin de freiner la surpopulation.

Le ministère de la Santé et de la Population a poursuivi ses efforts pour sensibiliser le public aux avantages de la planification familiale à travers des convois de santé reproductive et des campagnes de planification familiale sous le slogan «Votre droit à l'organisation». De nombreuses campagnes ont été menées dans divers gouvernorats, au bénéfice d'environ deux millions de femmes et 499 000 hommes. En outre, le ministère a élargi l'accès aux services de planification familiale, notamment par le biais

de cliniques mobiles, ciblant les zones rurales et les villages les plus pauvres, ainsi que ceux bénéficiant du programme «Vie décente». Au total, 33 696 visites quotidiennes, 3 239 convois de santé génésique et 87 convois de sensibilisation ont été organisés, touchant 705 000 bénéficiaires dans ces régions mal desservies.

Le ministère a également poursuivi la formation des travailleurs des centres de soins primaires, afin d'améliorer la qualité des services de soins maternels et infantiles. Des formations ont été dispensées aux médecins sur les soins pendant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale, ainsi qu'aux infirmières pour les visites post-natales. Des formations ont également été organisées pour 425 prestataires de services sur les étapes de développement de l'enfant et l'allaitement, et pour 75 prestataires de services afin de renforcer leur capacité à détecter les signes de danger chez les nourrissons.

Grâce au soutien du Conseil national de la population, un partenariat a été établi avec la Chambre de l'industrie du prêt-à-porter et de l'ameublement, afin de sensibiliser les travailleurs dans ces secteurs aux questions de santé génésique. 36 réunions de sensibilisation ont été organisées dans diverses usines et 42 convois de sensibilisation ont visé spécifiquement les travailleurs des usines dans la région d'Alexandrie et dans la zone industrielle d'Al-Tashir Ramadan (gouvernorat de Sharkia). Un total de 269 convois de population a été organisé en collaboration avec des ONG et des usines partenaires, dans des zones où les femmes sont particulièrement nombreuses. Un certain nombre de sessions de formation ont été organisées pour les responsables religieux musulmans sur l'impact de la planification familiale sur la santé de la mère et de l'enfant, avec la participation de 1700 imams et 17 responsables des médias dans le gouvernorat de Giza.

La protection des femmes contre toutes les formes de violence et de pratiques nuisibles Dans le cadre de la coopération entre le Ministère de la Justice et le Bureau régional des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), une zone sécurisée dédiée aux femmes victimes de violence a été inaugurée au tribunal de l'Est d'Alexandrie. Cette initiative fait suite à son aménagement technique et à son équipement avec les dispositifs de communication nécessaires, conformément aux meilleures normes exigences internationales pour protéger les droits des femmes et lutter contre la violence à leur égard. Il convient de souligner que cette zone sécurisée offre un espace protégé où la victime peut rester pendant l'audience judiciaire, à l'abri de toute influence négative liée à son contact direct avec les procédures judiciaires ou aux pressions exercées par les parties adverses. Cela permet ainsi de prévenir les traumatismes secondaires ou les chocs. En outre, la zone sécurisée offre également un espace sûr pour les témoins, les protégeant ainsi de toute menace. Les bureaux de plaintes du Conseil national des femmes et leurs antennes dans les gouvernorats ont continué à fournir des conseils juridiques et à orienter les plaintes vers des avocats bénévoles pour engager des actions en justice. Au total, 4 079 actions en justice ont été entreprises au cours de la période couverte par le rapport.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'application effective des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes, par le biais d'une sensibilisation accrue pour bénéficier des programmes de lutte contre toutes les formes de violence envers les femmes, de l'élaboration de politiques visant à créer un environnement favorable aux femmes victimes de violence pour signaler les auteurs de violences et bénéficier des services de protection, ainsi que de l'expansion et du renforcement des bureaux de plaintes du Conseil national des femmes et des bureaux de soutien à la famille, afin de fournir des conseils et des services juridiques pour soutenir les femmes, en particulier les plus vulnérables, et de l'activation de l'unité intégrée de protection des femmes contre la violence»

Le ministère de la Solidarité sociale a élargi le nombre de centres d'accueil et d'orientation

pour les femmes, visant à protéger les femmes exposées à toute forme de violence, à réhabiliter les survivantes de violences, et à leur fournir un soutien juridique, sanitaire et psychologique. Le nombre de ces centres a atteint 11, et deux autres sont en cours d'ouverture dans les gouvernorats de Damiette et Port-Saïd. Le ministère a également coordonné avec l'ONU Femmes (UNWOMEN) pour organiser deux ateliers de formation à l'intention des prestataires de services de soutien psychologique et social dans les centres d'accueil et d'orientation des femmes, afin d'améliorer la gestion des cas et de fournir de meilleurs services aux femmes victimes de violence, de renforcer leur capacité à se remettre de la violence et d'améliorer leur qualité de vie

Au cours de la période couverte par le rapport, et dans le cadre de la mise en œuvre du programme «Conscience pour le développement communautaire» par le ministère, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de la Journée internationale des droits de l'homme, la campagne «La violence commence par une idée... avec la sensibilisation, nous pouvons la surmonter» a été lancée. Cette campagne a atteint 37 millions de vues sur les réseaux sociaux et a touché trois millions de foyers grâce aux campagnes de sensibilisation sur le terrain. En outre, le ministère a lancé la campagne «L'excision des filles est un crime» pour sensibiliser aux dangers de l'excision féminine. Dans le cadre de cette campagne, de nombreuses séances de sensibilisation ont été organisées, avec la participation de 88 000 bénéficiaires, en plus de 15 millions de personnes touchées par la campagne sur les plateformes de médias sociaux. Au cours du premier semestre de 2024, le ministère a intensifié ses efforts de sensibilisation dans le cadre de ses programmes de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Les assistantes sociales ont effectué environ 3 millions et 382 visites et organisé 7 070 séminaires, dont ont bénéficié environ 1 674 000 personnes. Le ministère a également collaboré avec l'organisation «Égyptienne pour les droits de l'homme» pour former un groupe d'assistantes sociales sur la violence domestique

sous l'angle juridique.

Le Conseil national des femmes a également mis en œuvre une campagne de porte-à-porte intitulée «Protégez-la des MGF», visant à sensibiliser la population au danger des mutilations génitales féminines et à l'importance d'éliminer ce phénomène. La campagne a touché 2,6 millions de citoyens dans tous les gouvernorats. En coopération avec le ministère de la Santé et de la Population, le Conseil a organisé une session virtuelle pour 135 médecins et infirmières sur le cadre législatif des crimes de violence contre les femmes et la loi criminalisant les mutilations génitales féminines.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Comité national pour l'élimination des MGF, 20 réunions de sensibilisation ont été organisées dans les gouvernorats de Sharqia, Assiut et Louxor, touchant plus de 1 000 filles, garçons, parents, religieux et leaders communautaires. Quatre camps ont également été organisés pour des enfants et adolescents dans ces gouvernorats, avec une participation de 35 jeunes par camp.

#### Deuxièmement : Droits de l'enfant

La loi n° 182 de 2023 a été adoptée pour réorganiser le Conseil national pour l'enfance et la maternité, renforçant son rôle juridique et élargissant son mandat en tant qu'institution constitutionnelle indépendante. Le Conseil est désormais l'autorité suprême en matière de droits des enfants et des mères, et il est chargé de proposer des politiques publiques à cet égard.

En mai 2024, l'Égypte a discuté avec le Comité des droits de l'enfant des Nations unies ses cinquièmes et sixièmes rapports périodiques combinés, concernant les efforts du pays pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Lors de cette discussion, l'État a présenté les principales initiatives nationales mises en place pour appliquer les principes de la Convention,

ainsi que les mesures prises pour mettre à jour et développer la législation, les institutions, les politiques et les pratiques en faveur des droits de l'enfant.

Le Conseil national pour l'enfance et la maternité a lancé la «Stratégie nationale pour le développement de la petite enfance», accompagnée de son plan de mise en œuvre 2024-2029. Ce plan a été préparé avec le soutien de l'UNICEF et en coopération avec toutes les parties prenantes, y compris les ministères, les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et des experts dans ce domaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national pour la petite enfance, le ministère de la solidarité sociale, en collaboration avec des institutions de la société civile et des partenaires internationaux, a poursuivi le développement de l'infrastructure des crèches. Cela inclut l'entretien, l'aménagement et l'équipement en mobilier et en jouets, tout en veillant à respecter les normes de sécurité et de sûreté pour les enfants jusqu'à quatre ans. 2 279 crèches et 86 centres pour la famille et l'enfant ont ainsi été construits et aménagés, offrant 4 280 classes de crèches. Cela porte le total à 26 700 crèches dans l'ensemble des gouvernorats, bénéficiant à environ un million d'enfants, pour un coût financier de 526 millions et 699 000 livres égyptiennes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «sensibiliser aux droits de l'enfant et encourager les initiatives et les activités liées à ces droits»,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national pour la petite enfance, le ministère de la Solidarité sociale a élaboré plusieurs manuels de soutien aux activités de l'enfance, qui servent de référence pour garantir la qualité des crèches en Égypte. Ces documents incluent :

Un ensemble éducatif pour renforcer les capacités des animateurs de crèches à savoir : un ensemble exécutif pour les gestionnaires de crèches, un guide d'auto-évaluation des crèches et un guide d'audit interne des crèches, un guide de formation

de base et un guide de formation avancée pour les animateurs, un guide de formation pour les gestionnaires de crèches et un guide pour les nounous des crèche, un guide sur la détection et l'intervention précoces, un guide de formation pour 10 000 prestataires de services de la petite enfance, y compris les gestionnaires, animateurs, cadres, travailleurs de soins et agents d'entretien. Ainsi, 10 000 prestataires de services à la petite enfance ont été formés pour appliquer des pratiques professionnelles, des compétences et des résultats d'apprentissage efficaces. Ce programme a permis également de former et de certifier 348 formateurs de travailleurs de la petite enfance, soutenant la qualification des prestataires de services de crèches. De plus, 85 757 parents dans divers gouvernorats ont suivi une formation sur l'éducation parentale positive.

Le ministère a aussi conçu un programme «STEM» pour la petite enfance, intégrant trois aspects de l'apprentissage : cognitif, affectif et habileté. Ce programme se concentre sur des activités pédagogiques variées visant à atteindre des objectifs spécifiques en fonction des besoins des enfants, avec l'appui d'une expertise spécialisée.

En collaboration avec le Conseil national pour l'enfance et la maternité, le ministère de l'éducation, le ministère des communications et des technologies de l'information et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le ministère a lancé la campagne (Un enfant sécurisé dans un monde numérique). Cette campagne vise à sensibiliser à l'utilisation sûre d'Internet, à la création d'un environnement numérique sûr et à la promotion de la citoyenneté numérique. Elle a touché environ 365 enfants et enseignants dans plusieurs gouvernorats.

Le ministère de la Solidarité sociale a également collaboré avec la Fondation nationale pour le développement familial et communautaire pour organiser des ateliers sur les droits de l'enfant destinés aux mères. 309 enfants, issus des familles bénéficiant des centres d'accueil et d'orientation dans les gouvernorats de Gizeh et de Qalyubia, ont profité de cette initiative.

Le Conseil national pour l'enfance et la maternité a pris part à la 55e Foire du livre, où il a organisé cinq ateliers intitulés «sauvez les enfants dans le monde digital» afin de sensibiliser aux dangers d'Internet. Il a également mis en place 100 activités portant sur la protection des enfants et la promotion de la ligne d'assistance téléphonique pour les enfants, touchant ainsi plus de soixante mille enfants. En outre, le Conseil a organisé 1 001 consultations téléphoniques et 549 séances de conseil familial pour les parents, ainsi que 26 séances de conseil familial en groupe centrées sur la parentalité positive et la gestion de l'adolescence.

Afin de promouvoir les droits des enfants dans le domaine de la santé mentale, le Conseil national pour l'enfance et la maternité a signé un protocole de coopération avec la Fondation Fahim pour le soutien psychologique, visant à offrir un soutien psychologique aux enfants et des conseils familiaux aux mères, tout en facilitant l'échange de compétences entre les cadres formés des deux institutions.

Dans le cadre de l'initiative nationale pour l'autonomisation des filles, le Conseil a signé un protocole d'accord avec l'Union européenne (UE) pour financer la troisième phase de cette initiative dans les gouvernorats de Ismaïlia, du Nord-Sinaï, de Marsa Matrouh et d'Assouan. Trois cours de formation des formateurs ont été organisés pour renforcer les capacités de 75 travailleurs sociaux et professeurs d'activités. Un camp pour enfants a été organisé à Assouan, où 100 enfants, ainsi que les enseignants formés, ont participé. De plus, deux ateliers d'éducation positive pour les parents ont été animés dans les gouvernorats d'Ismaïlia et d'Assouan, où 50 participants ont été sensibilisés aux dangers d'Internet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «établir le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant»,

le ministère de la Solidarité sociale, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a lancé une campagne médiatique de sensibilisation aux droits de l'enfant. Cette campagne, qui a touché 1,5 million de familles bénéficiaires du programme Solidarité, a mis l'accent sur la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants et la privation d'éducation des filles.

Par ailleurs, jusqu'en décembre 2023, le ministère, en coordination avec le ministère public et le ministère de la Justice, a élargi l'application des mesures correctionnelles non privatives de liberté pour les enfants condamnés. Ainsi, 7 470 enfants ont pu bénéficier de ces mesures, mises en œuvre à l'échelle nationale.

Dans le cadre du protocole de coopération signé entre le Conseil national pour l'enfance et la maternité et le Conseil national des droits de l'Homme, un atelier de consultation a été organisé avec le soutien de l'Union européenne (UE) pour discuter de la mise en place de la justice légale pour les enfants. L'objectif était de protéger les droits des enfants en conflit avec la loi et d'assurer que leur intérêt supérieur soit respecté dans le cadre judiciaire.

Enfin, dans le cadre du plan de développement économique et social pour l'exercice 2024/2025, l'Égypte a adopté, pour la première fois, la méthodologie de l'UNICEF pour mesurer les dépenses publiques consacrées aux enfants. Ce suivi vise à évaluer l'impact des investissements publics sur les droits de l'enfant. L'État a ainsi consacré un budget d'environ 45 milliards de livres égyptiennes pour répondre aux besoins des enfants.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation, la négligence et toutes les formes de violence, et à soutenir le travail des comités de protection de l'enfance»,

la loi n° 186 de 2023 a été promulguée. Cette loi a été modifiée pour alourdir les peines encourues

en cas de défaut d'enregistrement des naissances, de déclaration de données incorrectes sur les naissances, ainsi que de négligence ou de mise en danger d'un enfant.

Le Conseil national pour l'enfance et la maternité a signé un protocole de coopération avec le Secrétariat général à la santé mentale, afin de renforcer les compétences dans le domaine de la santé mentale des enfants et des adolescents. Des ateliers et des formations ont ainsi été organisés pour les psychologues et les spécialistes des comités de l'enfance dans les gouvernorats et au sein des ONG partenaires, notamment celles travaillant en collaboration avec la ligne d'assistance téléphonique pour les enfants.

Dans le cadre du programme «Combattre le travail des enfants», le Conseil a organisé une série de séminaires de sensibilisation pour 320 parents et familles dans le gouvernorat de Sohag, afin de les alerter sur les dangers du travail des enfants et ses impacts physiques, psychologiques et sociaux.

En parallèle, pour développer l'efficacité du service d'assistance téléphonique aux enfants et des unités de protection de l'enfance, ce service a été relié électroniquement aux unités de protection dans divers gouvernorats. Cela a permis d'améliorer la capacité administrative du service et la compétence technique de son personnel. Le Conseil a également intensifié les efforts de sensibilisation et de publicité à travers les médias et les réseaux sociaux. Avec le soutien de l'Union européenne (UE), un manuel de formation unifié a été préparé pour les prestataires de services de protection de l'enfance, afin de maximiser la qualité des services.

Entre septembre 2023 et mai 2024, la ligne d'assistance téléphonique pour les enfants a reçu 330 117 appels (soit environ 1 218 appels par jour), dont 15 143 rapports ont été enregistrés. Parmi ces rapports, 12 790 concernaient un enfant, tandis que 2 353 concernaient plusieurs enfants. Grâce à l'intervention du Conseil, 28 enfants ont été sauvés de la circoncision, et des mesures légales ont été prises dans les cas où la circoncision avait déjà été pratiquée. De plus,

155 enfants ont été pris en charge dans des cas de trafic d'êtres humains, et 146 rapports concernant le mariage d'enfants ont été reçus, dont 78% ont été résolus.

Le Conseil a également apporté un soutien juridique, avec 1 256 consultations téléphoniques reçues par l'unité de soutien juridique. 604 rapports ont été transmis au ministère public et aux tribunaux judiciaires, tandis que 645 actes de naissance ont été délivrés pour des enfants non enregistrés ou retrouvés. En outre, le Conseil a délivré des lettres au secteur des droits de l'Homme du ministère de l'Intérieur concernant l'annexion d'enfants et a fourni des conseils juridiques pour 2 019 cas d'enfants en danger.

Le ministère de la Solidarité sociale, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a mis en œuvre le projet «Protection de l'enfance» en soutenant 3 836 enfants issus des familles affiliées au programme «Solidarité et Dignité», ainsi que 915 enfants des institutions de protection sociale, leur fournissant des soins, une protection, ainsi qu'un soutien psychologique, social et sanitaire. Le Ministère de l'Intérieur a également envoyé des officiers des départements de lutte contre la violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes handicapées, dans les différentes directions de la sécurité, pour rendre visite à 117 enfants, femmes et personnes handicapées à leur domicile. L'objectif de ces visites était de leur fournir un soutien psychologique et social, ainsi que d'aider leurs familles à gérer les effets psychologiques résultant des violences subies (violences physiques, sexuelles ou harcèlement sexuel et verbal), après avoir pris les mesures légales nécessaires à cet égard.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique «concernant l'élimination du phénomène des enfants sans abri»

Au second semestre de 2023, en partenariat avec le ministère de la Santé, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, des ONG et des organisations de la société civile, le ministère de la Solidarité sociale a examiné les plaintes reçues par l'équipe d'intervention rapide concernant les enfants sans abri. Plusieurs mesures ont été prises pour protéger l'intérêt supérieur des enfants, notamment en plaçant 205 enfants dans des foyers sociaux, en réintégrant 71 enfants dans leurs familles après vérification de la prise en charge adéquate, et en fournissant une aide en espèces et en nature à 195 familles risquant de voir leurs enfants se retrouver dans la rue.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie concernant «le renforcement des mécanismes d'accès des enfants à des soins de santé complets, par l'amélioration de la qualité des services de santé qui leur sont fournis, l'augmentation de la couverture des services de soins prénatals réguliers et la réduction du nombre de décès infantiles»,

le ministère de la Solidarité sociale a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative «Enfants en bonne santé», en coopération avec la Fondation de la Banque du Crédit Agricole. Cette initiative vise à fournir des soins médicaux et psychologiques aux enfants privés de soins familiaux dans les foyers d'accueil, par l'organisation de convois médicaux et l'orientation des enfants vers des centres psychiatriques pour des séances de traitement. Ainsi, 783 enfants ont bénéficié d'examens médicaux dans le cadre de cette initiative.

Grâce à la coopération entre le ministère de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et de la Population, la conditionnalité sanitaire a été mise en œuvre pour les enfants des familles bénéficiant des programmes Solidarité et Dignité. Ce mécanisme assure le suivi de la santé des mères et des enfants de moins de six ans à travers des centres de santé et des unités médicales répartis sur tout le territoire. Des services préventifs, notamment des vaccinations et un suivi de la croissance pour détecter les problèmes de malnutrition, sont fournis aux enfants, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables. Jusqu'à la mi-2024, 266 974 services de santé ont été fournis aux bénéficiaires de ces programmes. Un atelier de formation sur la conditionnalité sanitaire a également été organisé pour le programme d'aide financière Solidarité et Dignité, avec un accent particulier sur les soins de santé pour les femmes bénéficiaires.

Dans le cadre des efforts des deux ministères pour promouvoir la santé mentale, un Centre de traitement du spectre autistique a été inauguré à l'hôpital de santé mentale et de traitement des addictions Abbasia. Ce centre fait partie du développement du Programme égyptien d'intervention précoce pour les enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA). Il peut accueillir jusqu'à 50 enfants par jour, offrant des services de thérapie d'intégration sensorielle et des méthodes de détection et d'intervention précoce. Au premier semestre 2024, 80 enfants issus de foyers sociaux ont bénéficié d'un soutien médical, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Le ministère de la Santé et de la Population a lancé une initiative présidentielle pour le dépistage de l'hépatite C chez les élèves. À ce jour, plus de 15 millions d'élèves ont été interrogés, avec 28 517 cas positifs détectés. Au cours de la période du rapport, 1 636 898 élèves ont été testés, dont 718 cas positifs.

Dans le cadre d'une initiative visant à détecter la malnutrition, l'obésité, l'anémie et le retard de croissance, environ 49,87 millions d'élèves ont été examinés depuis le début du programme. Plus de 5 millions d'élèves ont été examinés au cours de l'année fiscale 2023/2024.

De plus, un système mécanisé de distribution de lait artificiel subventionné a été introduit dans les unités de soins primaires à travers le pays. La mécanisation de 1272 unités a été achevée, et le suivi des opérations est en cours pour résoudre les problèmes initiaux. Le processus de mécanisation continue dans d'autres unités.

Le ministère a également élargi l'accès aux soins de santé pour les jeunes et adolescents jusqu'à 18 ans. 6 372 jeunes ont été examinés, dont 2 043 orientés vers des unités médicales et 160 vers des hôpitaux. Le ministère a étendu ses services aux orphelinats pour enfants de moins de cinq ans, en procédant à des examens de 600 enfants par trimestre. De plus, des soins sont fournis à environ 1 000 enfants par an dans 29 foyers pour enfants trouvés à travers 22 gouvernorats.

Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'enfance en novembre 2023, le Ministère de l'Intérieur a effectué des examens médicaux pour les enfants dans tous les hôpitaux de la police, en leur fournissant gratuitement des médicaments pendant trois jours. Un groupe du Conseil national pour l'enfance et la maternité, accompagné d'une délégation du Conseil national des personnes handicapées, a également visité l'hôpital de la police à Al-Agouza, en compagnie de responsables du secteur des droits de l'homme du ministère, afin de présenter les efforts du ministère dans le domaine des soins de santé pour les enfants.

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée de l'orphelin en avril 2024, le Ministère de l'Intérieur a organisé des visites dans diverses maisons d'enfants à travers les gouvernorats, accompagnées de caravans médicaux du secteur des services médicaux du ministère. Ces visites ont permis de réaliser des bilans médicaux pour les enfants hébergés dans ces établissements et de leur fournir gratuitement les traitements nécessaires. Des célébrations ont également été organisées dans les clubs de la police, en présence d'enfants orphelins de chaque gouvernorat

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «la réduction des pratiques relevant des pires formes de travail des enfants, le renforcement de l'application des lois régissant l'emploi des enfants, et la création de lignes d'assistance supplémentaires pour la protection des enfants»,

Le ministère du Travail surveille l'application des lois interdisant le travail des enfants. Au cours de la période du rapport, 9 974 établissements ont été inspectés, avec la réalisation de 1 284 campagnes d'inspection dans des établissements à forte intensité de main-d'œuvre. Le ministère a également élaboré un plan de lutte contre le travail des enfants dans les secteurs où leur travail

est interdit. 136 campagnes ont été menées, et 27 rapports ont été remis aux établissements en infraction.

Dans le cadre de la campagne «Comptez juste», mise en œuvre en coopération avec le PNUD, l'Union européenne (UE) et l'ambassade du Royaume-Uni, des pionniers sociaux ont organisé 8 000 séminaires de sensibilisation pour 251 000 bénéficiaires et réalisé 500 000 visites à domicile pour sensibiliser aux dangers du travail des enfants. Ces actions se poursuivent dans tous les gouvernorats de la République jusqu'en mars 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «le renforcement et le resserrement des mécanismes de contrôle des établissements de protection sociale pour les enfants privés de soins familiaux»,

Le ministère de la Justice a publié la résolution n° 6263 de 2023, qui accorde à 135 employés du ministère de la Solidarité sociale le statut de police judiciaire pour les infractions commises en violation de la loi sur l'enfance et de la loi sur les droits des personnes à mobilité réduite. Ces agents ont été formés aux aspects juridiques du travail de police judiciaire, ce qui renforce la protection des enfants et des personnes à mobilité réduite et permet de mieux appliquer les lois sur la protection de l'enfance.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'étude de l'encouragement de l'expansion de l'application du système des familles d'accueil pour les enfants orphelins»,

Et afin de Dans le cadre de l'objectif de promouvoir l'expansion du système familial alternatif pour les enfants orphelins, des efforts ont été déployés pour encourager l'adoption et la prise en charge des enfants dans des familles d'accueil plutôt que dans des institutions. Le travail continue pour améliorer le système de protection des enfants orphelins et leur offrir un environnement familial plus adapté à leur développement.

Le ministère de la Solidarité sociale a fait des progrès significatifs dans la transition du placement des enfants en institutions vers un placement en famille d'accueil. Cette démarche vise à garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, en lui offrant un environnement familial propice à son développement, tout en améliorant sa santé mentale et en facilitant son intégration dans la société. À la fin de juin 2024, le nombre d'enfants placés en famille d'accueil a atteint 20 000, parrainés par 19 800 familles d'accueil, contre 8 750 enfants en 2014/2015. En parallèle, le nombre d'enfants placés dans des établissements de protection sociale a considérablement diminué, passant de 13 800 enfants dans 540 établissements en 2014/2015 à 8 700 enfants dans 442 établissements à la fin de 2024.

Pour soutenir cette transition, le ministère a collaboré avec des organisations de la société civile pour former 420 familles d'accueil à la parentalité positive et à la gestion des défis qui peuvent survenir dans ce contexte. De plus, en coopération avec Yalla Kafala et Sauvez les enfants, le ministère a formé 308 travailleurs sociaux dans huit gouvernorats pour renforcer leur compréhension des lignes directrices du système des familles d'accueil et des méthodes d'évaluation des familles d'accueil.

En partenariat avec le ministère des Communications et des Technologies de l'Information, ainsi que d'autres organisations du secteur privé et de la société civile, des initiatives ont été mises en place pour améliorer l'environnement de vie de 320 enfants privés de soins familiaux dans des foyers sociaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'étude de la modification de certaines dispositions du chapitre II du titre III relatif à la protection sociale de la loi sur l'enfance, afin de garantir aux enfants issus de parents inconnus et aux enfants trouvés l'ensemble de leurs droits, en particulier les droits à la santé et à l'éducation», Le ministère a également pris des mesures pour garantir que les enfants trouvés ou issus de familles inconnues bénéficient de tous

leurs droits, notamment en matière de santé et d'éducation. En coordination avec le ministère de l'Éducation, un système électronique a été modifié à l'échelle nationale pour faciliter l'inscription de ces enfants dans les écoles, en éliminant l'exigence du numéro national des parents, qui freinait leur inscription.

#### Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «la garantie des droits des enfants à exprimer leurs opinions»,

Le Conseil national pour l'enfance et la maternité a continué à mettre en œuvre le programme national du Forum égyptien de l'enfance, visant à encourager la participation des enfants à la vie publique et leur permettre d'exprimer leurs opinions. Les enfants sont nommés par les autorités locales pour participer à des forums et des événements, et certains sont élus par leurs pairs pour intervenir dans des réunions de fonctionnaires, des séminaires et des discussions liées à l'élaboration de politiques publiques concernant les enfants.

Au total, 12 sous-forums locaux ont été créés, impliquant 415 enfants dans chaque gouvernorat, soit environ 5 000 enfants de diverses régions. Ces forums ont participé à 220 activités visant à diffuser la culture des droits de l'enfant, notamment par des initiatives, des campagnes, des concours, la production de magazines, et des réunions en ligne et en personne. Environ 15 000 enfants ont bénéficié de ces programmes, tels que le Forum vert, le Forum des talents naturels, et le Forum de la parole et de la communication. De plus, des enfants égyptiens ont participé aux sessions du Parlement arabe des enfants, et certains d'entre eux, inscrits au diplôme professionnel en travail parlementaire l'Université de Sharjah, ont obtenu leur diplôme avec mention «très bien».

Dans le cadre des Journées de l'enfance, un modèle de simulation de la Chambre des représentants a été mis en place, et le Conseil a organisé un atelier pour 40 enfants afin de discuter de la réponse nationale à un rapport de

l'Égypte devant le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Le Conseil a signé un protocole de coopération avec la Coordination des Jeunes des Partis et des Politiciens, dans le but de mettre en œuvre des programmes de développement des compétences des jeunes et de traiter les problèmes auxquels les enfants sont confrontés dans la société.

Un Parlement de l'Enfant a également été lancé, dans le cadre duquel différentes modalités de participation des enfants, telles que : le Forum de l'Enfant Égyptien, le Parlement des Jeunes, et le Parlement Scolaire, ont été intégrées dans une structure unifiée afin de garantir une représentation plus large et un plus grand impact des voix des enfants sur les questions qui les concernent, contribuant ainsi à façonner leur avenir de manière plus efficace et inclusive.

# Troisièmement : Les droits des personnes handicapées

En matière de droits des personnes handicapées, le procureur général a créé un Bureau pour la protection des personnes handicapées au sein du département d'inspection judiciaire. Ce bureau est chargé de recevoir les plaintes relatives à l'exploitation, aux abus ou à tout danger imminent auquel ces personnes pourraient être confrontées. Il a pour mission de prendre les mesures nécessaires pour les protéger, en collaboration avec les procureurs compétents.

De plus, une unité pour les affaires des personnes handicapées a été mise en place par le procureur général pour veiller à l'application des lois relatives aux droits de ces personnes et assurer le suivi des affaires juridiques les concernant.

Le ministère de la Solidarité sociale a fait progresser le soutien aux personnes handicapées en élargissant le réseau d'institutions de réadaptation. En juin 2024, le nombre d'établissements supervisés par le ministère avait atteint 640 organismes de réadaptation, incluant des institutions résidentielles, des centres de physiothérapie, des unités d'orthophonie, et des

centres de réadaptation sensorielle et motrice. En 2024, des services de réadaptation ont été fournis à 5 417 personnes dans ces établissements. Parmi les différents services offerts, on trouve des soins externes, des thérapies physiques, ainsi que des services d'orthophonie et d'accompagnement intégrés.

Le ministère a également collaboré avec la Banque sociale Nasser et l'Association égyptienne pour la promotion des handicapées et autistes pour renforcer les capacités de 23 associations locales. Ces associations soutiennent les enfants atteints de handicaps mentaux, de troubles du développement et du spectre autistique, en formant et en accréditant 166 spécialistes dans ce domaine. Quatre guides de formation ont été publiés pour fournir des ressources aux intervenants, notamment des formations sur l'intervention précoce, l'insertion scolaire, et l'accompagnement des enfants dans les associations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie concernant «l'augmentation de la sensibilisation de la communauté aux droits de toutes les personnes handicapées»,

le Conseil national pour les personnes handicapées a organisé 85 activités telles que des ateliers, des séminaires, et des panels de discussion pour sensibiliser la communauté, en particulier aux droits des enfants handicapées. Ces activités ont permis de toucher environ 3 400 personnes. Le ministère du Travail a également lancé 3 924 campagnes pour promouvoir la législation concernant les droits des personnes handicapées

L'initiative «meilleure jeunesse Sahib», mise en œuvre en coopération avec le ministère de la Jeunesse et des Sports et la Fondation créateurs de vie Egypte, a permis d'intégrer les personnes handicapées dans la société à travers des activités sportives, artistiques et créatives. Environ 1 500 bénévoles ont participé à ces initiatives dans 24 gouvernorats.

En collaboration avec le ministère de la Jeunesse

et des Sports, le Conseil national des personnes handicapées a lancé l'initiative «Découvrezmoi», visant à renforcer les capacités des centres de jeunesse pour gérer les différents handicaps. L'objectif était de mettre en place des activités inclusives pour les enfants handicapés et de promouvoir l'acceptation des personnes handicapées dans la société. Des ateliers ont été organisés au Centre des jeunes de Gezira pour sensibiliser et encourager des pratiques inclusives.

De plus, la Cinquième conférence sur culturelle l'autonomisation des personnes handicapées organisée par l'Autorité générale des palais de la culture, a discuté de la prise en charge des personnes ayant des besoins spéciaux dans la perspective de la Vision Égyptienne 2030. Cette conférence a couvert des sujets comme la stabilité familiale et le développement des compétences des enfants atteints de troubles autistiques et la prise en charge des élèves ayant des difficultés d'apprentissage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie concernant «le renforcement de la participation politique des personnes handicapées»,

Le Conseil national des personnes handicapées a signé, en septembre 2023, un protocole avec l'Autorité électorale nationale et le ministère de la Solidarité sociale pour faciliter la participation des personnes à mobilité réduite aux élections. L'objectif était de renforcer leur participation électorale, en veillant à leur offrir un environnement accessible et adapté. Le Conseil a lancé une campagne de sensibilisation, intitulée «Votre voix est votre droit», pour encourager et informer les personnes handicapées sur la manière de participer activement aux élections présidentielles de 2024.

En fait, les mesures de facilitation comprenaient : La préparation de sièges accessibles dans les bureaux de vote.

L'introduction d'un formulaire de vote en braille. La diffusion de films de sensibilisation expliquant les procédures de vote adaptées.

La mise à disposition de fauteuils roulants et de

panneaux en langue des signes pour améliorer l'accessibilité.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le Conseil national pour les personnes handicapées, a lancé la «Campagne nationale pour promouvoir la participation politique aux élections présidentielles 2024 pour les personnes handicapées et leurs familles». Cette campagne visait à sensibiliser les personnes et leurs familles à l'importance de leur participation au processus électoral, à leur droit de vote, et à leur permettre d'accéder aux commissions électorales. Elle a inclus la diffusion des droits électoraux des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, et des personnes handicapées. En tout, la campagne a organisé 27 réunions dans les différents gouvernorats pour atteindre un large public.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique a activement travaillé à l'intégration des personnes handicapées dans le système éducatif, en particulier avec la mise en œuvre de la deuxième phase du projet «Améliorer l'intégration des personnes handicapées en améliorant l'accès à l'information», soutenu par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Ce projet utilise la technologie pour aider les personnes ayant des difficultés de lecture, comme celles ayant des handicaps visuels, physiques ou mentaux, en utilisant des publications multimédia DAISY (système numérique d'information accessible).

Le ministère a également pris des mesures pour améliorer l'accessibilité et l'inclusivité dans les écoles, en ouvrant de nouvelles écoles spécialisées dans plusieurs gouvernorats et en équipant des salles de ressources dans quatre écoles publiques pour servir les élèves intégrés. Par ailleurs, 202 000 enseignants et responsables pédagogiques ont bénéficié d'une campagne de sensibilisation au système éducatif inclusif. En outre, le ministère a formé 2 500 mentors et formateurs pour soutenir l'intégration des élèves en situation de handicap, notamment dans les matières liées aux technologies d'assistance et à la prise en charge des déficiences visuelles.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a collaboré avec l'AMIDEAST pour établir des centres de services et de soutien durables pour les personnes handicapées plusieurs universités dans publiques. Ces centres garantissent que les étudiants à mobilité réduite aient un accès égal à l'enseignement supérieur. Des panneaux en braille ont été fournis dans les salles de ces centres, et des évaluations ont été menées pour s'assurer que les infrastructures universitaires étaient accessibles. En outre, des bourses d'études ont été accordées à 673 étudiants, dont 7 % étaient des étudiants en situation de handicap. Le ministère a également facilité l'accès au logement universitaire pour ces étudiants et a mis en place des bourses internationales tout en réduisant les frais de scolarité pour les en situation de handicap

Le Conseil national de l'enfance et de la maternité a formé plus de 200 enseignants, travailleurs sociaux et psychologues scolaires dans sept gouvernorats pour améliorer la prise en charge des enfants personnes handicapées dans les salles de classe. La formation visait à renforcer les compétences des professionnels pour soutenir l'intégration des enfants à mobilité réduite, ainsi qu'à les initier aux méthodes de prévention et à la détection précoce des handicaps.

Au cours des années 2023 et 2024, en coopération avec la «Fondation internationale ensemble «Weyana» pour la sensibilisation et l'intégration des cas particuliers dans la société», le ministère de la Solidarité sociale a promu l'éducation inclusive pour les étudiants personnes en situation de handicap. Il leur a offert des chances égales d'éducation selon leurs capacités et leur a fourni un soutien pédagogique adapté dans six écoles primaires du gouvernorat de Gizeh, desservant environ 232 élèves, hommes et femmes, souffrant de handicaps mentaux. De plus, une formation a été dispensée à 18 spécialistes (psychosociaux et enseignants spécialisés) afin de développer leurs compétences dans la prise en charge des enfants handicapés, ainsi que dans l'utilisation et l'optimisation des salles de ressources. En coopération avec la «Fondation éducative pour l'intervention précoce et le renforcement des capacités», une éducation inclusive de qualité a également été dispensée à environ 163 élèves à mobilité réduite mentaux et visuels dans neuf écoles du gouvernorat du Caire.

Le ministère, en partenariat avec l'association «Intégration des personnes à mobilité réduite pour le développement communautaire à Assiout», a soutenu l'intégration éducative dans 38 écoles des gouvernorats du Caire et d'Assiout, accueillant environ 292 élèves en situation de handicap mental et visuels. De plus, 35 écoles ont achevé la mise en place de salles de ressources pédagogiques. Un total de 33 enseignants de soutien et responsables de l'intégration dans ces deux gouvernorats ont été formés pour accompagner cette initiative.

Le ministère, en collaboration avec la Fondation créateurs de vie, a attribué des bourses en deux étapes à 1 114 étudiants et étudiantes en situation de handicap visuel dans plusieurs universités publiques réparties sur 19 gouvernorats. La Banque sociale Nasser, en partenariat avec l'Association Kayan pour les personnes à mobilité réduite, a également fourni, au cours des années 2023 et 2024, des outils éducatifs et technologiques de haute qualité d'une valeur d'environ cinq millions huit cent quatre-vingt mille livres aux élèves non-voyants des écoles Al Nour dans le gouvernorat d'Assiout. Ces outils ont contribué à améliorer le développement des élèves et à renforcer les capacités des enseignants et des étudiants à les utiliser efficacement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie concernant «le renforcement du droit des personnes handicapées à un emploi approprié, par la prise de mesures supplémentaires pour réduire le taux de chômage parmi elles, la mise en place de facilités financières et procédurales pour leur intégration dans le marché du travail, ainsi que la nécessité de renforcer et d'augmenter l'application complète du quota légal de 5 % pour leur emploi, conformément à la loi sur les personnes handicapées, de réduire leurs heures de travail d'une heure par jour et d'augmenter leurs congés payés. En outre, des opportunités de formation et de réhabilitation professionnelle doivent leur être fournies en collaboration avec les associations et les institutions pour les préparer au marché du travail»,

Au cours de la période couverte par le rapport, le ministère du Travail a employé 8 303 personnes handicapées et a formé 210 d'entre elles à des métiers adaptés à leurs handicaps, après avoir effectué des tests d'orientation professionnelle. Le ministère a également organisé des activités de formation dans le cadre de l'initiative «L'Égypte est plus belle», visant à former et à employer des personnes handicapées. En deux phases, cette initiative a bénéficié à près de 1 000 stagiaires et a permis à 622 personnes d'obtenir un emploi.

Le ministère de la Solidarité sociale et le ministère des Communications et des Technologies de l'information ont coopéré pour développer des institutions de réadaptation pour personnes handicapées. La deuxième phase du protocole signé entre les deux ministères a été lancée en janvier 2024, visant à créer des laboratoires informatiques dans 150 institutions. Au cours de la première phase, 22 laboratoires ont été mis en place, et 22 autres seront créés dans le cadre de la phase suivante. Le ministère a également soutenu l'indépendance financière des personnes handicapées en mettant en place 150 projets pour 150 bénéficiaires, tout en accompagnant 117 personnes à mobilité réduite dans des projets individuels, en coopération avec la Fondation Al-Hassan pour l'intégration des personnes handicapées

La Banque sociale Nasser, en partenariat avec la Fondation Al Dignité pour les services sociaux, a offert des opportunités d'emploi adaptées à 105 personnes souffrant de troubles moteurs, auditifs, visuels, mentaux légers ou d'apprentissage dans le gouvernorat de Minya. Ces initiatives

visent à améliorer l'autonomie économique et l'intégration sociale des bénéficiaires, favorisant ainsi leur participation active dans la société.

Le ministère de la Justice a mis en place des systèmes flexibles pour l'emploi des personnes handicapées dans les tribunaux de première instance à l'échelle nationale. Parmi ces mesures, on trouve la réduction d'une heure du temps de travail quotidien, l'octroi du congé annuel maximum (45 jours) et la réduction des impôts de 50 % pour les employés à mobilité réduite.

Dans le cadre du projet «Capable de défier», mis en œuvre par le ministère de la Jeunesse et des Sports en coopération avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique, l'objectif est de former les personnes handicapées à des compétences appliquées et techniques adaptées à leurs capacités, en les préparant et en les qualifiant pour le marché du travail. Ce projet comprend également une composante éducative visant à informer et sensibiliser les parents sur la manière de s'occuper de leurs enfants. Huit ateliers de formation ont ainsi été organisés, bénéficiant à 400 élèves en situation de handicap dans le gouvernorat de Qalyubiya.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie concernant «le renforcement de la prise en charge sociale des personnes handicapées', ainsi que 'le renforcement des soins de santé pour les personnes handicapées», Au cours de la période couverte par ce rapport, le ministère de la Solidarité sociale a coordonné avec plusieurs associations et institutions civiles la fourniture de 2 480 prothèses et aides techniques aux personnes handicapées En coopération avec la Banque sociale Nasser et l'association «Nos mains ensemble pour la réhabilitation», 364 prothèses ont été fournies aux étudiants et aux adultes en âge de travailler qui souffraient de la perte d'un membre, en utilisant la technologie d'impression 3D pour la fabrication des prothèses.

Le ministère, en coordination avec le Programme de la petite enfance et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a mis en œuvre un programme de formation de formateurs, formant 30 puéricultrices spécialisées dans l'accompagnement des enfants handicapés dans le gouvernorat de Damiette. Ces formateurs sont désormais capables de transmettre leurs connaissances aux familles de personnes handicapées.

En partenariat avec l'association Caritas Egypt, le ministère a fourni des services de réadaptation linguistique et de développement de diverses compétences à 2 102 enfants à mobilité réduite. Il a également offert à 2 182 parents des informations et des conseils pour améliorer la prise en charge de leurs enfants, tout en améliorant les conditions de vie de 3 000 enfants à mobilité réduite dans les zones défavorisées. Ce soutien a été fourni par la création et l'extension des activités de 30 unités de réadaptation dans les villages les plus nécessiteux de sept gouvernorats.

Le ministère, en collaboration avec l'association Kayan pour les personnes handicapées, a visé à intégrer et réadapter 4 850 enfants handicapées dans 30 villages des gouvernorats d'Assiout, Beni Suef et Sohag. Trente unités de réadaptation ont été équipées en mobilier et en outils pédagogiques, et 90 agents de réadaptation ont été formés. Un total de 33 638 séances de réadaptation ont été organisées, ainsi que 32 796 visites à domicile. De plus, 147 séminaires de sensibilisation ont été animés sur la détection précoce des handicaps et l'intervention appropriée auprès des enfants, ainsi que sur leurs droits et la manière de les traiter.

Le ministère, en collaboration avec l'Association 'Asda' pour l'amélioration des conditions des personnes sourdes et malentendantes, a restauré l'ouïe de 746 cas en fournissant des pièces de rechange pour les implants cochléaires, en plus de la mise à jour complète de la partie externe pour 21 cas d'implants cochléaires.

Dans le cadre du programme «Logement pour tous les Égyptiens», le Fonds de soutien au

logement social et au financement immobilier a attribué 5 % des logements à des personnes handicapées pour chaque projet. Depuis le lancement du programme jusqu'à fin juin 2024, environ 8 000 bénéficiaires ont été touchés. Le programme prend spécifiquement en compte les besoins des personnes handicapées en attribuant, notamment, le premier étage des bâtiments aux personnes handicapées, et en aménageant des chemins d'accès adaptés pour leur faciliter la circulation.

À l'occasion de la Journée internationale des personnes malvoyantes, le ministère de l'Intérieur a envoyé des officiers, hommes et femmes, pour visiter 25 écoles pour personnes malvoyantes. Le ministère a également organisé une vingtaine de célébrations à leur intention au siège des clubs de police, et a remis des exemplaires en braille du Manuel des services de police pour les personnes des handicapées aux administrations de ces écoles. En outre, le ministère a accueilli une délégation du Conseil, du Centre national pour des handicapées, de l'Association égyptienne des personnes malvoyantes et du Centre modèle pour les personnes malvoyantes. Une coopération a été établie avec les secteurs de l'État civil et des documents pour faciliter l'obtention gratuite des papiers nécessaires pour les personnes malvoyantes.

Depuis sa création jusqu'à la mi-octobre 2024, l'initiative «un nouveau début pour le développement de l'Homme» a fourni des services de réadaptation, des soins thérapeutiques et des dispositifs compensatoires à 7 959 citoyens handicapés. Par ailleurs, le ministère de la Solidarité sociale a signé un protocole de coopération avec la «Fondation Fahim pour le soutien psychologique» dans le but de fournir des services de santé mentale aux personnes handicapées dans différents gouvernorats. Au cours de l'année 2023, le Fonds de lutte et de traitement des addictions et des abus, en partenariat avec le ministère de l'Éducation et des ONG, a organisé un programme de formation intitulé «Prévention des abus pour les malvoyants en braille», au sein des écoles publiques et des ONG. Un interprète en langue des signes a également été mis à disposition pour les personnes malentendantes.

Au cours de la période couverte par le rapport, le Ministère de l'Intérieur a poursuivi la fourniture de nombreux services et facilités pour les personnes handicapées. Parmi les principales actions menées, on note la distribution de 60 cannes blanches aux personnes malvoyantes, ainsi que l'impression de la version mise à jour en 2024 du guide des services policiers en braille, afin de faciliter l'accès des personnes ayant des déficiences visuelles aux services de la police.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie concernant «le développement des services intégrés offerts aux personnes handicapées, y compris la facilitation de l'accès des personnes handicapées à la carte des services intégrés prévue par la loi, la généralisation de l'application du code égyptien pour la conception des espaces et des bâtiments adaptés à l'usage des personnes handicapées, qu'ils soient de nature sociale ou éducative, afin de favoriser l'application pratique du principe d'inclusion et d'accessibilité, et l'augmentation du nombre de moyens de transport adaptés aux personnes handicapées»,

Le ministère de la Solidarité sociale a lancé la



campagne «Nous allons livrer», permettant aux personnes handicapées d'obtenir plus facilement des cartes de services intégrés via des bureaux mobiles de réadaptation dans différents gouvernorats. Cette initiative a été soutenue par environ 1 500 bénévoles. D'ici juin 2024, 1 300 000 cartes ont été délivrées, avec 200 000 cartes supplémentaires en cours de révision et d'impression.

Dans le cadre de l'initiative «Avec conscience, l'Égypte change pour le mieux», le ministère a fourni des services visant à l'autonomisation économique et sociale de 1 534 personnes handicapées dans les gouvernorats de Beheira, Sharkia et Fayoum.

Le ministère a également entrepris des travaux d'aménagement pour améliorer la mobilité des personnes handicapées dans les bâtiments et installations de quatre collèges de l'Université Ain Shams, en plus de préparer le campus universitaire. En coopération avec l'Autorité évangélique copte pour les services sociaux, dix collèges à l'Université de Zagazig et quatre collèges à l'Université de Menoufia ont été également aménagés.

Le ministère de la Justice a organisé une formation à destination de ses employés pour enseigner les bases de la langue des signes et la manière d'accueillir et de traiter les personnes handicapées dans les tribunaux de première instance à travers le pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant «à faciliter la participation des personnes handicapées aux activités culturelles, médiatiques et sportives»,

le Conseil national pour l'enfance et la maternité a organisé un camp de divertissement pour les enfants handicapés dans le quartier de Manshiyet Nasser, dans le cadre du Forum égyptien de l'enfant. Ce camp, qui a ciblé soixante enfants handicapés, a offert des activités variées, incluant des jeux, des concours, des représentations théâtrales et un théâtre de marionnettes. Des séminaires de sensibilisation ont également été organisés pour les parents et les personnes en charge des enfants, sur les services offerts par l'État et la municipalité, ainsi que sur l'identification de leurs besoins.

Le Conseil suprême de la culture a organisé plusieurs événements pour les personnes handicapées, présentés en langue des signes, sur des sujets tels que l'intelligence artificielle, la sécurité de l'information et les arts numériques.

#### Quatrièmement :Les droits des jeunes

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques visant à accroître l'autonomisation des jeunes, à leur permettre de participer activement à la vie publique, à assumer des postes de leadership et à renforcer les services fournis aux jeunes dans les gouvernorats frontaliers et éloignés,

le ministère de la Jeunesse et des Sports a signé un protocole de coopération avec l'Autorité électorale nationale pour sensibiliser et éduquer les jeunes à l'importance de leur participation aux élections. Ce protocole vise à échanger des expériences et à augmenter les initiatives du ministère en matière de sensibilisation à la participation politique et électorale des jeunes.

En coopération avec des organisations de la société civile, le ministère a organisé trente conférences dans le cadre du projet national club Leadership, qui vise à investir dans l'énergie et les idées des jeunes dirigeants, à activer leur rôle sociétal et à les encourager à innover et à diriger dans les 15 gouvernorats ciblés. Environ 600 jeunes ont bénéficié de ce programme dans les centres de jeunesse et les clubs sportifs.

En juillet 2024, le ministère a conclu les activités du programme présidentiel destiné aux habitants des gouvernorats frontaliers, intitulé «Le peuple égyptien». Ce programme vise à faire découvrir aux jeunes leur pays, à préserver l'identité égyptienne, à enrichir leur culture générale et

à promouvoir leur esprit d'appartenance. Il a également pour objectif de développer leurs compétences et de les encourager à participer activement à la société pour un développement durable. Le programme a touché 95 566 jeunes et a organisé une série d'activités éducatives et récréatives, de camps et de forums dans les gouvernorats frontaliers. Il comprend notamment 65 cours d'éducation politique en coopération avec l'Académie militaire Nasser, ayant réuni 3 600 participants, ainsi que 138 forums centraux, avec 64 640 participants, et 65 camps de groupe, avec 2 700 participants.

Le ministère a également continué à mettre en œuvre le projet «Un pas vers une vie meilleure» en coopération avec plusieurs organisations de la société civile et l'Autorité japonaise de coopération internationale (JICA). Ce projet, qui touche environ 13 952 000 jeunes dans tout le pays, comprend l'organisation de trois ateliers physiques et virtuels dans chaque gouvernorat. Ces ateliers ont pour but de développer les valeurs positives des jeunes, de promouvoir le concept de citoyenneté et de corriger les idées extrémistes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie visant à réduire le taux de chômage des jeunes, à développer leurs capacités pour répondre aux exigences du marché du travail, à soutenir et développer les petites et moyennes entreprises, et à promouvoir la formation professionnelle des jeunes, plusieurs initiatives ont été mises en place.

Au cours de la période couverte par le rapport, le ministère du Travail a formé 10 338 jeunes stagiaires aux métiers demandés sur le marché du travail. Le ministère a également signé un protocole de coopération avec l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises pour faciliter la création de projets par les jeunes, en les formant et en les finançant grâce à des incitations. Par ailleurs, de nouveaux métiers ont été introduits dans les centres de formation, tels que la formation en intelligence artificielle, en énergie solaire, ainsi que dans le

secteur du tourisme et de l'hôtellerie. De plus, 25 laboratoires informatiques et de langues ont été entièrement équipés dans les centres de formation fixes.

À travers 75 centres de formation professionnelle fixes et mobiles répartis sur l'ensemble du territoire, le ministère a organisé 492 cours de formation, auxquels ont participé 6 396 jeunes hommes et femmes. Le ministère a également signé un protocole de coopération avec l'Institut Salésien Don Bosco, dans le but d'offrir des bourses gratuites aux jeunes pour les former dans 23 métiers. Cette initiative vise à relier la formation professionnelle aux besoins du marché du travail, avec actuellement 600 stagiaires en formation.

Le ministère a poursuivi sa collaboration avec des grandes entreprises du secteur des technologies de l'information, telles que Huawei, Cisco et CAD Mister, afin de qualifier et offrir des formations gratuites à plus de 5 000 jeunes pour faciliter leur insertion dans le domaine des technologies de l'information.

Grâce à l'initiative «Tech Job», 405 jeunes travailleurs, âgés de 21 ans, ont bénéficié de cette initiative jusqu'à fin 2023, avec un financement d'environ 13 963 000 livres.

De janvier à juin 2024, le ministère a accordé un financement de 44 300 000 livres à 15 projets dans le cadre du programme «Ça commence par une idée». Ce programme vise à soutenir les petites et micro-entreprises, permettant aux entrepreneurs de transformer leurs idées en projets réussis et d'offrir de nouvelles opportunités d'emploi aux jeunes.

Sous le slogan «Apprends-moi un métier», le ministère de la Jeunesse et des Sports a continué à organiser des cours de formation artisanale dans tout le pays. L'objectif est de promouvoir la formation professionnelle et artisanale, de préparer les jeunes à affronter le marché du travail et de diffuser une culture du travail pour

lutter contre le chômage. 14 580 jeunes ont ainsi bénéficié de cette initiative.

En coopération avec l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises, le ministère a organisé des séminaires et des cours de formation en entrepreneuriat dans tous les gouvernorats. Ces formations ont permis aux jeunes de générer des idées de projets, de rédiger des études de faisabilité, et d'apprendre les aspects marketing nécessaires à la création d'entreprises. 6 075 jeunes ont été formés dans ce cadre.

Le ministère, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), a mis en place des clubs de recherche d'emploi dans divers centres et clubs de jeunesse. Ces clubs visent à qualifier les jeunes, qu'ils soient en Égypte ou à l'étranger, en les préparant aux mécanismes de recherche d'emploi, à la rédaction de CV, et à la préparation aux entretiens. De mars à août 2024, 17 clubs ont été mis en place, et environ 290 jeunes ont pu en bénéficier.

Le ministère a également poursuivi l'initiative «Emploi Égypte», en coopération avec Microsoft et Care Egypt, pour offrir des opportunités d'emploi aux jeunes à travers des forums et des journées portes ouvertes dans les entreprises du secteur privé. 21 540 jeunes ont ainsi participé à cette initiative.

Dans le cadre de l'initiative «Plus et autre», en coopération avec Microsoft et Soin Egypte, le ministère a organisé des cours de formation et des ateliers (en présentiel et virtuels) dans les centres de jeunesse et les universités, afin de former et de qualifier les jeunes pour le marché du travail. Environ 600 000 jeunes dans tous les gouvernorats de la République ont bénéficié de cette initiative.

En 2023, l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises a renforcé les opportunités d'emploi en formant 3 027 jeunes hommes et femmes pour leur apporter

des compétences de vie et comportementales, en formant 2 732 jeunes dans des formations techniques, et en offrant 858 jeunes des services d'orientation et de conseils. Cette initiative a également permis de former 1 918 jeunes à l'entrepreneuriat, de proposer 2 228 opportunités d'emploi et de financer des prêts d'un montant de 1,8 milliard de livres égyptiennes, soutenant ainsi 62 800 petits et microprojets.

Le ministère des Communications et des Technologies de l'information a poursuivi l'exécution de l'initiative «Bâtisseurs de l'Égypte numérique», en coopération avec le ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Institut national des télécommunications, ainsi que des entreprises du secteur privé et des universités étrangères. L'objectif est de former des cadres, de renforcer l'efficacité des jeunes diplômés et de leur offrir des outils pour devenir des leaders capables de concrétiser la vision numérique de l'Égypte. En 2023 et 2024, 468 jeunes ont rejoint cette initiative.

Le ministère a également continué à mettre en œuvre l'initiative «Pionniers de l'Égypte numérique», visant à améliorer les compétences des étudiants et diplômés dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Cette initiative a permis de former 15 029 jeunes hommes et femmes, les préparant ainsi à être compétitifs sur le marché du travail.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie concernant «le renforcement des efforts pour améliorer la santé et la condition physique des jeunes, ainsi que la poursuite de l'expansion du développement et de la construction de centres de jeunesse, de terrains de sport, de maisons de jeunes et de villes jeunesse»,

l'État a alloué pour l'exercice 2024/2025 un montant de 5,24 milliards de livres égyptiennes pour améliorer la disponibilité de ces infrastructures sportives et récréatives.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique et la Fédération

égyptienne des sports scolaires, a organisé le deuxième forum sportif, intitulé «La personnalité d'un étudiant-athlète». Ce forum a pour objectif de former une génération sportive et intégrée, en enseignant aux étudiants un ensemble de compétences sportives grâce à l'implication d'étudiants des écoles supérieures d'éducation physique. 500 étudiants ont participé à cette initiative. En parallèle, la Journée des sports récréatifs pour les écoliers a été mise en œuvre afin de promouvoir l'activité physique, sensibiliser au sport et encourager un mode de vie sain. Ces événements ont bénéficié à 900 jeunes dans trois gouvernorats. Le ministère a également organisé des Jeux sportifs pour les élèves des écoles de sport, auxquels ont participé 593 élèves.

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre du «Projet national de remise en forme», qui vise à diffuser la culture de la forme physique parmi les étudiants universitaires.

Dans ce cadre, le festival de remise en forme «Soyez sportif» a été organisé à Kafr El Sheikh, visant à sensibiliser 800 jeunes à l'importance de la santé et de l'activité physique, avec un financement de 115 000 livres égyptiennes.

De plus, 1 485 jeunes hommes et femmes ont été formés dans les centres de conditionnement physique des gouvernorats. Ces centres ont pour objectif d'améliorer la forme physique des participants, d'investir dans l'énergie des jeunes, et de leur offrir un environnement sûr et motivant pour développer leurs compétences sportives et sociales.

Le ministère de la Santé, en coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM), a formé 65 médecins et infirmières au programme de santé scolaire et aux bases d'une nutrition saine. De plus, 60 médecins et infirmières ont été formés spécifiquement sur les questions de santé des jeunes et des adolescents. Au total, 273 médecins et 137 infirmières ont bénéficié de cette formation. Par ailleurs, des séances de sensibilisation et d'éducation à la santé ont été

organisées pour les filles en âge préscolaire, axées sur une alimentation saine à cet âge. Des rencontres ont également été organisées avec les parents et les enseignants pour discuter des changements qui surviennent pendant l'adolescence. Les participants ont reçu un kit comprenant des livrets sur une alimentation équilibrée et un mode de vie sain.

Le plan de développement économique et social pour l'exercice 2024/2025 vise à orienter les investissements publics vers le renforcement des services sportifs et jeunesse. Il prévoit la création et le développement de 300 centres de jeunesse, 300 établissements pour jeunes, 9 unités de médecine du sport, 8 camps de jeunes, 7 villes de jeunesse, 3 centres d'éducation civique et 2 centres de développement de la jeunesse.

# Cinquièmement : Droits des personnes âgées

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de décision du Président de la République pour que l'Égypte adhère au Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique. Cette approbation s'inscrit dans les efforts du Conseil technique du Comité Suprême Permanent des Droits de l'Homme, visant à renforcer la position de l'Égypte sur la scène africaine et à accroître son interaction avec les mécanismes africains en matière de droits de l'Homme.

Au cours de la période couverte par le rapport, le Ministère de l'Intérieur a poursuivi ses efforts pour faciliter l'accès des personnes âgées aux divers services. Ainsi, 5 505 demandes ont été traitées, comprenant la délivrance et le renouvellement de passeports, de certificats de mouvements, de renouvellements de résidence pour les étrangers, ainsi que des permis de travail pour les personnes âgées, malades et handicapées, dans des espaces spécialement dédiés à cet effet. De plus, 877 missions ont été envoyées par le secteur de l'état civil pour renouveler les cartes d'identité nationale des personnes âgées et

malades, à leur domicile ou dans les hôpitaux où elles sont hospitalisées. Enfin, 29 visites ont été réalisées dans des maisons de retraite, et des aides matérielles et symboliques ont été fournies aux résidents.

#### Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'adoption d'une législation complète pour renforcer les droits des personnes âgées»,

La loi n° 19 de 2024 a été promulguée pour garantir la protection et la prise en charge des droits des personnes âgées en Égypte. Cette loi assure leur jouissance de tous les droits sociaux, politiques, sanitaires, économiques, culturels et récréatifs, tels que définis dans les accords et chartes internationaux sur les droits des personnes âgées. Elle vise également à sensibiliser la société aux droits des personnes âgées, en facilitant leur participation à la vie publique, la formulation de politiques et de programmes, et leurs relations avec les agences gouvernementales et non gouvernementales.

#### Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'élargissement des programmes de protection sociale accordés aux personnes âgées»,

Le ministère de la Solidarité sociale, en coopération avec la Faculté d'éducation physique de l'Université de Helwan, a mis en place des programmes sportifs pour les personnes âgées, permettant à 150 étudiants de l'université de fournir des services dans 60 foyers pour personnes âgées au Caire, à Gizeh et à Qalyubiya. Le ministère a également collaboré avec le Ministère des Transports et des Communications pour réduire les prix des transports de 50% pour les personnes âgées de plus de 65 ans, et a accordé une exonération totale des frais de transport pour les plus de 70 ans.

Au premier semestre de 2023, les équipes d'intervention rapide du ministère ont pris en charge plusieurs cas d'adultes sans abri, transférant 23 personnes âgées sans soutien familial vers des foyers sociaux et 9 autres personnes âgées vers des hôpitaux pour des soins médicaux nécessaires.

Grâce au programme «Dignité», en coopération avec E-Finance, le ministère de la Santé et de la Population a élargi l'accès aux services pour les personnes âgées, atteignant 713 000 bénéficiaires en mars 2024. En outre, 5 milliards de livres ont été allouées au Fonds de développement de la famille et des personnes âgées.

L'Agence de développement des petites, moyennes et micro-entreprises a fourni des services aux personnes âgées pour les aider à trouver des opportunités de travail indépendant et à développer des projets. En 2023, l'Agence a accordé des prêts d'un montant d'environ 186 millions de livres et a financé environ 4 966 petits et microprojets pour les personnes âgées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'augmentation des allocations financières disponibles pour les établissements de protection sociale publics, et le renforcement de leur supervision»,

Durant l'exercice 2023/2024, le ministère de la Solidarité sociale a alloué environ 14 millions 922 000 livres en subventions aux associations œuvrant pour les soins des personnes âgées.

#### Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «le renforcement de l'accès des personnes âgées à des soins de santé appropriés»,

Et grâce à l'initiative présidentielle «Soins aux personnes âgées», qui vise à détecter précocement les maladies fréquentes chez les personnes âgées et à assurer un suivi médical, des services ont été fournis à environ 127 500 personnes âgées. Ce programme permet de prévenir les complications liées à ces maladies.

En outre, le ministère a mis en place un programme de soins de santé continue pour les personnes âgées dans 905 établissements à travers le pays, offrant des services d'examen complet pour les citoyens de plus de 65 ans. Au cours de la période couverte par le rapport, 2 560 prestataires de services ont été formés dans 21 gouvernorats pour élargir la couverture de ces

services.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie «Encourager les organisations de la société civile à participer aux soins aux personnes âgées»,

Le ministère de la Solidarité sociale a signé un protocole de coopération avec la Fondation Musin al-Khair, afin de mettre à disposition des infirmières et des accompagnateurs spécialisés dans l'accueil des personnes âgées à domicile, ainsi que dans les maisons de retraite.

En collaboration avec l'association Qabas Min Nour, le ministère a également organisé des convois médicaux pour les personnes âgées, afin de réaliser des examens médicaux dans les maisons de retraite, identifier les maladies nécessitant un traitement mensuel, dispenser ces traitements et fournir le matériel médical nécessaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique concernant «l'autonomisation des personnes âgées pour participer à la vie publique, notamment en renforçant leur participation à l'élaboration des politiques qui les concernent, en organisant un dialogue communautaire annuel visant à identifier les lacunes, les domaines d'intérêt et les moyens d'interaction appropriés avec les questions des personnes âgées, en renforçant leurs opportunités d'accès à l'éducation, et en favorisant leur participation à la vie culturelle», Le ministère de la Solidarité sociale a mis en place les deuxième et troisième phases de l'initiative «Âge d'or», visant à favoriser l'intégration des personnes âgées dans la société. Cette initiative propose des activités culturelles, religieuses et récréatives, met en valeur les talents des personnes âgées et cherche à corriger la perception sociale des foyers et clubs pour personnes âgées. Au total, 350 personnes âgées ont bénéficié de ces activités.

Le ministère a également impliqué les personnes âgées dans les réunions du Comité suprême pour les personnes âgées, afin de renforcer la coordination entre les différentes agences travaillant sur les questions des personnes âgées. Cette coordination vise à élaborer un plan intégré de soins aux personnes âgées, à proposer des lois et législations relatives à leur statut, et à sensibiliser la société à leur importance en tant que membres actifs et contributifs de la société.

Le ministère a organisé une visite des résidents des maisons de retraite à la Foire internationale du livre du Caire, ainsi que des visites culturelles pour les personnes âgées, afin de les inclure dans la vie culturelle et de leur permettre de participer à des événements enrichissants.

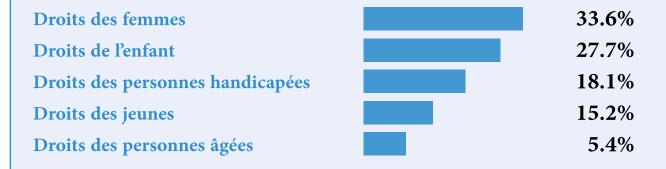
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie «Encourager le développement d'établissements de soins pour personnes âgées»,

Le nombre de maisons de retraite a atteint 163 établissements, tandis que les clubs pour personnes âgées se sont multipliés, atteignant 179 clubs. Environ 41000 personnes âgées bénéficient actuellement de ces institutions et clubs.

Le ministère de la Solidarité sociale, en coopération avec l'Association Al-Nour et Al-Amal pour la santé, a également géré la première maison d'hébergement pour femmes non-voyantes dans le gouvernorat du Caire. Ce centre a une capacité d'accueil de 36 femmes âgées non-voyantes, offrant des soins sanitaires, sociaux, psychologiques et récréatifs. Des formations ont été organisées pour l'équipe de travail afin de leur permettre de prodiguer les soins nécessaires et d'assurer un environnement adapté aux résidentes.

#### Pourcentages de mesures mises en œuvre conformément aux droits de l'Axe III

Le nombre de mesures suivies par le secrétariat technique du Comité Suprême Permanent des droits de l'homme pour mettre en œuvre les objectifs du troisième axe a atteint 481 mesures, et les proportions de ces mesures ont atteint 33,6 % pour les droits des femmes, 27,7 % pour les droits des enfants, 18,1 % pour les droits des personnes handicapées, 15,2 % pour les droits des jeunes, et 5,4 % pour les droits des personnes âgées.



Graphique no. (8): Mesures prises pour réaliser les objectifs du troisième axe au cours de la deuxième année

Les indicateurs les plus importants de la mise en œuvre des objectifs du troisième axe : Promouvoir les droits humains des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des jeunes et des personnes âgées au cours de la période «Septembre 2023 - Août 2024»

#### Droits des femmes

# 103 millions de vues

Pour les campagnes médiatiques de sensibilisation aux droits des femmes au cours de l'année 2023

# En termes d'autonomisation politique

#### 1 million et 326 mille et 514

Le nombre de cartes d'identité nationales délivrées aux femmes de 2014 à juin 2024 dans le cadre du projet «Votre carte, vos droits»

## 293 femmes

Le nombre de femmes diplomates, de différents grades, au Ministère des Affaires étrangères

## 150 femmes

Nombre des femmes occupant des postes de direction supérieure et intermédiaire dans l'administration publique de l'État et qui ont été formées dans le cadre du programme national de préparation des femmes à la direction

## environ 60%

des hauts responsables au Ministère de la Solidarité sociale sont des femmes

#### Nombre de femmes occupant des postes judiciaires en Août 2024

2365 femmes

1289 femmes

147 femmes

Le Bureau du Procureur administratif L'Autorité des Contentieux de l'État l'organe judiciaire

137 femmes

17 femmes

Conseil d'État

Ministère Public

# En termes d'autonomisation économique

# Taux de chômage chez les femmes

17.7% en 2023

24.8% en 2014

88 milliards de L.E

Pour financer des micro-projets en faveur des femmes, bénéficiant à 5 millions de femmes en 2023

4 milliards et 100 millions de L.E

Le coût des projets d'autonomisation économique des femmes pour 1 300 000 femmes en 2023

3 milliards et 200 millions de L.E

L'État les a alloués pour soutenir 435 mille femmes handicapées en 2024

46 centres

Pour les services aux femmes qui travaillent en juin 2024

101 mille 687 femmes ont été formées à l'éducation financière, à l'entrepreneuriat et à la création de petites entreprises.

234 mille 162 femmes	ont reçu une formation dans l'art de maîtriser les petits métiers et l'artisanat
604 millions de L.E	La valeur des prêts accordés dans le cadre du programme «Mastoura» jusqu'en juin 2024
2659 galeries	Pour les produits du club féminin
17 mille 725 femmes	ont bénéficié de projets de développement institutionnel numérique pour soutenir l'inclusion numérique et financière
17 mille 932 femmes	ont bénéficié de programmes d'éducation numérique et de développement des compétences numériques dans les villages de «Une vie décente»
3172 femmes	ont bénéficié de séminaires de sensibilisation pour faire connaître les dispositions relatives à l'emploi des femmes.

# En termes d'autonomisation sociale

### 2191 femmes

ont bénéficié de séminaires de sensibilisation sur l'importance de l'éducation des filles

# 9 millions et 300 mille visites de sensibilisation familiale

afin de réduire la croissance démographique à travers le projet «2 suffissent»

# 2 millions et 499 mille personnes

ont bénéficié de séminaires et de réunions publiques pour les sensibiliser aux questions de santé reproductive et aux méthodes de planification familiale

Services de planification familiale dans les cliniques mobiles des zones et villages les plus pauvres et des villages «Vie Décente»

33 mille 696 visites quotidiennes

Pour les cliniques mobiles

3239 convois

Santé reproductive

705 mille

Nombre total de bénéficiaires

En termes de protection des femmes contre toutes les formes de violence et de pratiques nuisibles

La zone sécurisée destinée aux femmes victimes de violence a été inaugurée au Tribunal d'Alexandrie Est

## 37 millions de vues

Sur les sites de médias sociaux pour le matériel de sensibilisation de la campagne «La violence commence par une idée... avec la prise de conscience, nous pouvons la surmonter»

#### 15 millions de vues

Sur les plateformes de réseaux sociaux pour le matériel de sensibilisation dans le cadre de la campagne «L'excision des filles est un crime»

# 2 millions et 600 mille personnes

ont bénéficié de la campagne «Protégez-la des MGF»

#### 3 millions et 382 visites

effectuées par les responsables sociaux pour sensibiliser aux programmes de «de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes»

## 4079 Actions en Justice

Le nombre d'actions en justice dans lesquelles le Bureau des plaintes du Conseil national des femmes a fourni des conseils et un soutien juridique

# Droits des enfants

# 2279 Crèche de la petite enfance

Elle a été créée ou développée, portant le total à 26,700 crèches

#### 348 formateurs

Les éducateurs de la petite enfance ont été formés et certifiés pour soutenir la qualification des prestataires de services dans les crèches

## 85,757 parents d'enfants de crèche

sont formés à la parentalité positive

## 1 million 500 mille familles du programme «Solidarité»

ont bénéficié de campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant

## 7470 enfants

ont bénéficié de mesures de réhabilitation alternatives aux peines privatives de liberté

## 45 milliards de L.E

Investissements dans le plan de développement économique et social pour l'exercice 2024/2025 pour répondre aux besoins nécessaires des enfants

# Ligne d'assistance aux enfants Durant la période de Septembre 2023 à Mai 2024

330,117

appels reçus

15,143

rapports enregistrés

28 filles

ont été sauvées de l'excision

155 Enfants

ont été traités dans des affaires de trafic d'êtres humains

146 Rapports

À propos du mariage des enfants

1,256 consultations téléphoniques

À propos des problèmes de pension alimentaire

2,019 Rapports

Concernant les enfants en danger

Les dangers du travail des enfants dans le cadre de la campagne «Calculez bien»

500 000 visites à domicile pour sensibiliser 251 mille personnes ont été sensibilisées

#### 9974 établissements

Emploie des enfants inspectés par le ministère du Travail

# 136 campagnes

Pour inspecter les professions dans lesquelles il est interdit d'employer des enfants, 27 procès-verbaux ont été émis pour violation des établissements

#### 4751 Enfants

Les familles du programme «Solidarité et Dignité» et les institutions de protection sociale ont bénéficié de services de soutien psychologique, social et sanitaire dans le cadre du projet «Protection de l'enfance»

## 1 million 636 mille 898 Étudiants

ont été examinés dans le cadre de l'initiative présidentielle visant à «enquêter sur l'hépatite C auprès des élèves», portant le nombre total de bénéficiaires de l'initiative à plus de 15 millions d'élèves depuis sa création

### 5 millions et 30 mille Étudiants

ont été examinés dans le cadre de l'initiative présidentielle «pour détecter les maladies de malnutrition, d'obésité, d'anémie et de retard de croissance chez les élèves», portant le nombre total de bénéficiaires de l'initiative à environ 49 millions 870 mille élèves depuis sa création

### 20 mille Enfants

19800 familles les ont parrainés jusqu'à fin juin 2024, contre 8750 enfants en 2014

# Droits des personnes handicapées

640 organismes	Pour la rééducation, la physiothérapie, l'orthophone et la thérapie sensorielle et motrice en juin 2024
3924 campagnes	Mis en œuvre par le ministère du Travail pour sen- sibiliser à la loi relative aux droits des personnes handicapées
202000 enseignants	et responsables pédagogiques ont été ciblés par une campagne de sensibilisation au système éducatif inclusif.
2500 mentors	et responsables pédagogiques ont été formés à l'in- tégration pédagogique et aux technologies d'assis- tance
200 enseignants, travailleurs sociaux et psychologues	Leurs capacités à s'occuper des personnes handi- capées dans les salles de classe ont été renforcées
8303 personnes handicapées	Le ministère du Travail les a embauchés
2844	Une prothèse, un membre artificiel et des aides fournies par le Ministère de la Solidarité Sociale
8000 personnes handicapées	Ils ont bénéficié du programme «Logement pour tous les Égyptiens»

# 1 million et 300 mille

Une carte de services intégrés délivrée jusqu'en juin 2024

# Droits des jeunes

# 95 mille 566 jeunes hommes et femmes

ont bénéficié de cours d'éducation politique, de forums et de camps

## 13 millions 952 mille jeunes hommes et femmes

ont été ciblés dans le cadre du projet «Un pas vers une vie meilleure» visant à renforcer le concept de citoyenneté et à corriger les idées extrémistes parmi les jeunes des zones frontalières et marginalisées

## 21 mille 734 jeunes hommes et femmes

Le ministère du Travail, en coopération avec la société civile et le secteur privé, les a formés aux métiers nécessaires au marché du travail

# 14 mille 580 jeunes hommes et femmes

ont bénéficié de formations professionnelles et artisanales dans le cadre de l'initiative «Apprends-moi un métier»

# 6075 jeunes hommes et femmes

ont reçu des formations dans le domaine de l'entrepreneuriat, générant des idées et lançant des projets pour les jeunes

# 21 mille 540 jeunes hommes et femmes

ont bénéficié des forums mis en œuvre dans le cadre de l'initiative «Emploi Egypte»

# 600 mille jeunes hommes et femmes

ont bénéficié de formations et d'ateliers en présentiel et virtuels pour se former et se qualifier pour le marché du travail dans le cadre de l'initiative «innove et change»

# 2228 opportunités d'emploi pour les jeunes

fournies par l'Agence de Développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises en 2023

## 1 milliard et 800 mille de L.E

Fourni par l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises en 2023 pour établir 62,800 projets pour les jeunes

# 15 mille 29 jeunes hommes et femmes

ont participé à la première phase de l'initiative «Pionniers de l'Égypte numérique» pour les qualifier à être compétitifs sur le marché du travail dans le domaine des technologies de l'information et des communications

### 5 milliards et 240 millions de L.E

Allocations dans le budget de l'exercice 2024/2025 pour élargir la disponibilité des stades, des centres de jeunesse et des clubs sportifs

# Droits des personnes âgées

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de décision du Président de la République concernant l'adhésion de l'Égypte au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique.

La loi n° 19 de 2024 a été promulguée concernantla protection des droits des personnes âgées. La loi garantit la protection des droits des personnes âgées et garantit leur jouissance de tous les aspects sociaux, politiques, sanitaires, économiques, culturels, récréatifs et autres. ainsi que les droits émanant des conventions internationales relatives aux droits des personnes âgées.

#### 5 milliards de L.E

Allocations au Fonds de développement de la famille et des personnes âgées

### 186 millions de L.E

Afin de financer 4966 petits et microprojets pour les personnes âgées

## 14 millions et 922 mille L.E

Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'aide aux personnes âgées au cours de l'exercice 2023/2024

# 713 mille âgées

Bénéficiaires du programme «Karama» jusqu'en mars 2024

#### 905 établissements de santé

appliquent le programme de soins médicaux continus pour les personnes âgées.

# 127 500 personnes âgées

ont bénéficié de l'initiative présidentielle de «prise en charge des personnes âgées»

163 maisons de retraite

179 clubs de personnes âgées

Environ 41,000 personnes âgées en bénéficient

Le véritable changement, profond et durable, pour le meilleur, doit émaner de l'être humain.

Vaclav Havel

(1936-2011)

écrivain tchèque, devenu Président de son pays après la chute de l'Union soviétique



Axe IV
L'éducation et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'Homme



# Premièrement : Diffuser la culture des droits de l'Homme

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques concernant « la création d'une compréhension et d'une culture communes dans la société des valeurs et principes des droits de l'homme, conformément à la constitution, aux lois, et aux conventions internationales auxquelles l'Égypte est partie», ainsi que «l'élargissement des programmes d'éducation, et l'inclusion d'activités diverses pour diffuser la culture des droits de l'homme à une échelle aussi large que possible dans la société», et «l'intensification des efforts des institutions religieuses et gouvernementales pour promouvoir les valeurs des droits de l'homme, insister sur les valeurs de la citoyenneté, de la tolérance, du dialogue, et lutter contre l'incitation à la violence et à la discrimination»

Au cours de la période couverte par le rapport, le Bureau national des plaintes des femmes a organisé 345 séminaires de sensibilisation juridique, auxquels ont participé 60 585 femmes.

Ces séminaires ont porté sur des thèmes tels que le chantage électronique, la cyber-violence, l'importance du signalement des violences et des sanctions afférentes. Ils ont également permis de sensibiliser les étudiantes et étudiants universitaires au rôle du Conseil, du Bureau des plaintes et des services fournis pour protéger les femmes de toutes les formes de violence.

Par ailleurs, le Ministère de la Solidarité sociale, en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a formé un certain nombre de travailleuses sociales à l'utilisation de la plateforme «I.O.G.T», afin qu'elles puissent utiliser les réseaux sociaux pour communiquer avec le public et sensibiliser aux problèmes des femmes.

Le Conseil suprême de la culture a lancé plusieurs initiatives et forums culturels et juridiques sur des thèmes liés à la citoyenneté, à la sensibilisation juridique et à la culture des droits de l'Homme. Le Ministère du Travail a, quant à lui, organisé 105 séminaires de sensibilisation et d'éducation, visant 20 443 personnes. Ces séminaires ont permis de sensibiliser le public au système

d'emploi des enfants, aux conditions de travail et aux secteurs où l'emploi des enfants est interdit. Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique a mené des campagnes de sensibilisation auprès des élèves des écoles de toute la république pour promouvoir les valeurs de coexistence, de tolérance, d'acceptation de l'autre, ainsi que les principes prônés par les religions divines, tout en rejetant la violence et la haine. Il a également contribué au développement des capacités des jeunes à aborder de manière critique divers contenus. En outre, plus de 300 séminaires ont été organisés à travers la république pour promouvoir les concepts des droits de l'Homme, et environ 8 000 élèves en ont bénéficié.

Le Ministère a également mis en œuvre une série d'activités ciblant 220 chefs d'établissement, des responsables des unités d'égalité des chances et des employés des directions et administrations éducatives à l'échelle nationale. Ces actions ont visé à sensibiliser ces acteurs à la question de la croissance démographique et à son impact sur les droits de l'Homme.

Le Ministère a organisé environ 15 000 cercles de narration sur les questions des droits de l'Homme et de la liberté religieuse, ainsi que 4 000 débats sur les questions de genre dans le cadre de clubs de débat portant sur l'acceptation des autres et la tolérance. Ces activités ont impliqué 100 000 étudiants et étudiantes à travers le pays, ainsi que des coordinateurs scolaires à différents niveaux. En coopération avec le Conseil national des droits de l'Homme, le Ministère a également organisé des formations pour promouvoir la liberté religieuse, diffuser une culture de tolérance religieuse et rejeter l'intolérance dans la société. Ces formations ont été destinées à 120 chefs d'unité, enseignants, travailleurs sociaux et psychologues, ainsi qu'à 500 hommes et femmes, y compris des étudiantes des gouvernorats ciblés par l'initiative présidentielle «Une vie décente». Dans le cadre de la campagne «Notre Responsabilité»qui Environnement... Notre est mise en œuvre par le Conseil national de l'Enfance et de la Maternité, en coopération avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique, le Ministère de l'Environnement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), plusieurs gouvernorats ont été impliqués dans des actions visant à sensibiliser les enfants, à écouter leurs préoccupations et à activer leur rôle dans la participation et la proposition de solutions aux défis affectant leur avenir, en particulier en ce qui concerne le changement climatique.

Le Conseil a organisé de nombreux ateliers pour les enfants dans les gouvernorats ciblés. Une visite a également été organisée à la Chambre des représentants, où les enfants ont eu l'occasion de présenter leurs recommandations sur la question du changement climatique.Par ailleurs, le Ministère de l'Environnement a mis en œuvre un programme de formation destiné à préparer les leaders de la jeunesse environnementale, en coopération avec la Fondation Friedrich Ebert. Ce programme a formé 50 jeunes hommes et femmes issus de tous les gouvernorats. Ils ont été initiés aux concepts, opportunités et défis contemporains liés au travail environnemental en Égypte, notamment les domaines d'investissement environnemental, ainsi que les modèles de projets verts et durables pour la jeunesse. Le Ministère a également organisé de nombreux ateliers pour les professionnels des médias sur des sujets liés à la durabilité environnementale et au développement durable, mettant en lumière le rôle crucial de la société, dans ses différents segments, pour faire face aux comportements nuisibles envers l'environnement.

Dans le but de renforcer les capacités de l'appareil administratif de l'État dans la lutte contre la corruption et d'établir les valeurs d'intégrité et de transparence au sein des unités gouvernementales, l'Autorité de contrôle administratif a mis en œuvre, durant la période couverte par le rapport, 379 programmes de formation sur la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Ces formations ont touché environ 15 550 employés des ministères, des gouvernorats, des forces de l'ordre, des universités, ainsi que des unités locales et des citoyens.

Dans le cadre de l'éducation et de la sensibilisation aux principes de lutte contre la corruption, l'Autorité a œuvré à éduquer et responsabiliser les jeunes ainsi que la communauté sportive sur ces enjeux. Elle a également cherché à renforcer le rôle des institutions d'enseignement et de recherche dans la diffusion de la culture de rejet de la corruption parmi les jeunes. L'Autorité a mis en œuvre un programme de formation de formateurs, auquel ont participé 28 professeurs d'université, afin de les préparer à enseigner les programmes intitulés «Corruption et ses effets», «Corruption et bonne gouvernance», et «Corruption dans le secteur privé». Il est prévu que chaque professeur forme environ une centaine d'étudiants dans son université. Un programme complémentaire a été mis en place pour introduire ces mêmes thèmes, avec la participation de 250 étudiants et 50 enseignants adjoints provenant de dix universités publiques et privées. De plus, l'Autorité a organisé 14 sessions de formation en 2023, destinées à former des athlètes, notamment des joueurs, des entraîneurs, des arbitres et des administrateurs sportifs, sur la lutte contre la corruption et les mécanismes de responsabilisation des institutions sportives.

Dans le but de permettre aux femmes égyptiennes de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la stratégie nationale anti-corruption, l'Académie nationale anti-corruption a organisé plus de 80 formations pour les femmes dans les branches du Conseil national de la femme dans les gouvernorats de la République. Ces formations ont porté sur la gouvernance et le rôle des femmes dans la lutte contre la corruption et dans des domaines connexes. Plus de 11 000 femmes ont bénéficié de ces programmes.

L'Autorité de contrôle administratif a également lancé une initiative intitulée «Ambassadeurs de la gouvernance», en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Institut national pour la gouvernance et le développement durable. Dans le cadre de cette initiative, 115 étudiants de premier cycle et 128 étudiants de niveau postuniversitaire ont été formés pour devenir des ambassadeurs de la diffusion des principes de gouvernance et

de lutte contre la corruption. En coopération avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, un concours a été organisé pour récompenser les meilleurs travaux de recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption. Ce concours, lancé dans dix universités publiques et privées, a impliqué 128 équipes, soit un total de 640 étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs, qui ont soumis 128 travaux de recherche.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «élargir l'utilisation des technologies et des moyens technologiques modernes pour améliorer l'accès des citoyens à l'information sur leurs droits de l'Homme, leur protection, le rôle des forces de l'ordre, et les mécanismes de protection disponibles»,

Le Conseil national des femmes a signé un protocole de coopération avec l'Académie arabe des sciences, des technologies et des transports maritimes, dans le but d'exploiter les technologies de l'information modernes au service des questions féminines. Ce partenariat inclut l'organisation de séminaires et de conférences pour sensibiliser le public aux problématiques liées aux femmes égyptiennes.

Le Conseil suprême de la culture a, de son côté, organisé une série d'initiatives et de séminaires portant sur des thèmes tels que la numérisation, ses évolutions et son avenir, l'impact de la technologie sur la gestion des crises, les techniques d'intelligence artificielle et la protection des données personnelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «conclure des partenariats avec le secteur privé et la société civile pour renforcer la culture sociétale des principes et valeurs des droits de l'Homme»,

Les activités de la deuxième Semaine de la citoyenneté ont été lancées dans le gouvernorat de Kafr El-Cheikh, dans le cadre du protocole signé entre le Ministère de la Solidarité sociale et l'Organisation arabe des droits de l'Homme. Cette initiative vise à promouvoir la culture des droits de l'Homme dans le contexte de

l'initiative présidentielle «Une vie décente» et à développer la campagne égyptienne, encourager la participation citoyenne et rejeter l'immigration clandestine. Les thèmes abordés durant cette semaine incluent le renforcement des connaissances du public, la formation des jeunes, la révision de la vision de développement de l'Égypte à l'horizon 2030, ainsi que les stratégies nationales pour les droits de l'Homme et l'autonomisation des femmes. De plus, la semaine a traité de la lutte contre la traite des êtres humains et l'immigration clandestine. Dans le cadre du protocole de coopération signé entre le Ministère de la Solidarité sociale et le Conseil national des droits de l'Homme pour la formation et l'éducation des employés de la Direction générale du ministère et de ses directions affiliées en matière de droits de l'Homme, des cours de formation ont été organisés pour 68 employés des directions affiliées au ministère dans les gouvernorats d'Alexandrie et de Beheira. Ces formations ont permis de présenter le Conseil national des droits de l'Homme, ses missions, et le mécanisme de traitement des plaintes. Elles ont également permis d'introduire la Charte internationale des droits de l'Homme.

Concernant le renforcement du rôle du secteur privé et de la société civile dans la lutte contre la corruption, l'Autorité de contrôle administratif a collaboré avec l'Office régional des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi qu'avec le bureau national du Réseau du Pacte mondial (UNGC). En septembre 2023, des ateliers ont été organisés pour former les entreprises du secteur privé aux normes de conformité et à la lutte contre la corruption. Ces ateliers ont également permis de présenter les compétences de l'Autorité de contrôle administratif et ses actions dans la lutte contre la corruption dans le secteur privé, tout en soulignant le rôle de ce secteur dans la mise en œuvre de la stratégie nationale anticorruption. Un dialogue consultatif a été organisé en février 2024 avec des représentants de grandes entreprises et de PME, dans le but d'impliquer davantage le secteur privé dans la mise en œuvre de la nouvelle phase de la stratégie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «œuvrer à la sensibilisation des jeunes aux valeurs et principes des droits de l'Homme et à soutenir leurs programmes de formation et de réadaptation»,

Dans le cadre de la coopération entre le Conseil National de la Femme et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le programme «Noura» a été mis en place pour renforcer les compétences et connaissances sociales, sanitaires et économiques des filles. Ce programme a permis de former 485 animatrices dans les gouvernorats d'Assiout et de Sohag, afin de sensibiliser 7 800 filles aux valeurs et principes des droits de l'Homme.

Au cours de la période couverte par le rapport, 500 000 filles, dans différents gouvernorats, ont bénéficié du programme de leadership «Rehana», lancé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en coopération avec la Fondation «Misr Al-Khair», la Fondation «Ajyal Misr», la Fondation «Sauver les Enfants», la Fondation «Baheya» et la Fondation «Injaz Misr». Ce programme vise à autonomiser et soutenir les filles, en les sensibilisant à leur rôle dans la société et en encourageant leur participation active.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a organisé 146 séminaires et réunions de dialogue et de sensibilisation sur la Stratégie Nationale des Droits de l'Homme et ses quatre axes, dans 19 gouvernorats. Ces séminaires ont réuni 14 600 jeunes hommes et femmes. En coopération avec le Conseil National de la Jeunesse, le Ministère a également organisé six ateliers sur la

stratégie nationale des droits de l'Homme et les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, auxquels ont participé 480 jeunes de six gouvernorats.

Dans le cadre du programme «Clubs de population», lancé en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Ministère a organisé 3 773 séminaires pour sensibiliser les jeunes aux questions de population, telles que les étapes de l'adolescence, la santé reproductive, la surpopulation, et d'autres problématiques connexes. Ces séminaires ont impliqué 56 000 participants à travers les gouvernorats de la République.

# Deuxièmement : Intégrer les droits de l'Homme dans les différentes étapes de l'éducation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable entre le gouvernement égyptien et les Nations Unies (2023-2027), le Secrétariat technique du Comité Suprême Permanent des droits de l'Homme travaille actuellement sur la préparation d'un projet visant à intégrer les droits de l'Homme dans le système éducatif en Égypte. Ce projet est mis en œuvre en coopération avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Caire, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) à Genève, ainsi qu'avec plusieurs autres organismes compétents des Nations Unies.



Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «perfectionner les compétences des responsables du processus éducatif, à les former dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme et à intégrer cette composante dans les programmes de préparation des enseignants et de développement professionnel continue», le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement technique et de l'Éducation, en coopération avec le Conseil National de la Femme, a organisé deux cours de formation destinés à cent chefs d'unités des droits de l'Homme et de l'égalité des chances dans le gouvernorat d'Assiout. Ces formations avaient pour objectif d'introduire les principes des Objectifs de Développement Durable (ODD), d'expliquer les changements physiques des filles à l'adolescence, et de promouvoir les valeurs du respect d'autrui.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «élargir la conduite de recherches et d'études scientifiques sur le développement de méthodologies d'enseignement des matières relatives aux droits de l'Homme, et leur inclusion dans les programmes d'enseignement préuniversitaire et supérieur»,

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique a révisé l'ensemble des programmes religieux afin de s'assurer qu'ils ne contiennent aucun sujet qui ne contribue pas à promouvoir la tolérance, le rejet de la violence et de l'extrémisme. Il a également veillé à inclure des thèmes favorisant la consolidation des valeurs du dialogue, du respect de la différence, de la coexistence, ainsi que la lutte contre la haine et l'intolérance.

# Troisièmement : Former les membres des forces de police

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à «renforcer continuellement les capacités et la formation des membres des forces de police dans le domaine du respect des valeurs et principes internationalement reconnus en matière de droits de l'Homme»,

Dans le cadre du programme de coopération technique pour le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'Homme qui a été initié par le ministère des Affaires étrangères et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), le secrétariat technique du Comité Suprême Permanent des droits de l'Homme, avec le soutien de la Mission de l'Union européenne en Égypte, a mis en œuvre un programme de formation des formateurs chargés de faire respecter la loi dans le domaine des droits de l'Homme. Ce programme s'est déroulé en deux phases et a impliqué des représentants du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice et du ministère public. La première phase du programme s'est concentrée sur le développement du cadre de connaissances relatif au travail des forces de l'ordre sous un prisme des droits de l'Homme. Elle a abordé des sujets tels que les enquêtes criminelles, la détention, les critères d'utilisation des armes à feu pour disperser des rassemblements, la lutte contre la torture, le terrorisme, ainsi que le comportement éthique des forces de l'ordre en conformité avec les normes internationales pertinentes. Le programme a également traité des droits des femmes et des enfants dans la justice pénale et des moyens de lutter contre la violence à l'égard des femmes.

La deuxième phase du programme a mis l'accent sur le développement et le renforcement des compétences en matière de formation. Elle a notamment porté sur les principes fondamentaux de la formation en droits de l'Homme, l'élaboration de plans de formation, l'identification des besoins en formation et les techniques pédagogiques adaptées.

Le ministère de l'Intérieur a poursuivi ses efforts pour renforcer les capacités et compétences des membres des forces de police afin qu'ils agissent conformément aux principes des droits de l'Homme. Ainsi, il a organisé 21 conférences destinées à ses employés pour diffuser la culture des droits de l'Homme et perfectionner leurs compétences en gestion des droits de l'Homme. En outre, le ministère a continué à coordonner avec ses différentes agences pour organiser des réunions culturelles et de sensibilisation à

destination des membres des forces de police, afin de renforcer leurs connaissances sur les droits de l'Homme. Au total, 1 430 réunions de ce type ont été organisées durant la période couverte par le rapport.

En juillet 2024, dans le cadre de la Journée mondiale contre le travail des enfants, le ministère a participé à un atelier organisé par le ministère du Travail pour présenter le plan national de lutte contre le travail des enfants. Il a également pris part à un atelier organisé par le Comité national pour le droit international humanitaire sur l'introduction du droit international humanitaire et ses liens avec le droit international des droits de l'Homme.

Dans le cadre de la coopération entre l'Académie de Police et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), l'Académie a organisé, en septembre 2024, une formation à destination des membres du Ministère, ainsi que des civils, sur les Règles modèles des Nations Unies pour le traitement des prisonniers, également connues sous le nom de «Règles Nelson Mandela».

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique relatif à «la mise en œuvre de programmes de formation avancée dans le domaine des droits de l'Homme sur des sujets spécialisés tels que les droits des femmes, des enfants, des personnes handicapées, la traite des êtres humains et la migration clandestine», En décembre 2023, le ministère de l'Intérieur, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a organisé une formation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et sur les droits humains, destinée au personnel de sécurité du ministère de l'Intérieur.

**Quatrièmement : Former les** membres des autorités et organes judiciaires

Le secteur des droits de l'Homme, des femmes et des enfants du ministère de la Justice a pris part aux séances de débat organisées par le Conseil national des droits de l'Homme. Ces séances ont porté sur la relation entre la culture, les médias et le droit, dans une perspective des droits de l'Homme et de la citoyenneté. Elles ont également abordé les articles juridiques et les propositions de législation pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «élargir les programmes spécialisés destinés aux membres des organes judiciaires et aux organes de formation sur les questions liées aux droits de l'Homme, en particulier les normes et garanties d'un procès équitable»,

Le ministère public a adopté un plan de formation pour organiser des cours spécialisés sur les droits de l'homme à l'intention de ses membres sur un certain nombre de sujets, tels que la formation sur les lignes directrices sur le rôle des procureurs, le code de conduite pour les responsables de l'application des lois, la Déclaration relative aux principes de base, pour rendre justice aux victimes de la criminalité et des abus de pouvoir, ainsi qu'une formation sur le rôle du ministère public dans la surveillance, la supervision et l'inspection des services et commissariats de police et des centres correctionnels et communautaires de réadaptation, y compris l'introduction des instruments internationaux pertinents et la manière d'enquêter les crimes de torture. L'abus de pouvoir de la part des responsables de la justice pénale et des forces de l'ordre, les garanties et les droits des accusés, les contrôles de fond et de procédure, la protection juridique des victimes et des témoins, et les droits des enfants accusés, des victimes et des personnes à risque. Selon le rapport, 22 cours de formation ont été organisés pour 407 membres du ministère public.

Dans le cadre du protocole de coopération signé entre le ministère de la Justice et le Conseil national des droits de l'Homme, et durant la période de mars à juin 2024, sept formations spécialisées sur les droits de l'Homme ont été organisées pour les nouveaux membres du Conseil national des droits de l'Homme. Ces

formations ont bénéficié à 55 membres des cours d'appel du Caire, d'Alexandrie et d'Ismaïlia. En coopération avec l'ONUDC, le ministère a organisé une table ronde sur le renforcement de la coordination entre les différentes parties prenantes du système judiciaire pour lutter contre les cas de violence à l'égard des femmes. En outre, 11 ateliers ont été organisés pour renforcer les capacités de 214 juges dans le domaine de la facilitation de l'accès des femmes victimes de violence à la justice.

Un atelier supplémentaire a été organisé pour 20 membres du parquet administratif, afin de les former sur la lutte contre les crimes de violence à l'égard des femmes.

Le ministère, en collaboration avec le Conseil national de la femme, a également mis en place une formation de base pour les nouveaux juges de l'année judiciaire 2023/2024, axée sur le rôle de la justice dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Un total de 462 juges a participé à cette formation. Par ailleurs, une formation a été dispensée à 45 femmes membres du Conseil d'État, portant sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que sur les compétences en communication et en leadership.

Enfin, plusieurs juges ont également pris part à la table ronde organisée par le Conseil pour discuter du développement du système de référence et de suivi des affaires liées aux mutilations génitales féminines.

Le ministère, en coopération avec le Centre d'études judiciaires, le Conseil national de la femme et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a organisé deux journées de formation pour 462 membres du ministère public récemment nommés à la magistrature. La première journée a été consacrée à la gestion des affaires concernant les enfants, tandis que la seconde s'est concentrée sur les cas de violence à l'égard des femmes.

Le Conseil national de la femme, en collaboration avec l'Institut de recherche et de formation pénale du ministère public, a également organisé quatre ateliers destinés à 205 membres du ministère public. Ces ateliers ont porté sur la

violence à l'égard des femmes, en abordant les dimensions internationale et nationale de cette problématique, le cadre législatif des crimes liés à la violence contre les femmes, ainsi que le droit de la famille.

Durant la période couverte par le rapport, le ministère, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a organisé sept ateliers pour 127 juges, visant à améliorer la protection des droits des victimes et leur accès à la justice. Ces ateliers ont particulièrement abordé l'importance de renforcer les capacités pour soutenir les personnes handicapées,

En coopération avec le Conseil national des personnes handicapées, le ministère a également organisé un atelier pour 30 juges et membres du parquet administratif, portant sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Par ailleurs, un autre atelier a été organisé en partenariat avec la Fondation allemande Hans Seidel, destiné à 23 juges du Conseil d'État, sur le même sujet.

En partenariat avec l'UNICEF, le ministère a organisé trois ateliers intitulés «Vers une justice adaptée aux enfants», auxquels ont participé 105 juges. Ces formations ont été axées sur les spécificités de la justice pour mineurs et sur la mise en place de procédures adaptées aux enfants dans le système judiciaire.

Formations spécialisées sur la politique pénale et les droits des victimes

Le Centre national d'études judiciaires a également mis en place plusieurs formations spécialisées. Parmi celles-ci :

- Un programme pour 467 juges pénaux sur les conceptions contemporaines de la politique pénale internationale, les peines alternatives, les mesures conservatoires et le procès équitable dans les tribunaux internationaux, ainsi que sur les conventions et législation comparée.
- Un atelier pour 24 juges, portant sur l'utilisation des preuves numériques dans les crimes de traite des êtres humains et de trafic de migrants.
- Le cinquante-deuxième cours de formation de base pour 461 nouveaux juges,

ainsi que le deuxième cours de formation de base pour neuf nouvelles juges, abordant des sujets clés tels que :

Les stratégies nationales de lutte contre la violence à l'égard des femmes ;

Les formes de violence économique à l'égard des femmes :

Le procès équitable dans les conventions internationales et la législation comparée ; Les droits des enfants en conflit avec la loi, les mesures alternatives aux sanctions privatives de liberté pour les enfants, et les normes de travail et leur impact sur le cadre législatif national.

Le ministère de la Justice, en coopération avec le Centre national d'études judiciaires, a organisé deux cours de formation pour 49 juges des tribunaux primaires sur la protection législative des questions environnementales et du changement climatique, ainsi que sur leurs effets sur le développement durable. En outre, un atelier a été mis en œuvre pour les juges des départements de l'environnement afin de discuter de l'évolution des questions environnementales aux niveaux régional et international.

Le ministère a également organisé un atelier pour 14 membres du parquet adiminstratif, axé sur la promotion des valeurs d'intégrité et de transparence afin de prévenir et de combattre la corruption.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie portant sur «le développement des centres de formation affiliés aux autorités et organismes judiciaires, l'élaboration de manuels de formation et d'orientation spécialisés, l'élaboration d'indicateurs pour mesurer l'impact des programmes de formation dans le domaine des droits de l'Homme et l'adoption d'une approche scientifique pour étudier, suivre et évaluer ces programmes»,

À la lumière de la mise en œuvre du protocole de coopération entre le ministère de la Justice et le Conseil national des droits de l'Homme, une table ronde a été organisée sur les cadres et la méthodologie de la formation dans les domaines des droits de l'Homme, prévue pour l'année judiciaire 2024.

Le ministère public a travaillé sur développement des manuels d'orientation judiciaire pour ses membres, en diffusant un guide pratique sur les éléments soumis à inspection ainsi que les mécanismes de mesure de leur conformité avec les considérations légales et les normes internationales pertinentes. De plus, plusieurs circulaires ont été régulièrement diffusées à la direction de l'inspection judiciaire du ministère public pour sensibiliser aux lois et à leurs modifications.

Cinquièmement : Renforcement des programmes de formation des fonctionnaires de l'administration publique et leur sensibilisation aux droits de l'homme

Le ministère de l'Environnement a mis en place un programme de formation spécialisée destiné aux cadres des différents ministères impliqués dans l'application des normes de durabilité, dans le cadre du projet «Renforcement des capacités 3». Ce programme fait partie de la stratégie nationale du gouvernement égyptien pour la transition vers une économie verte.

Le ministère de la Solidarité sociale, en coopération avec une organisation de la société civile, a organisé un cours de formation destiné à 30 travailleurs dans le domaine de la réinsertion sociale dans le gouvernorat d'Assouan. Ce programme a porté sur l'intégration des personnes à mobilité réduite dans les plans de travail des entités publiques et sur les services offerts par le ministère à cette population.

Le ministère de la Justice, en coopération avec le Conseil national de la femme, a organisé un atelier pour 47 employés des tribunaux dans le cadre des efforts nationaux pour lutter contre le crime de mutilation génitale féminine. Deux ateliers supplémentaires ont été organisés pour 100 employés du parquet administratif sur le même sujet.

Le ministère de la Justice, en coopération avec le Centre national d'études judiciaires, a organisé une formation destinée à 50 employés des tribunaux sur la dimension environnementale et son impact sur le développement durable. Le ministère a également organisé plusieurs cours de formation pour améliorer l'efficacité et les compétences des employés dans la gestion des conflits familiaux.

Enfin, un cours de formation a été dispensé à 30 employés des tribunaux du Caire sur les normes internationales du travail, ainsi que sur le rôle des bureaux d'aide juridique dans le domaine du travail.

Ces initiatives témoignent de l'engagement du ministère de la Justice et des autres entités publiques à renforcer les capacités de leurs personnels en matière de droits de l'Homme, tout en intégrant des enjeux contemporains comme l'environnement, l'égalité des sexes et la lutte contre la corruption. Grâce à ces formations spécialisées, les fonctionnaires sont mieux préparés à garantir le respect des normes internationales et à répondre aux défis sociaux et environnementaux actuels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de la stratégie visant à «organiser des cours de formation spécialisés et gradués sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale des droits de l'Homme»,

Dans le cadre du protocole de coopération signé entre le ministère des Finances et le Conseil national des droits de l'Homme, un atelier a été organisé sous le titre «Mécanismes de promotion des concepts des droits de l'Homme dans le secteur gouvernemental et Stratégie nationale des droits de l'Homme».

Cet atelier a abordé les thèmes suivants :

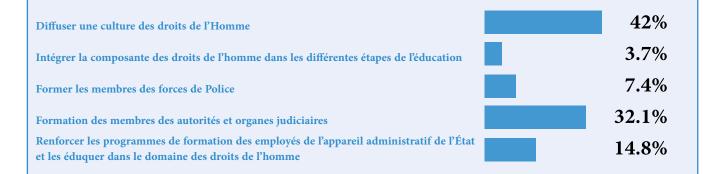
La Charte internationale des droits de l'Homme La Stratégie nationale des droits de l'Homme et son rôle dans la promotion des droits économiques du citoyen égyptien Une introduction au Conseil national des droits de l'Homme et à ses mécanismes de travail Les efforts déployés et les défis rencontrés dans la promotion et la protection des droits de l'Homme

L'impact de la diffusion des concepts des droits de l'Homme parmi les travailleurs de l'appareil administratif de l'État égyptien, en vue de renforcer et d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens.

Le Secrétariat technique du Comité Suprême Permanent des droits de l'Homme a organisé deux cours de formation pour les personnels du Ministère du Plan et du Développement économique ainsi que du Ministère de la Culture, dont les missions sont liées au dossier des droits de l'Homme. Ces formations avaient pour objectif de présenter la Stratégie nationale des droits de l'Homme, les rôles attribués aux ministères pour atteindre les objectifs de cette stratégie, et de renforcer leurs capacités à préparer des rapports graphiques et statistiques. Ces rapports doivent inclure leurs efforts dans le domaine des droits de l'Homme, afin de contribuer efficacement à la formulation de rapports plus précis sur les réalisations de l'État en matière de respect des droits de l'Homme et de ses obligations internationales.

#### Pourcentages de mesures mises en œuvre conformément aux droits de l'Axe IV

Le Secrétariat Technique du Comité Suprême Permanent des Droits de l'Homme a suivi 81 mesures pour mettre en œuvre les objectifs du quatrième axe, réparties comme suit 42 % visaient à diffuser une culture des droits de l'homme, 3,7 % à intégrer la composante droits de l'homme dans les différentes formations à tous les niveaux, 7,4 % à former les membres des forces de police, 32,1 % à former les membres des agences et des organismes judiciaires, et 14,8 % à renforcer les programmes de formation des employés de l'appareil administratif de l'État, en les formant également aux droits de l'homme.



Graphique No. (9): Mesures prises pour réaliser les objectifs du quatrième axe au cours de la deuxième année

Les indicateurs les plus marquants de la mise en œuvre des objectifs du quatrième axe : Éducation et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au cours de la période «Septembre 2023 - Août 2024»

### Diffuser une culture des droits de l'Homme

#### **60,585 Femmes**

ont bénéficié de 345 séminaires pour sensibiliser les femmes aux questions juridiques et juridiques sur les thèmes du chantage électronique et de la cyberviolence

#### 20,443 Personnes

ont bénéficié de 105 séminaires de sensibilisation sur le système d'emploi et de formation des enfants, aux conditions et circonstances dans lesquelles s'exerce l'emploi, ainsi qu'aux métiers, professions et industries dans lesquels leur emploi est interdit

#### 8000 Étudiants

ont bénéficié de 300 séminaires sur la promotion des concepts des droits de l'homme

#### 15000 cercles de discussion

#### 4000 débats

Sur les questions de droits de l'homme, de liberté religieuse, de genre, d'acceptation de l'autre et de tolérance, 100,000 étudiants en ont bénéficié

#### 15,550 Employés

Les ministères, gouvernorats, autorités chargées de l'application de la loi et universités ont bénéficié de 379 programmes de formation sur la Stratégie nationale anti-corruption

#### 11,000 Femmes

ont bénéficié de 80 formations sur la gouvernance, le rôle des femmes dans la lutte contre la corruption et domaines connexes

#### 500,000 Filles

ont bénéficié du programme de leadership pour autonomiser et soutenir les filles, «Rehana», dans le but de sensibiliser les filles et d'activer leur rôle dans la société

#### **Environ 15 mille jeunes**

ont bénéficié de 152 séminaires, réunions de dialogue et de sensibilisation et d'ateliers sur la stratégie nationale des droits de l'homme et les conventions internationales des droits de l'homme

#### 56 mille 359 personnes

ont bénéficié de 3,773 séminaires pédagogiques sur les questions de population, d'adolescence et de santé reproductive

# Intégrer la composante des droits de l'Homme dans les différentes étapes de l'éducation

À la lumière de la mise en œuvre du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable entre le gouvernement égyptien et les Nations Unies (2023-2027), le Secrétariat technique du Comité Suprême Permanent des droits de l'homme travaille à la préparation d'un projet visant à intégrer les droits de l'homme dans le système éducatif en Égypte, en coopération et en coordination avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Caire, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève (HCDH) et un certain nombre d'organismes compétents des Nations Unies.

#### Former les membres des forces de police

#### 1430 rencontres culturelles et de sensibilisation

Pour que les membres des forces de police approfondissent leurs connaissances sur les droits de l'homme

#### 21 conférences

pour les membres du corps de police afin de promouvoir la culture des droits de l'homme

#### Formation des membres des autorités et organes judiciaires

# 407 membres du ministère public

ont bénéficié de 22 formations sur l'introduction aux instruments internationaux pertinents et sur la manière d'enquêter sur les crimes de torture et d'abus de pouvoir.

# 55 nouveaux membres du ministère public

ont bénéficié de 7 formations spécialisées dans le domaine des droits de l'Homme

#### 20 membres du parquet administratif

ont bénéficié d'un atelier sur la lutte contre les crimes de violences envers les femmes

### 214 juges

ont bénéficié de 11 ateliers dans le domaine de la facilitation de l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences

# 462 nouveaux juges

ont bénéficié d'une formation de base destinée aux nouveaux juges sur le rôle de la justice dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes

# 45 femmes membres du Conseil d'État

ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes, les compétences en communication et en arts, et le leadership.

# 205 membres du ministère public

ont bénéficié de 4 ateliers sur la question des violences à l'égard des femmes dans une perspective internationale et nationale

# 127 juges

ont bénéficié de 7 ateliers sur la protection des droits des victimes et l'amélioration de leur accès à la justice, notamment l'aspect lié au renforcement des capacités à fournir des moyens d'accompagnement aux personnes handicapées.

# 105 juges

ont bénéficié de 3 ateliers intitulés Vers une «Justice adaptée aux enfants»

# 467 juges correctionnels

ont été formés sur les thèmes des concepts contemporains de la politique pénale internationale, des peines alternatives, des mesures de précaution et des moyens de les activer, ainsi que des règles du procès équitable dans les conventions internationales et la législation comparée Renforcer les programmes de formation des employés de l'appareil administratif de l'État et les éduquer dans le domaine des droits de l'Homme

#### 30 travailleurs dans le domaine de la réinsertion sociale

Leurs capacités ont été développées pour intégrer les personnes handicapées dans les plans d'action des agences

#### 47 Employés du tribunal

ont bénéficié d'un atelier intitulé Combattre le crime de mutilation génitale féminine

# 100 Employés au Parquet Administratif

ont bénéficié d'un atelier intitulé Combattre le crime de mutilation génitale féminine

#### 50 Employés des tribunaux

ont bénéficié d'une formation sur la dimension environnementale et son impact sur le développement durable

# 30 Employés des tribunaux du Caire

ont bénéficié d'une formation sur les normes internationales du travail et le rôle des bureaux d'aide juridique du travail

Le secrétariat technique du Comité suprême permanent des droits de l'homme a organisé deux sessions de formation pour les cadres du ministère du Plan et du développement économique et du ministère de la Culture, responsables du dossier des droits de l'homme, afin de les sensibiliser à la stratégie nationale des droits de l'homme, à la mise en œuvre de ses objectifs, et aux engagements internationaux de l'Égypte en matière de droits de l'homme.



Le Secrétariat Technique du Comité Suprême Permanent des Droits de l'Homme tient à exprimer ses sincères remerciements et sa profonde reconnaissance à l'ensemble des ministères et des entités concernées pour leur précieuse contribution en fournissant les informations et les données essentielles permettant de suivre les efforts de l'État dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Droits de l'Homme.

«Le véritable être humain est celui qui ne cesse de s'efforcer et continue de tourner inlassablement autour de la lumière de la majesté de la vérité, sans relâche et sans repos.»

Jalal ad-Din Rumi, (1207-1273), philosophe et mystique soufi islamique.

 $L'image\ de\ la\ couverture:\ «la\ strat\'egie\ nationale\ des\ droits\ de\ l'Homme\ en\ lettres\ arabes,\ h\'e liographes\ et\ coptes.»$ 

